



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 137 • NUMÉRO 172 • 1^{re} SESSION • 37^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le vendredi 19 avril 2002

—
Présidence de l'honorable Peter Milliken

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations se trouve
à la fin du présent numéro.)

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 avril 2002

La séance est ouverte à 10 heures.

Prière

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

• (1005)

[Français]

LA LOI SUR LA SANCTION ROYALE

L'hon. Ralph Goodale (leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, Lib.) propose: Que le projet de loi S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

L'hon. Paul DeVillers (secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec plaisir que je prends la parole aujourd'hui au sujet du projet de loi S-34, la Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement.

La cérémonie de la sanction royale découle des coutumes et conventions qui ont été instaurées au fil des siècles en Grande-Bretagne. Nous avons conservé cette tradition et procédons à notre propre cérémonie de la sanction royale au Sénat.

Je suis persuadé que tous les députés et sénateurs conviendront avec moi que cette cérémonie demeure une importante tradition du Parlement. Elle dure une trentaine de minutes et a eu lieu 34 fois au cours des 36^e et 37^e législatures. Chaque fois qu'elle se déroule, tous les députés et sénateurs doivent suspendre leurs travaux parlementaires.

La cérémonie de la sanction royale exige la présence du gouverneur général ou de son suppléant, un juge de la Cour suprême qui doit suspendre ses travaux et se rendre à la cérémonie.

Au cours des dernières décennies, les membres des deux chambres ont relevé certains problèmes au sujet de la sanction royale.

En 1983, le Sénat a lancé un débat sur les solutions de rechange à la procédure, exigeant que le Gouverneur général accorde, au nom de la Reine, la sanction royale aux projets de loi adoptés par les chambres du Parlement.

En 1985, le Comité du règlement du Sénat déposait un quatrième rapport dans lequel il recommandait de modifier la procédure de la sanction royale. En 1985 également, le comité McGrath de la Chambre des communes recommandait, dans son rapport sur le Règlement de la Chambre, que la sanction royale soit simplifiée.

En 1988, le leader du gouvernement au Sénat de l'époque déposait un projet de loi sur la modernisation de la sanction royale. Toujours en 1988, le leader actuel de l'opposition au Sénat déposait un projet de loi semblable.

Comme d'autres, le comité McGrath a soulevé certains points relativement à la cérémonie de la sanction royale. La cérémonie interrompt les travaux de la Chambre et du Sénat pendant une trentaine de minutes. Cette façon de faire convenait peut-être à une certaine époque, mais dans le Parlement d'aujourd'hui la nécessité de suspendre les travaux de la Chambre lorsqu'il y a une sanction royale semble dépassée.

C'est pourquoi il n'est pas surprenant de constater que d'autres pays et certaines provinces ont déjà agi en vue de moderniser la procédure de la sanction royale, en autorisant qu'elle se fasse par déclaration écrite.

La cérémonie traditionnelle de la sanction royale constituera une difficulté d'ordre pratique lorsque débiteront les rénovations de l'édifice du Centre, lesquelles s'étaleront sur huit ans et obligeront la Chambre et le Sénat à siéger dans des édifices séparés.

En hiver, plus particulièrement, le maintien de la cérémonie traditionnelle comme seul moyen de souligner la sanction royale constituerait un fardeau pour les députés.

• (1010)

[Traduction]

Les députés seront peut-être surpris d'apprendre que le Canada est le seul pays du Commonwealth qui tient régulièrement la longue cérémonie traditionnelle de la sanction royale, car il n'a pas d'autres options. Le projet de loi S-34 tend à moderniser la cérémonie de la sanction royale conformément à ce qui s'est fait dans d'autres pays partageant nos traditions parlementaires.

Les députés seront peut-être intéressés de découvrir que le Royaume-Uni a adopté, en 1967, une loi autorisant la sanction royale par déclaration écrite. En Australie, le gouverneur général donne habituellement son consentement aux projets de loi en envoyant un message au président de la Chambre des représentants et au président du Sénat.

Certaines provinces ont également recours à la déclaration écrite. En 1973, en Ontario, tous les partis représentés à l'assemblée législative se sont entendus pour éliminer l'obligation de convoquer le lieutenant-gouverneur à l'assemblée pour procéder à la sanction royale. De nos jours, sauf en quelques rares occasions, la lieutenant-gouverneur de l'Ontario accorde la sanction royale à partir de ses appartements à Queen's Park. Le Québec procède par déclaration écrite, procédure qui a lieu aux bureaux du lieutenant-gouverneur.

Initiatives ministérielles

Ces pratiques appliquées dans d'autres pays du Commonwealth et dans un certain nombre de provinces prouvent bien que la sanction royale par déclaration écrite n'est qu'une question de procédure. Elle ne modifie en rien l'obligation, aux termes de la Constitution, de procéder à la sanction royale et ne touche pas au rôle et aux prérogatives du gouverneur général.

L'article 55 de la Loi constitutionnelle de 1867 précise que, lorsqu'un projet de loi adopté par les chambres du Parlement est présenté au gouverneur général pour la sanction de la Reine, le gouverneur général doit déclarer à sa discrétion qu'il le sanctionne au nom de la Reine ou qu'il refuse cette sanction. Cela ne change pas.

Le leader du gouvernement au Sénat a déclaré le consentement de la gouverneure générale actuelle à l'étude du projet de loi S-34. C'est une pratique parlementaire de longue date et une question de politesse et de civilité que de demander le consentement royal avant de présenter toute mesure législative pouvant avoir une incidence sur les prérogatives royales. Conformément à cette pratique, le gouvernement a demandé et obtenu le consentement royal, et l'a déclaré dans les deux chambres, pour pouvoir étudier le projet de loi S-34 même si, techniquement, ce projet de loi n'a aucune incidence sur les prérogatives royales puisqu'il est de nature procédurale.

Le projet de loi S-34 faciliterait le maintien d'une importante tradition parlementaire en autorisant une façon plus simple d'octroyer la sanction royale. Premièrement, il préserverait la cérémonie de la sanction royale comme une importante tradition en exigeant qu'elle ait lieu deux fois durant chaque année civile, y compris pour le premier projet de loi de crédits de chaque session. Deuxièmement, il autoriserait la sanction royale par déclaration écrite.

Les dispositions du projet de loi sont de nature procédurale et concernent la façon d'octroyer la sanction royale. Le gouverneur général, ou son suppléant, continuerait d'exercer la prérogative royale de la sanction soit à la salle du Sénat lorsque la sanction royale serait donnée dans le cadre d'une cérémonie ou soit par une déclaration écrite présentée aux présidents des deux chambres du Parlement. Les deux procédures respecteraient la convention selon laquelle les trois éléments constituant le Parlement, soit la Couronne, le Sénat et la Chambre des communes, participeraient à la sanction royale.

En permettant que la sanction royale soit octroyée par écrit, nous pourrions répondre aux préoccupations d'un parlement moderne tout en faisant de la cérémonie traditionnelle une partie spéciale et plus visible du processus parlementaire.

•(1015)

[Français]

Je suis fier de dire que le projet de loi S-34 est le fruit du labeur de nombreux députés et sénateurs du gouvernement et de l'opposition. Il fait suite aux recommandations du comité McGrath et jouit de l'appui des leaders des deux Chambres.

L'octroi de la sanction royale par une déclaration écrite permettra aux travaux de la Chambre de se dérouler sans interruption, tout en préservant la cérémonie.

Le projet de loi S-34 est conforme à la pratique observée dans différents pays du Commonwealth et provinces. Pour ces raisons, j'inviterais tous les députés à appuyer l'adoption de ce projet de loi.

[Traduction]

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je remercie les ministériels. Nous appuierons le projet de loi sans réserve.

Le projet de loi prévoit une solution de rechange à la procédure de la sanction royale présentement en vigueur au Parlement du Canada. Ainsi, l'octroi de la sanction royale s'effectuera par une déclaration écrite semblable à celle utilisée en Australie et au Royaume-Uni depuis de nombreuses années. Il prévoit aussi la tenue d'au moins une cérémonie traditionnelle de la sanction royale par année. Cette procédure se déroulera durant la session au cours de laquelle les deux Chambres adoptent le projet de loi.

Toutefois, la présentation du premier projet de loi portant octroi de crédits au cours de toute session exigera la tenue d'une cérémonie officielle. La procédure applicable aux projets de loi portant octroi de crédits est légèrement différente, dans la mesure où le Président de la Chambre présente ces projets de loi pour rappeler que c'est la Chambre qui consent l'aide et les crédits et qui joue le rôle de premier plan dans l'adoption des crédits. En exigeant que le premier projet de loi portant octroi de crédits d'une session reçoive la sanction royale de la façon traditionnelle, on garantit aussi la tenue occasionnelle d'une cérémonie officielle.

Le projet de loi prévoit aussi que la sanction royale sera octroyée dans le cadre d'une cérémonie officielle au moins une fois par année civile. Il propose que le Président ou son suppléant avise le Sénat et la Chambre des communes d'une déclaration écrite portant sanction royale. Le projet de loi précise aussi que, lorsque la sanction royale s'effectue par déclaration écrite, la date de la sanction correspond au jour où les deux Chambres sont avisées de la déclaration. Ces dernières modalités seraient particulièrement pertinentes dans le cas des projets de loi entrant en vigueur au moment de la sanction royale ou un jour lié à la date de la sanction royale.

La majorité des pays dont le Parlement s'inspire de Westminster ont abandonné la cérémonie de la sanction royale. Le Canada semble être le seul pays du Commonwealth à conserver cette procédure. La question de la réforme du processus de la sanction royale au Parlement canadien s'est posée en bon nombre d'occasions au cours des dernières années. Au fil des années 1980 et 1990, des comités de la Chambre et du Sénat chargés d'étudier la réforme parlementaire ont tous recommandé que la cérémonie de la sanction royale soit remplacée par un message écrit et que la pratique traditionnelle soit conservée pour les cérémonies occasionnelles et spéciales. Des projets de loi visant à mettre en oeuvre cette recommandation ont été rédigés et ont progressé lentement au cours d'autres législatures, mais ils n'ont jamais reçu la priorité qui leur aurait permis d'aboutir. Peut-être est-ce le programme peu chargé du gouvernement qui permettra enfin de donner vie à cette nouvelle procédure.

Cette modification accroît l'efficacité de la Chambre et conserve la cérémonie traditionnelle dans les cas où elle s'avère désirable. L'opposition officielle, comme je l'ai indiqué, appuie le projet de loi et aimerait que la réforme parlementaire aille plus loin, particulièrement au chapitre des initiatives parlementaires. Un sondage auprès de nos députés révèle que plus de 70 p. 100 d'entre eux estiment qu'une réforme s'impose. Deux cent trente-cinq mesures législatives ont été présentées par des députés de tous les partis. Aucune d'entre elles n'a passé le cap de la troisième lecture. Seuls deux projets de loi d'initiative parlementaire ont fait l'objet d'un vote à l'étape de la seconde lecture, soit moins de 1 p. 100. Les deux mesures législatives de la 36^e législature qui ont atteint l'étape de l'étude en comité ont été rejetées par la majorité libérale siégeant aux comités intéressés.

Les libéraux évitent de voter sur des questions controversées en déclarant qu'elles ne peuvent faire l'objet d'un vote. Pourtant, au Sénat, certains projets de loi d'initiative parlementaire ont été adoptés. En effet, les trois projets de loi qui ont reçu la sanction royale viennent du Sénat. Il s'agit des projets de loi S-10, sur le poète officiel du Parlement, S-14, instituant la Journée sir John A. Macdonald et la Journée sir Wilfrid Laurier, et S-22, sur le cheval national du Canada. En outre, des 481 motions présentées, seulement 5 ont été adoptées, soit à peine plus de 1 p. 100.

Nous avons consacré plus de 150 heures à l'étude des initiatives parlementaires à la Chambre au cours de la présente législature. Le budget de la Chambre s'élevant à 300 millions de dollars, à 1000 heures par année, chaque heure de séance coûte 300 000 \$. En multipliant ce montant par le nombre d'heures consacrées aux initiatives parlementaires à la Chambre, on en arrive à un montant de 45 millions de dollars gaspillés pour rien.

Le Comité de la procédure et des affaires de la Chambre a accepté la tâche de réformer les initiatives parlementaires. Il a entrepris le travail à l'automne 2001 et devait trouver, avant le mois d'avril 2002, une façon de faire que toutes les initiatives parlementaires soient mises aux voix. Le comité a décidé en décembre 2001 qu'il ne pouvait rien y faire. En fait, le gouvernement ne voulait pas vraiment faire quoi que ce soit.

Il est arrivé quelque chose de spécial récemment. Les députés libéraux, majoritaires au Comité de la procédure et des affaires de la Chambre, ont permis qu'un projet de loi fasse l'objet d'un vote. Il s'agissait du projet de loi du député de Esquimalt—Juan de Fuca visant à décriminaliser l'usage et la possession de marijuana. Toutefois, comme vous n'êtes pas sans le savoir, monsieur le Président, le gouvernement a déposé un amendement pour faire retirer le projet de loi. Le premier ministre donne d'une main et enlève de l'autre.

Les députés d'arrière-ban devraient tenir tête au premier ministre et lui montrer qu'il dirige vraiment. C'est le premier ministre qui doit rendre des comptes à la Chambre et non l'inverse. Si certains députés décidaient de voter selon leur conscience, le premier ministre y porterait peut-être une certaine attention et il pourrait même écouter. Il pourrait peut-être apprendre à respecter l'arrière-ban, la Chambre et la démocratie.

• (1020)

Cela dit, nous appuyons le projet de loi. Nous souhaitons la meilleure des chances au gouvernement dans ses tentatives de réforme de la Chambre des communes, initiatives que les députés de tous les partis seraient très heureux d'appuyer.

[Français]

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir aujourd'hui de prendre la parole sur le projet de loi S-34. Comme l'ont expliqué mes collègues, ce projet de loi vient modifier la façon dont nous allons procéder, entre autres par la mise en place d'une déclaration écrite, plutôt que ce que j'appellerais cette parade traditionnelle qui a jusqu'à maintenant eu cours ici dans cette enceinte?

Dans un premier temps, je tiens à dire que nous appuyons sans réserve ce projet de loi qui aurait pu venir bien plus tôt. Il est aussi surprenant de voir que ce projet de loi arrive de l'autre Chambre et non pas de celle-ci. Nous croyons qu'il faut nous engager vers une véritable modernisation de nos institutions. Non seulement le débat doit se faire autour de la façon dont cette sanction est donnée, soit par une déclaration écrite, mais un débat plus large devrait être engagé dans cette Chambre, par exemple sur la façon dont nous

Initiatives ministérielles

procédons aux votes. Y aurait-il moyen, par exemple, d'envisager un débat sur ce qu'on a appelé le vote électronique? Ne serait-il pas intéressant d'avoir ce débat sur la façon dont nos institutions fonctionnent, afin d'en accélérer le processus, de le rendre plus efficace et plus efficient.

Aujourd'hui, nous y allons avec une timide mesure que nous approuvons bien sûr, mais nous souhaitons également que nous allions plus loin dans ce débat qui mènera vers une plus grande efficacité de ce Parlement.

Dois-je rappeler que ce n'est pas de cette Chambre qu'émane ce projet de loi, mais plutôt de l'autre Chambre. Au moment où les élus du peuple devraient être ceux qui engagent ce processus de modernisation de nos institutions au Canada, c'est plutôt du Sénat que vient cette modernisation. À cet égard, il est plutôt paradoxal de voir que le gouvernement ait refusé pendant plusieurs années de rendre officiel ce qui devrait avoir été fait depuis de nombreuses années.

Au sujet de ce projet de loi S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement, je tiens à souligner que notre parti votera en faveur de ce projet de loi, comme je l'ai dit plus tôt, puisqu'il vise à moderniser le Parlement, ce que nous souhaitons depuis fort longtemps dans cette enceinte. C'est ce que de jeunes parlementaires souhaitent voir être engagé comme débat. On croit que c'est justement pour accélérer et pour améliorer l'efficacité du Parlement que nous devons prendre des mesures toutes simples qui rendraient l'institution plus efficace.

Ce projet de loi qui vient de l'autre Chambre est, selon nous, légitime. Il vise à modifier la procédure de sanction royale en permettant la sanction du projet de loi par déclaration écrite, au lieu de la traditionnelle parade que nous avons l'occasion de voir à chaque sanction royale.

Comme notre collègue du parti gouvernemental l'a rappelé, cette procédure a été changée depuis fort longtemps au Québec. Dès 1969, nous avons procédé par déclaration écrite pour l'approbation des projets de loi. On trouve donc un peu paradoxal aujourd'hui que ce soit en 2002 que nous nous engageons dans cette voie, alors que d'autres institutions et d'autres parlements modernes en Amérique ont décidé bien avant cette institution-ci de procéder à ce qui devrait être normal, officiel, acceptable et même, à la rigueur, légitime.

• (1025)

Je rappelle qu'au Québec, le processus de sanction royale, par ce qu'on pourrait appeler une procédure sommaire, date de 1969. Il y a donc plus de 30 ans que le Québec a décidé, au sein de son institution, de procéder à cette forme de déclaration écrite. C'est en effet le 27 février 1969 que l'Assemblée nationale adopte le deuxième rapport du Comité de refonte des Règlements. Celui-ci recommande que la sanction des projets de loi ait lieu au cabinet du lieutenant-gouverneur. Le rapport sera sanctionné le jour même à cet endroit. Ainsi, c'est un pas vers la modernisation de cette institution qu'est le Parlement.

Il y a bien d'autres réformes fondamentales que le gouvernement devrait mettre de l'avant. À tout le moins, le gouvernement devrait permettre, par l'entremise de projets de loi d'initiatives parlementaires, que ces projets de loi présentés de ce côté-ci de la Chambre soient non seulement débattus dans cette Chambre, mais fassent aussi l'objet de votes par ce Parlement. Cela permettrait d'engager notre institution sur la voie de la modernisation. La voie de la modernisation, ce n'est pas un concept creux, c'est un concept qui nous permet de rendre plus efficaces nos institutions.

Initiatives ministérielles

Ainsi, un certain nombre de débats devraient avoir lieu dans cette enceinte: de la modernisation du Sénat en passant par son abolition; du vote traditionnel des parlementaires en passant par le vote électronique.

On comprendra que ces débats de fond, qui sont appelés à engager le Canada et notre institution dans une véritable modernisation, sont loin du timide projet de loi que nous avons devant nous. Celui-ci n'a pour but que d'amener une déclaration écrite pour la sanction royale en éliminant une simple parade. Alors que des Parlements modernes, en Amérique, ont décidé de le faire il y a 30 ans, on voit fort bien aujourd'hui que, par ce débat, cette institution est en retard par rapport à d'autres initiatives qui ont été prises par d'autres Parlements, ici en Amérique, et je cite à cet égard l'Assemblée nationale du Québec.

Dois-je rappeler, de plus, que lors de ce qu'il est convenu d'appeler au Québec la Révolution tranquille, le gouvernement québécois a procédé à une modification majeure de l'institution parlementaire. En effet, c'est le 29 novembre 1968 que l'Assemblée législative du Québec adoptait le projet de loi abolissant le Conseil législatif, l'équivalent de l'autre Chambre dans ce Parlement.

Le 12 décembre de la même année, le Conseil législatif amorçait l'étude du projet de loi qui prévoyait son abolition.

C'est rapidement que ce projet de loi fut adopté. C'est le 18 décembre 1968 que la loi abolissant le Conseil législatif fut sanctionnée. En vertu de cette loi, il n'y a maintenant plus qu'une Chambre, c'est-à-dire l'Assemblée nationale, composée d'élus, d'hommes et de femmes démocratiquement élus par le peuple.

Une voix: Qui répondent au peuple.

M. Bernard Bigras: Ce sont des personnes qui répondent au peuple et qui sont appelées à prendre les véritables décisions.

Cette loi est entrée en vigueur en 1968. Cette loi de 1968, qui, à toutes fins utiles, abolissait le Conseil législatif, devrait aussi nous lancer vers ce véritable débat que nous avons et que nous devons avoir à un moment donné en cette Chambre. Il s'agit non seulement de modifier le mode de proclamation royale pour éliminer ladite parade en y allant d'une déclaration écrite, mais de débattre dans ce Parlement du véritable rôle que devrait avoir le Sénat.

•(1030)

Comme le Québec n'a pas eu peur de le faire à partir de la Révolution tranquille, le Parlement canadien, comme institution, ne devrait pas craindre d'en débattre démocratiquement pour en venir, en bout de ligne, à une décision qui ne fera peut-être pas consensus mais qui amènera des façons de faire différentes.

On sait que l'Alliance canadienne souhaite une réforme du Sénat tandis que nous souhaitons son abolition. Le gouvernement semble vouloir garder le Sénat tel qu'il est, on sait tous pourquoi. On sait qu'il sert de lieu de nominations partisans de la part de ce gouvernement.

Tout ce qu'on souhaite au fond, c'est de procéder à quelques changements qui deviennent une évidence officielle mais qui ne permettent pas d'engager les véritables débats de fond sur le rôle de cette autre Chambre à l'intérieur de cette institution.

De plus, dois-je rappeler qu'à cet égard, le Bloc québécois a fait un travail considérable. Dès 1996, mon collègue de Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques a engagé un débat sur l'abolition du Sénat. Le 6 novembre 1996, mon collègue disait, et je le cite: «Alors que partout on révisé les programmes, on réévalue les institutions [...]». C'est ce qu'on fait aujourd'hui par l'entremise du projet de loi S-34. Je poursuis: «[...] et on coupe dans les dépenses, le

gouvernement vient de rater une belle occasion de poser un geste symbolique qui aurait prouvé sa bonne foi» envers sa volonté de donner aux élus du peuple toute la voix et toute la légitimité qu'il fallait.

Mon collègue lançait donc un débat qui aurait dû s'inscrire dans celui que nous avons aujourd'hui sur le projet de loi S-34. On sait que le budget direct attribué au Sénat représente 43 millions de dollars, et que cette autre Chambre constitue un élément-clé dans l'efficacité et l'efficience de nos institutions parlementaires, une Chambre qui, je le rappelle, est non imputable au peuple, non élue et qui sert bien souvent de récompense politique à des amis du gouvernement.

Le gouvernement aurait bien pu prendre l'initiative d'avoir ce sain débat, comme l'a indiqué mon collègue de l'Alliance canadienne et chef de l'opposition il y a quelques minutes, pour permettre aux députés qui le veulent de présenter des projets de lois et des motions et qu'il y ait non seulement des débats sur ces sujets, mais qu'ils puissent faire l'objet d'un vote. Une fois que ces motions et projets de loi peuvent faire l'objet d'un vote, le gouvernement ne devrait pas utiliser des motions dilatoires pour empêcher la Chambre de pouvoir débattre et voter sur des questions fondamentales.

Ce qui devrait nous permettre d'engager cette véritable modernisation que nous souhaitons, c'est qu'elle ne devrait pas simplement passer par l'abolition de la parade traditionnelle menant à la sanction royale. Elle doit mener vers une véritable révision de notre institution pour la rendre plus efficace et pour donner plus de pouvoirs aux parlementaires, nonobstant qu'ils soient d'un côté ou de l'autre de la Chambre, de façon à permettre également que les décisions soient prises de manière plus efficiente.

À l'aube du XXI^e siècle, on voit mal comment le gouvernement peut se permettre de donner toute la légitimité dans une certaine mesure au Sénat. On se pose la question à savoir si le gouvernement ne pourrait pas simplement faire un pas vers la modernisation du Sénat, ce qu'il refuse depuis toujours. Il refuse parce qu'il souhaite que cette institution devienne un nid de patronage. Il refuse parce que ce Sénat l'avantage en termes d'amitiés et de décisions.

Il nous faut donc avoir cette réflexion sur le rôle du Sénat parce qu'il fait en sorte de retarder un certain nombre de projets de loi à l'étude. Cela dédouble les travaux de la Chambre des communes et au fond, cela ne constitue qu'un symbole. Nous l'avons bien compris au Québec, puisqu'il y a 30 ans, nous avons aboli le Conseil législatif.

•(1035)

Dans la mesure où cette parade ne constitue qu'un symbole, comment le Sénat qui, lui, constitue un symbole ne mériterait-il pas tout autant d'être aboli, comme nous sommes sur le point de le faire par l'entremise du projet de loi S-34?

Je terminerai en disant que nous sommes favorables au projet de loi S-34 qui veut abolir cette parade, afin de donner la sanction royale par une déclaration écrite. Nous croyons que cette institution doit être plus efficace. Nous croyons que ce projet de loi doit représenter un premier pas, timide bien sûr, dans la direction de la modernisation de nos institutions.

Depuis 30 ans, au Québec, sur le plan de l'efficacité, la preuve a été faite que ce type de mesure accélère le processus et rend donc plus efficaces nos débats et, en bout de ligne, nos décisions.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de prendre la parole au nom du Nouveau Parti démocratique pour appuyer le projet de loi S-34, un projet de loi fondamental qui vise à faciliter quelque peu le processus de sanction royale à la Chambre des communes.

Je voudrais ajouter que le leader de notre parti à la Chambre, le député de Winnipeg—Transcona, a participé activement aux travaux du comité qui a proposé ces modifications. Nous estimons que son leadership dans ce dossier a contribué à bien des égards à mettre la question au premier plan des débats d'aujourd'hui.

La réforme du processus de sanction royale au Parlement canadien a été soulevée à plusieurs occasions ces dernières années, notamment dans le rapport de 1985 du comité McGrath. Ce rapport a abouti à de nombreuses réformes importantes de la Chambre. En fait, notre leader à la Chambre, le député de Winnipeg—Transcona, était membre du comité qui a proposé, entre autres, la possibilité de soumettre à un vote des projets de loi d'initiative parlementaire, peut-être pas autant que je l'aurais voulu, mais c'était un début.

Voilà ce qui se produit lorsque nous avons à la Chambre des communes un parlementaire très efficace du Nouveau Parti démocratique pour présenter de grands dossiers comme celui-ci à tous les paliers de gouvernement et à tous les autres partis.

Le projet de loi S-34 nous rappellera toujours comment les lois sont adoptées au Canada, comment la Chambre, le Sénat et le gouverneur général jouent chacun un rôle exceptionnel dans la présentation de projets de loi. Il nous rappellera aussi que nous, parlementaires, pouvons soulever des questions ou proposer des amendements à divers projets de loi et assister à leur évolution dans le cadre de la réforme du Parlement.

Je voudrais également mentionner que, bien que ce projet de loi constitue un aspect très important des modifications apportées à notre Chambre des communes, car il prévoit simplifier le processus, il maintient les traditions qui nous sont très chères au sein de notre Parlement. Il convient de noter que la majorité des députés appuient cette initiative. Nous, du Nouveau Parti démocratique, l'appuyons et espérons que le projet de loi sera adopté le plus rapidement possible.

● (1040)

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de prendre la parole aujourd'hui au nom de mon parti, le Parti progressiste-conservateur du Canada, au sujet du projet de loi S-34, proposé dans l'autre endroit. Ce projet de loi fournit une procédure de rechange pour l'octroi de la sanction royale des projets de loi tout en maintenant des aspects du système actuel.

Le projet de loi S-34, présenté dans l'autre endroit, porte sur un sujet que d'autres députés ont effleuré et qui remonte à l'époque du comité McGrath, au milieu des années 1980. Ses origines ont toutefois été trahies à en juger par la lenteur avec laquelle le gouvernement a accepté ne serait-ce que la forme la plus douce d'une réforme parlementaire.

Quoi qu'il en soit, cette forme de modernisation, 20 ans trop tard, devrait inciter certains députés à se réjouir au moins de ce faible rayon de soleil. Est-ce que cela sera un symbole de changement ou simplement quelques miettes de la part du cabinet du premier ministre, comme j'en ai bien peur?

Les origines de la mesure législative remontent à 1988 lorsque le leader du gouvernement conservateur de l'époque au Sénat, le

sénateur Lowell Murray, a présenté un projet de loi visant à moderniser l'octroi de la sanction royale. L'actuel chef de l'opposition conservatrice au Sénat, le sénateur Lynch-Staunton, a repris la croisade en 1998 en présentant un projet de loi semblable, le projet de loi S-19. Ce projet de loi a eu plusieurs incarnations, et le sénateur Lynch-Staunton, un sénateur très lucide et déterminé, a persévéré et fini par ramener cette mesure au Sénat.

Le projet de loi dont nous sommes saisis reprend à peu de choses près le bon travail du sénateur Lynch-Staunton et fournit une procédure de rechange pour l'octroi de la sanction royale.

On assiste à une autre répétition de la pratique devenue habituelle tant dans cet endroit que dans l'autre, c'est-à-dire que les libéraux s'accaparent une idée, la dénoncent lorsqu'ils se retrouvent dans l'opposition pour la reprendre et se l'approprient par la suite.

Beaucoup ont prétendu au cours des années qu'on avait besoin d'une solution de rechange aux pratiques qui, diront certains, sont chronophages et archaïques, et qui interrompent les travaux du Parlement. Certains des arguments présentés à l'appui de ces affirmations faisaient état de problèmes d'ordre pratique. La cérémonie elle-même a perdu beaucoup de son lustre et les députés y assistent très rarement en grand nombre. La sanction royale est habituellement accordée par un juge de la Cour suprême, agissant au nom du suppléant de la gouverneure générale. Les juges eux-mêmes ont soulevé des préoccupations au sujet des contraintes de temps et de tout le temps qu'ils doivent consacrer à cette tâche.

Encore une fois, si on regarde le côté pratique, nous savons que les deux chambres ne siègent pas toujours en même temps, ce qui, techniquement, peut empêcher ou retarder la promulgation de certains projets de loi.

La cérémonie de la sanction royale prend du temps. On mentionne aussi que les rénovations prévues à la Chambre des communes créeront d'autres problèmes en ce qui a trait à l'attribution de la sanction royale.

De nombreuses études, dont celle de la commission McGrath, ont examiné des moyens de réformer le Parlement, et voici une perle de sagesse.

Étant donné que la cérémonie de la sanction royale se répète fréquemment, on dit qu'elle reçoit parfois très peu d'attention. Et pourtant, c'est une pratique traditionnelle ancienne destinée à confirmer l'adoption des projets de loi.

Il y a en qui prennent ombrage de ces pratiques et qui s'en formalisent, dont les députés du Bloc et bon nombre de députés de l'Alliance, anciennement le Parti réformiste, qui contestaient l'existence du Sénat jusqu'à ce qu'un des membres de leur parti soit nommé sénateur. Comme à l'égard de certaines autres pratiques, les députés de l'Alliance ont été remarquablement plus tendres à l'égard d'autres choses, telles que Stornoway, les pensions de retraite et d'autres privilèges parlementaires.

Initiatives ministérielles

Pour ce qui a trait à la substance du projet de loi, je dirais que la raison évidente pour laquelle on propose l'utilisation de consentements écrits, comme le fait le projet de loi, c'est qu'il y a des circonstances où le projet de loi peut être étudié à la Chambre pendant que le Sénat est en congé, ou vice versa. Souvent, la Chambre des communes est tenue de reprendre techniquement ses travaux juste pour la sanction royale d'un projet de loi.

• (1045)

Même si je respecte certes le point de vue de ceux, comme la Ligue monarchiste du Canada, qui a un bureau dans ma circonscription, dans le comté de Pictou en Nouvelle-Écosse, qui prétendent que la cérémonie coutumière de la sanction royale est très importante sur les plans constitutionnel et symbolique, il faut noter que le Canada est le dernier pays du Commonwealth qui exige que la sanction royale soit donnée en présence des deux Chambres. Nous avons un certain retard sur les autres pays membres du Commonwealth à cet égard.

Ailleurs dans le Commonwealth, y compris en Australie, en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays, la sanction royale est généralement donnée par écrit. En fait, c'est ce que le projet de loi va permettre à notre Parlement de faire.

Pour apaiser davantage les préoccupations suscitées par le fait que le projet de loi S-34 n'exige pas la tenue de la cérémonie coutumière, le projet de loi permet, à la discrétion du Parlement, que la cérémonie ait lieu au moins une fois par année et pour le premier projet de loi de la session portant octroi de crédits, même si nulle sanction royale n'est invalide du simple fait que le gouvernement n'utilise pas cette cérémonie durant une année civile.

Le Parti progressiste-conservateur appuie fermement le projet de loi S-34 en tant que petit pas très lent dans la voie d'une réforme parlementaire. Les députés qui m'ont précédé ont parlé du fait que nous sommes témoins d'une autre érosion des usages parlementaires qui, selon moi, nuit beaucoup à la capacité des députés, notamment ceux de l'opposition, de présenter des mesures d'initiative parlementaire utiles et destinées à corriger certaines choses et à améliorer le fonctionnement du Parlement. Il y a deux jours, nous avons vu le gouvernement prendre la mesure sans précédent fondamentalement à étouffer un projet de loi d'initiative parlementaire, ce qui marque un jour bien sombre pour le Parlement.

Malheureusement, cet incident a entraîné une autre explosion d'indignation qui a remis en question, en partie, le respect et la bonne volonté qu'on devrait retrouver dans cette enceinte. Chose certaine, le niveau d'exaspération continue de grandir, et pas simplement parmi les députés de l'opposition. Je crois fermement que ce sentiment est partagé par de nombreux ministériels d'arrière-ban qui ressentent cette érosion des derniers bastions que les parlementaires ont à leur disposition pour présenter des mesures d'initiative parlementaire et des idées.

Le projet de loi S-34 montre qu'au moins symboliquement, notre institution peut changer, se moderniser, s'adapter et devenir plus utile aux yeux des Canadiens et de ceux qui participent à ce qui ressemble parfois à un cirque.

Le Parti conservateur veut également féliciter nos collègues au Sénat, les sénateurs Murray et Lynch-Staunton, d'avoir pris l'initiative dans le cas de questions comme celle-là au fil des ans. Nous félicitons à nouveau les membres de l'autre endroit de s'assurer qu'on utilise de façon efficiente les séances parlementaires et les privilèges parlementaires tout en respectant les traditions historiques de tous ceux qui ont honoré ces lieux de leur présence et de tous

ceux qui ont eu la chance de venir ici représenter les Canadiens de toutes les régions du pays.

Le Président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le Président: Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: Je déclare la motion adoptée. Le projet de loi est donc renvoyé au Comité permanent de la procédure et des affaires de la Chambre.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

* * *

• (1050)

LA LOI SUR LA COMPENSATION ET LE RÈGLEMENT DES PAIEMENTS

L'hon. Paul DeVillers propose que: Le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je me réjouis de participer au débat à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi S-40, qui modifie la Loi sur la compensation et le règlement des paiements.

Le projet de loi prévoit à l'intention des chambres spécialisées, dans les cas où l'une d'elles devient insolvable ou déclare faillite, des dispositions de protection semblables à celles en place aux États-Unis et dans d'autres pays du G-7. Avant d'entrer dans le vif du sujet, je voudrais présenter un bref historique, ce qui aidera à situer le projet de loi dans son contexte.

Ces modifications s'inscrivent dans le droit fil de l'engagement pris par le gouvernement dans le discours du Trône prononcé en janvier 2001, notamment maintenir la compétitivité des lois et de la réglementation en vigueur au Canada. Le projet de loi S-40 nous aide à honorer cet engagement. Je rappelle aux députés que l'un des objectifs à long terme du gouvernement sur le plan économique est de bâtir une économie solide et capable d'affronter la concurrence internationale. Un secteur financier efficace et vigoureux est indispensable, si nous voulons atteindre cet objectif.

Contribuant essentiellement à la création d'emplois, à la croissance des exportations et aux recettes fiscales, le secteur financier du Canada est indispensable au bien-être économique du Canada. Les bourses des valeurs et instruments dérivés et les chambres de compensation occupent une place centrale dans le secteur financier.

L'industrie canadienne des bourses de valeur et instruments dérivés joue un rôle essentiel dans le système financier du Canada. Sa contribution est importante. Cette industrie fournit un mécanisme pour lever des fonds et écarter les risques financiers au moyen de contrats. C'est une industrie très compétitive.

Article 31 du Règlement

Par exemple, ces dernières années, le nombre des maisons de courtage au Canada a augmenté, passant de 170 en 1995 à près de 200 aujourd'hui. Ces maisons de courtage sont des acteurs de premier plan au sein de la chambre spécialisée du Canada. La taille de l'industrie est significative. En 2001, ses recettes brutes s'établissaient à 10 milliards dollars. En 1999, les maisons de courtage ont aidé les entreprises à réunir 39 milliards de dollars de créances et 21 milliards de dollars de capitaux propres. Elles ont en outre aidé les gouvernements provinciaux à réunir 25 milliards de créances et participé à la vente de 50 milliards de dollars d'obligations du gouvernement du Canada.

Chaque année, la Bourse des marchandises de Winnipeg transige 2 millions de contrats à terme et à option d'une valeur d'environ 13,5 milliards de dollars. La Bourse des marchandises de Winnipeg effectuent notamment les transactions de courtiers en grains internationaux, de maisons de courtage, d'exploitants de silos primaires et terminaux, de négociateurs en bourse locaux, d'institutions financières et d'agriculteurs.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui met l'accent sur les chambres de compensation spécialisées dans les instruments dérivés, qui sont parmi les plus efficaces du monde. Elles permettent aux consommateurs et aux entreprises de régler les transactions portant sur des titres et des produits dérivés en temps voulu et à un coût raisonnable. Elles jouent ce rôle en agissant en tant que contrepartie centrale en matière de commerce de valeurs et de produits dérivés.

Au Canada, la compensation et le règlement relatifs au commerce des produits dérivés et des valeurs mobilières se fait par l'entremise de trois chambres de compensation. La Caisse canadienne de dépôt de valeurs, ou CDS, est le centre national canadien chargé de la compensation, du règlement et du dépôt des valeurs mobilières. Elle traite chaque année pour quelque 57 millions de dollars de transactions pour le compte de banques, de courtiers, de sociétés de fiducie et autres membres de l'industrie. La CDS est également dépositaire des valeurs mobilières pour le compte d'institutions constituées en vertu de la loi fédérale comme les banques, les compagnies de fiducie et de prêts, les compagnies d'assurance et les fonds de pension.

La Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, ou CDCC, est la chambre de compensation qui traite les contrats concernant les instruments dérivés négociés à la Bourse de Montréal.

Le troisième organisme, la WCE Clearing Corporation, ou WCECC, est la chambre de compensation qui traite les contrats concernant les instruments dérivés relatifs aux denrées agricoles échangées à la Bourse des marchandises de Winnipeg, ou WCE. La WCECC a un accord avec la CDCC aux termes duquel elle assure certains services en matière de compensation et de règlement pour le compte de cette dernière.

Ces trois chambres de compensation procèdent à des opérations de compensation et de règlement relativement aux transactions effectuées par l'entremise des quatre principales bourses du Canada. Le marché canadien des valeurs mobilières et des instruments dérivés a fait l'objet d'une restructuration importante en 1999 pour faire face à la concurrence des bourses étrangères et des nouvelles places boursières électroniques. Chaque bourse est maintenant spécialisée dans un domaine particulier.

La Bourse de Toronto est la seule où se négocient les titres des grandes sociétés. Les sociétés qui y sont cotées représentent une vaste gamme d'entreprises du Canada, des États-Unis et d'autres pays.

● (1055)

La Canadian Venture Exchange, CDNX, située à Calgary, qui est le résultat de la fusion des bourses de l'Alberta et de Vancouver, est le principal marché pour les valeurs de second rang. La Canadian Venture Exchange a été récemment rebaptisée la TSX Venture Exchange. Les entreprises qui y sont cotées sont particulièrement actives dans les secteurs des mines, de la pétrochimie et de la technologie.

La Bourse de Montréal est responsable de toutes les transactions de produits dérivés ne concernant pas les denrées et d'autres services de compensation pour le compte de sa société, la CDCC. Les transactions concernant les produits dérivés relatifs aux denrées agricoles ont lieu à la Bourse des marchandises de Winnipeg, seule bourse du Canada où se transigent les contrats à terme et les options portant sur les denrées agricoles. Les contrats à terme négociés sur la Bourse des marchandises de Winnipeg portent sur le canola, la farine de canola, le lin, le blé fourrager pour le marché intérieur, l'orge de l'Ouest et les petits pois.

Les services centralisés de compensation et de règlement assurés par les chambres de compensation pour le compte des marchés des valeurs mobilières et des produits dérivés sont importants à trois égards.

Premièrement, les marchés des produits dérivés et des valeurs mobilières sont essentiels pour recueillir des capitaux et amoindrir les risques financiers.

Deuxièmement, les marchés des produits dérivés et des valeurs mobilières dépendent de la compensation et du règlement efficaces et rapides des transactions par l'entremise des chambres de compensation.

Troisièmement, les chambres de compensation prennent des mesures pour réduire les risques et le coût du règlement des transactions relatives aux valeurs mobilières et aux produits dérivés.

Tout facteur qui a une influence négative sur le fonctionnement des chambres de compensation et qui fait augmenter leurs coûts aura un impact sur les marchés des produits dérivés et des valeurs mobilières puisqu'il en réduit l'efficacité et hausse le coût des échanges. Un coût potentiel pour les chambres de compensation...

Le Président: J'hésite à interrompre le député mais, comme il lui reste à prononcer une bonne partie de son allocution, nous devons le faire tôt ou tard. Autant l'interrompre tout de suite pour que la Chambre puisse procéder aux déclarations des députés, que tout le monde veut entendre, bien sûr. Nous sommes tous impatients d'entendre, plus tard aujourd'hui, la suite des observations du député.

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[Français]

LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

Mme Yolande Thibeault (Saint-Lambert, Lib.): Monsieur le Président, je suis heureuse de me lever à la Chambre aujourd'hui pour parler d'un sujet qui me tient à coeur. Le Canada est un pays où les droits et les libertés sont valorisés.

Malheureusement, suite à un contexte mondial sensible, certains incidents fâcheux peuvent survenir entre des communautés culturelles différentes.

Article 31 du Règlement

Je déplore les démonstrations de violence entre citoyens de notre pays. L'ouverture d'esprit et la tolérance qui font la réputation du Canada doivent continuer d'être au cœur de nos actions.

J'interpelle tous les Canadiens et Canadiennes afin qu'ils demeurent vigilants et respectueux les uns envers les autres. Le nombre de communautés culturelles présentes au Canada est impressionnant. Chacune contribue à notre société. Ensemble, nous pouvons préserver la richesse qui en résulte.

* * *

[Traduction]

L'AGRICULTURE

Mme Carol Skelton (Saskatoon—Rosetown—Biggar, Alliance canadienne): Tout l'hiver, monsieur le Président, les agriculteurs et les éleveurs de la Saskatchewan ont espéré des précipitations, mais en vain. Les fosses-réservoirs et les puits sont à sec, les tempêtes de poussière sévissent, les pâturages se dessèchent, le bétail n'a rien à paître et les semailles ne sont pas faites.

Les villes et les villages subissent le contrecoup de la très mauvaise situation financière des agriculteurs. Des travailleurs sont mis à pied et des entreprises ferment leurs portes. Il nous faut un gouvernement qui s'intéresse à cette industrie nationale, et nous avons un gouvernement qui n'a ni vision ni plan. Tout ce que nous avons, c'est le rapport provisoire du groupe de travail du premier ministre sur l'agriculture.

Les rapports provisoires n'apportent pas à manger. Les rapports provisoires ne paient pas les factures. Les rapports provisoires ne permettent pas aux familles de garder leur exploitation agricole ni aux entreprises de rester ouvertes.

Nous avons désespérément besoin de programmes améliorés de protection de revenu. Le gouvernement ne peut pas continuer de faire ainsi fi des difficultés du secteur agricole. Des mesures décisives doivent être prises, et elles doivent être prises maintenant.

* * *

● (1100)

LE MULTICULTURALISME

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, au lendemain du 11 septembre, les Canadiens ont imploré en chœur leurs compatriotes de ne pas se laisser aller à commettre des actes de violence contre des membres de la communauté musulmane. C'est avec tristesse que, six mois après, je dois prendre à nouveau la parole pour condamner des actes de haine qui ont été perpétrés récemment contre des membres des communautés tant musulmane que juive de tout le Canada, y compris de ma propre circonscription.

Ces actes déplorables minent nos valeurs canadiennes de tolérance et de compréhension. Le Canada est reconnu dans le monde entier comme un endroit où des gens de diverses origines cohabitent paisiblement et s'enrichissent, en fait, au contact des diverses cultures qui les entourent.

Les Canadiens doivent donner l'exemple. Ils doivent montrer au monde qu'il est possible de vivre côte à côte paisiblement et sans crainte. Les Canadiens sont fiers de leur patrimoine multiculturel et le moment n'a jamais été mieux choisi que maintenant de chérir cette diversité, qui fait la force de notre pays.

LES CRIMES ODIEUX

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, c'est avec beaucoup de tristesse que je prends aujourd'hui la parole pour condamner les actes récents de vandalisme et de haine perpétrés contre des juifs à Ottawa. Les messages haineux inscrits sur le temple Israël, un centre communautaire et un centre commercial, témoignent d'un aspect déplorable de notre société que nous ne devons pas tolérer.

Qu'il s'agisse de la profanation d'une synagogue, d'une mosquée, d'une église ou d'un temple, nous devons dénoncer la haine qui pousse des imbéciles lâches à perpétrer pareils crimes. Il n'y a qu'un petit pas à franchir entre le fait de vaporiser de la peinture en aérosol et le fait d'intimider des enfants, de persécuter des groupes complets de notre société ou de recourir à des moyens plus violents pour exprimer sa haine.

Pareils comportements trahissent la valeur qui nous est la plus chère, la fierté que nous inspire la diversité des religions, des origines ethniques, des traditions, des cultures et des races que nous avons la chance de côtoyer dans notre pays. Notre silence par rapport à la haine manifestée contre quelque groupe que ce soit dans notre société serait une nouvelle trahison.

* * *

[Français]

LA TOLÉRANCE ETHNIQUE

Mme Raymonde Folco (Laval-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais ajouter ma voix à celle du whip qui a pris la parole tout à l'heure.

Nous avons vu récemment, ici au Canada, des incidents qui nous démontrent que nous ne sommes pas imperméables aux conflits internationaux.

Nous devons condamner sans équivoque les actes de violence et d'intolérance dirigés contre des individus à cause de leur appartenance à un groupe ethnique ou religieux.

Le gouvernement libéral a mis en place les mesures nécessaires pour s'assurer que ceux et celles qui choisissent la violence pour exprimer leurs croyances politiques seront punis de façon appropriée.

Toutefois, la loi ne peut pas tout régler et l'État ne peut arrêter toutes les activités d'une minorité qui préfère le conflit à la paix.

Je demande à tous les Canadiens et Canadiennes de se rassembler afin de dénoncer d'une seule voix les personnes qui importent les conflits d'ailleurs et en font des conflits au Canada.

Souvenons-nous de nos valeurs et de ce que cela signifie d'être Canadiens ou d'être Canadiennes.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

M. Roy Bailey (Souris—Moose Mountain, Alliance canadienne): Monsieur le Président, hier, les membres du Comité des anciens combattants ont visité l'hôpital de Sainte-Anne à Montréal. Cet établissement qui dispense des soins à plus de 500 anciens combattants canadiens est comparable à tous les établissements du genre dans le monde. On nous a dit que l'attente pour obtenir un lit à cet endroit est d'un peu moins d'une semaine. Les anciens combattants d'ailleurs au Canada qui ont besoin de soins de longue durée doivent attendre de nombreux mois avant d'obtenir un lit.

Article 31 du Règlement

Avec les événements tragiques des deux derniers jours, il est tout à fait normal que nos pensées et notre sympathie aillent pour l'instant aux familles visées et que nous pesions nos mots en attendant que tous les faits soient connus.

Il y a toutefois une pensée qui me vient à l'esprit à la suite de cette tragédie et de la visite que nous avons faite hier: le gouvernement doit faire davantage, d'un océan à l'autre, pour réduire les longues attentes imposées aux anciens combattants canadiens et pour montrer au monde entier que la qualité des soins médicaux dont ils bénéficient est vraiment ce qui nous tient le plus à coeur.

* * *

LE MULTICULTURALISME

M. John Finlay (Oxford, Lib.): Monsieur le Président, on retrouve au Canada des gens appartenant à diverses religions et ethnies et représentant des idéaux politiques bien différents. Je suis fier de célébrer la richesse culturelle que ces gens du monde entier apportent à notre pays. Nous avons la chance de vivre dans une société où nous pouvons apprendre beaucoup de gens venant d'un large éventail d'horizons culturels et profiter de leur amitié et de leur compagnie.

Pourtant, le Canada n'est pas à l'abri des conflits qui créent si souvent des tensions entre groupes culturels et religieux dans d'autres régions du monde. En ce moment, alors que nous sommes témoins des luttes au Proche-Orient et ailleurs, réfléchissons à quel point l'harmonie dont nous jouissons au Canada est essentielle et spéciale. J'espère que tous les Canadiens, peu importe leurs origines et leurs opinions politiques, continueront d'être tolérants, ce qui garantira que le Canada demeure une société ouverte et très accueillante pour tous.

* * *

● (1105)

LE PROCHE-ORIENT

M. Bryon Wilfert (Oak Ridges, Lib.): Monsieur le Président, la crise actuelle au Proche-Orient nous rappelle que les vieilles haines et animosités ne disparaissent pas facilement.

À titre de Canadiens, nous condamnons tous les actes de terrorisme et de violence. Ils ne servent pas les intérêts de la paix. Les émotions et les passions soulevées par les derniers attentats suicide et les réactions d'Israël n'ont fait qu'accroître la méfiance et ont réduit à peu de choses les espoirs d'une paix juste et durable. Nous ne pouvons permettre, ni accepter, que le sang d'innocents soit versé prétendument au nom de la justice.

Cependant, nous ne devons pas permettre que notre société soit polarisée et politisée par des événements qui, aussi douloureux qu'ils soient pour certains, ne peuvent obscurcir le désir de notre pays de parvenir à un règlement politique prévoyant des frontières sûres pour Israël, la reconnaissance de l'État hébreux par le monde arabe et la création d'un État palestinien vivant aux côtés de ses voisins et en harmonie avec eux.

Il est triste et inquiétant de voir des Canadiens, jeunes et vieux, lancer des slogans et clamer vengeance. Ce n'est pas notre façon de faire au Canada. De plus, cela ne sert pas la cause de la paix. Benedict Spinoza a dit de la paix:

La paix n'est pas l'absence de guerre, c'est une vertu, un état d'esprit et une volonté de bienveillance, de confiance, de justice.

Le Canada collabore avec ses amis et alliés pour mettre fin au cycle de la violence et de la méfiance, pour amorcer un dialogue qui peut amener les parties à faire tomber les murs de la haine et de la

méfiance, et pour entreprendre le processus de guérison et l'établissement d'un cadre pour la tenue de discussions concrètes.

* * *

[Français]

LES FORCES CANADIENNES

M. Stéphane Bergeron (Verchères—Les-Patriotes, BQ): Monsieur le Président, on apprenait hier qu'une regrettable erreur avait causé la mort de quatre soldats en poste en Afghanistan, dont le Québécois Ainsworth Dyer.

Il s'agit là d'un accident tragique et malheureux, d'autant plus que c'est au cours d'un exercice que l'irréversible s'est produit.

À l'instar de son chef hier, le Bloc québécois tient à réitérer aujourd'hui ses plus sincères condoléances aux familles et amis des disparus, ainsi qu'à toutes celles et ceux qui, chaque jour, mettent leur vie en danger pour sauvegarder notre liberté et notre démocratie.

Nous souhaitons un prompt rétablissement aux soldats blessés lors de cet incident. Nous tenons aussi à souligner le rôle des soldats qui sont en poste en Afghanistan et partout ailleurs dans le monde, de même que celui de leurs familles. Merci de votre dévouement et votre sens du sacrifice. On en comprend aujourd'hui davantage la portée.

* * *

[Traduction]

L'EXPLOITATION DES ENFANTS

M. Larry Spencer (Regina—Lumsden—Lake Centre, Alliance canadienne): Monsieur le Président, puisque l'âge de consentement à des relations sexuelles est de 14 ans seulement au Canada et puisque le gouvernement ne protège pas adéquatement les enfants contre les prédateurs sexuels, notre pays pourrait devenir une destination de choix pour ces prédateurs qui s'attaqueraient à d'innocents enfants canadiens.

Les préjudices causés aux enfants à cause de la prolifération de la pédopornographie et de l'exploitation de jeunes garçons et filles dans le cadre de la prostitution et des abus sexuels sont incalculables. Il importe donc au plus haut point de protéger ces enfants innocents et vulnérables contre les proxénètes et les autres prédateurs sexuels adultes.

Je prie le gouvernement de transmettre un message clair et direct à tous les Canadiens pour faire savoir qu'il ne tolérera plus l'exploitation d'enfants innocents par des prédateurs sexuels et qu'il présentera immédiatement une mesure législative visant à mieux protéger les enfants contre cette exploitation.

* * *

LE RACISME

M. Irwin Cotler (Mont-Royal, Lib.): Monsieur le Président, hier, un groupe d'élèves a occupé mon bureau de circonscription après y être entré sous prétexte de vouloir obtenir de l'aide. En fait, ces gens voulaient protester contre la politique étrangère du Canada au Proche-Orient. Mon personnel était tout à fait disposé à discuter de la question, mais ils ont rejeté toute discussion, ont occupé mon bureau en intimant à mes employés de quitter les lieux pour leur propre sécurité, ont refusé de partir à l'arrivée des policiers et ont par la suite été accusés de violation de propriété.

Article 31 du Règlement

Alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés, il est ironique de voir que des gens choisissent de ne pas exercer leur liberté d'expression en prenant la parole pour verbaliser leurs doléances et préfèrent plutôt entrer dans un lieu sous de faux prétextes, occuper illégalement un bureau de député, intimider des employés et s'en prendre aux valeurs qui constituent la base même d'une société libre et démocratique.

Je fais cette intervention parce que je suis de plus en plus inquiet de voir arriver chez nous la haine issue du conflit au Proche-Orient. Après le 11 septembre, nous avons été nombreux à demander ouvertement qu'on ne cible pas les minorités visibles, particulièrement les musulmans, et qu'on évite les traitements discriminatoires et nous continuons de le faire; cependant, nous devons maintenant sonner l'alarme devant la croissance des agressions antisémites contre les juifs et leurs institutions, et des menaces du genre «mort aux juifs» lors des manifestations.

Il faut dire sans équivoque que le racisme et la haine envers tout individu ou groupe n'ont pas leur place au sein de notre société.

* * *

• (1110)

LA DÉFENSE NATIONALE

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, c'est avec une grande tristesse que je prends la parole aujourd'hui, au nom du Nouveau Parti démocratique et, j'en suis sûr, au nom de tous les parlementaires, pour offrir nos condoléances à l'occasion du décès du caporal Ainsworth Dyer, du soldat Nathan Smith, du soldat Richard Green et du sergent Marc Léger.

En tant que représentant de la Nouvelle-Écosse, d'où étaient originaires deux de ces hommes courageux, j'offre également mes condoléances aux familles et aux amis de tous les militaires qui ont souffert au cours de cette horrible et déplorable tragédie. Je voudrais également dire, au nom de notre parti et de la population de la Nouvelle-Écosse, combien nous sommes fiers que la gouverneure générale et son époux, John Ralston Saul, aient modifié si rapidement leur plan de voyage pour être aux côtés des soldats qui ont été blessés et de ceux qui sont tombés.

Encore une fois, au nom de tous les Néo-Écossais et de nous tous, nous offrons nos prières aux blessés. Nous offrons nos prières et nos condoléances les plus sincères aux familles et aux amis. Nous appuyons également le gouvernement pour qu'il dégage les ressources nécessaires pour aider les collectivités et les familles à se remettre de ce tragique incident.

Que Dieu bénisse leur mémoire, que Dieu bénisse nos soldats en Afghanistan et ailleurs dans le monde.

* * *

[Français]

LA SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, la semaine du 21 au 27 avril est consacrée Semaine nationale de l'action bénévole.

Chaque jour, des centaines de milliers de personnes à travers le monde donnent généreusement de leur temps afin de contribuer au mieux-être de leurs concitoyens. Nous leur disons merci.

L'action bénévole, c'est chacun des petits gestes qui, dans toute leur gratuité, allume cette flamme dans le regard tout autant de la personne qui reçoit que dans celui de la personne qui donne.

L'action bénévole, c'est aussi le travail invisible de très nombreuses personnes, majoritairement des femmes, qui n'hésitent pas à s'engager dans chacune de leur communauté.

Puisse cet apport, indispensable au développement économique et social de nos milieux de vie, être un jour ouvertement reconnu dans nos législations.

Bravo aux femmes et aux hommes du Québec et de la planète tout entière, qui contribuent à donner un visage plus humain à notre société. Bravo et merci pour la joie de vivre que vous répandez.

Donnons, nous aussi, quelques heures de notre temps et contribuons au rayonnement du bénévolat.

* * *

[Traduction]

LA CHARTE CANADIENNE DES DROITS ET LIBERTÉS

L'hon. Andy Scott (Fredericton, Lib.): Monsieur le Président, cette semaine, les Canadiens célèbrent le 20^e anniversaire de la Charte canadienne des droits et libertés. Notre pays repose sur le principe que la diversité fait la force. Il est plus important que jamais pour tous les Canadiens de se le rappeler.

Avec les incidents tragiques qui se produisent au Proche-Orient et les tensions qui règnent ailleurs, les Canadiens et les gens du monde entier doivent s'arrêter un instant pour réfléchir au pouvoir de la paix et du respect mutuel.

Les Canadiens sont reconnus depuis longtemps pour montrer au monde comment des pays ayant une population diverse peuvent vivre dans la paix et l'harmonie. Tous les Canadiens devraient être fiers de cette tradition et renforcer constamment les liens d'amitié et d'entraide qui font de notre pays un phare de paix et de justice dans le monde.

* * *

LA SANTÉ

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Hier, monsieur le Président, nos collègues de l'autre endroit ont publié le dernier chapitre de leur étude sur l'état de notre système de soins de santé. Leur conclusion est bien simple: notre système de soins de santé, tel qu'il est financé et structuré à l'heure actuelle, n'est pas viable. Si l'on ne règle pas ses problèmes de financement et si l'on n'y apporte pas de sérieuses réformes, le système continuera de faire faux bond aux Canadiens.

Grâce au ciel, nos collègues n'en sont pas restés là. Au lieu de contourner les questions délicates, ils ont offert au gouvernement des options concrètes pour sauver notre système de soins de santé. D'abord, le gouvernement doit fournir un financement pluriannuel stable et prévisible, comme mon parti le réclame depuis quelque temps déjà. Ensuite, il doit rendre le système plus transparent et plus responsable en séparant les rôles de bailleur de fonds, de fournisseur et d'évaluateur des services de soins de santé. Enfin, il doit rehausser la qualité des services en suscitant la concurrence au sein même de notre système public d'assurance.

Il est temps de cesser de faire semblant que tout va bien. Le gouvernement peut reporter les réformes et se cacher indéfiniment derrière la commission Romanow, ou il peut donner immédiatement suite aux recommandations raisonnables contenues dans ce rapport. Tout le monde sait que le système ne fonctionne plus. Il est grand temps que le gouvernement y voie.

Questions orales

[Français]

LA TOLÉRANCE ETHNIQUE

M. Jacques Saada (Brossard—La Prairie, Lib.): Monsieur le Président, vous aurez remarqué que toutes nos déclarations de députés aujourd'hui ont porté sur le refus de l'intolérance au Canada.

Mon message s'adresse spécifiquement à cette infime minorité qui ne semble pas comprendre les fondements mêmes de notre démocratie canadienne, où les divergences de vue n'autorisent jamais l'acte répréhensible, qu'il s'agisse de l'insulte raciale ou de la violence.

Il ne sert à rien de vanter les mérites du multiculturalisme si dans nos actes nous ne rejetons pas l'intolérance.

Il est tout à fait normal que dans une démocratie, les points de vue se confrontent. Au Canada, en plus, nous vivons certains problèmes de façon d'autant plus émotive qu'ils touchent parfois nos familles, nos amis ou nos racines à l'étranger.

Les divergences de vue qui en résultent doivent être respectées, tout comme doivent être respectés ceux qui les expriment. Tous ensemble, nous devons rejeter le comportement de ces franges qui portent atteinte à notre société par leurs actes intolérables.

* * *

•(1115)

[Traduction]

L'ÂGE DU CONSENTEMENT

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est grand temps que le ministre de la Justice se décide à hausser l'âge requis pour consentir à des relations sexuelles. Les enfants de 14 ans sont trop jeunes pour conduire. Ils sont trop jeunes pour consommer des boissons alcoolisées, pour fumer, voire pour voter. Et pourtant, le ministre de la Justice accepte de façon peu responsable de ne pas modifier la législation qui permet à des enfants de 14 ans de consentir à des relations sexuelles.

Mettre un terme à l'exploitation sexuelle de nos enfants par des adultes devrait compter au nombre des principales priorités du gouvernement. Le ministre devrait à tout le moins hausser à 16 ans l'âge requis pour consentir à des relations sexuelles. Cela contribuerait à protéger un peu nos enfants contre l'exploitation sexuelle.

Selon un document publié en 1999 par le ministère de la Justice, l'âge actuel du consentement est trop bas pour protéger efficacement les jeunes contre l'exploitation sexuelle de la part d'adultes. En outre, l'an dernier, les ministres provinciaux de la Justice et l'Association canadienne des policiers ont adopté des résolutions réclamant du gouvernement fédéral qu'il hausse à 16 ans au moins l'âge requis pour consentir à des relations sexuelles.

Quelle est la position du ministre de la Justice à cet égard?

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, l'esprit de parti est habituellement très fort à ce moment-ci, mais je veux le mettre de côté, si ce n'est qu'un instant, et féliciter le gouvernement pour les mesures qu'il a prises

relativement au décès de certains de nos soldats en Afghanistan. Néanmoins, l'Alliance canadienne et tous les Canadiens veulent que cette affaire fasse l'objet d'une enquête approfondie et qu'on fasse le nécessaire pour voir à ce que des circonstances semblables n'entraînent pas d'autres pertes de vie inutiles.

Le vice-premier ministre peut-il renseigner les Canadiens sur la nature et la portée de l'enquête sur ces pertes de vie?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, le Service national des enquêtes des Forces canadiennes est actuellement sur les lieux de l'incident en Afghanistan pour recueillir des renseignements dans le cadre de son enquête. Un service semblable des forces armées américaines est également là-bas pour faire la même chose.

Entre-temps, hier, j'ai annoncé l'établissement d'une commission d'enquête, qui sera présidée par l'ancien chef d'état-major de la Défense, le général à la retraite Maurice Baril. Nous voulons avoir tous les renseignements. Nous voulons mener une enquête approfondie sur cette affaire afin de savoir ce qui s'est passé exactement et de déterminer ce que nous pouvons faire pour empêcher que ce genre de choses ne se produise de nouveau.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, il est agréable de savoir que nos partenaires américains ont fait preuve de collaboration et ont été ouverts quant à leur rôle dans ce terrible incident.

Le ministre de la Défense peut-il assurer aux Canadiens que les Américains se sont engagés à donner à nos enquêteurs un accès sans restriction à leurs dossiers et à leur personnel afin que nous puissions faire une enquête approfondie sur cette affaire?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, avant-hier soir, j'ai reçu un appel téléphonique du secrétaire à la Défense, Donald Rumsfeld. Il m'a assuré de l'entière collaboration du gouvernement américain dans cette affaire. Les États-Unis ont également annoncé qu'ils inviteraient un Canadien à se joindre à leur équipe d'enquête. Je m'attends à ce qu'il y ait ce genre d'échange de renseignements et de collaboration au niveau le plus élevé possible afin que les deux pays puissent trouver des réponses aux questions qui nous laissent tous perplexes en ce moment au sujet de ce qui s'est passé et de ce qu'on peut faire pour réduire le risque que de tels incidents se produisent à l'avenir.

M. John Reynolds (chef de l'opposition, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je suis certain que tous les Canadiens sont heureux que le général Baril participe à l'enquête. Nous lui vouons le plus grand respect. Les Canadiens veulent être certains qu'on trouvera des réponses à toutes les questions.

Le ministre de la Défense peut-il nous dire approximativement quand on s'attend à ce que l'enquête prenne fin? Peut-il assurer aux Canadiens que les résultats de l'enquête du général Baril seront rendus publics?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, oui, je rencontrerai le général Baril aujourd'hui pour discuter du mandat de la commission et de la procédure à suivre à cet égard.

Un des points dont nous discuterons sera la nécessité que nous soyons le plus ouverts et le plus transparents possible et que nous fassions régulièrement des comptes rendus afin que les familles et tous les Canadiens, y compris les députés, soient au courant de l'état d'avancement de l'enquête.

Questions orales

Il y a toutefois des considérations liées à la Loi sur la protection des renseignements personnels et des considérations liées à la sécurité opérationnelle dont nous devons tenir compte. Je peux quand même vous assurer, monsieur le Président, que notre but est de rendre tout le processus le plus transparent et le plus ouvert possible.

• (1120)

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la base des Forces armées canadiennes de la région d'Edmonton est située dans ma circonscription. C'est donc à titre de député des soldats blessés que je veux m'enquérir aujourd'hui des soins qui leur sont prodigués.

Le ministre de la Défense peut-il donner aux Canadiens des précisions sur l'état de santé de nos soldats qui ont été blessés mercredi soir en Afghanistan?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de sa question.

Huit soldats ont été blessés. Deux d'entre eux ont subi des blessures mineures et sont demeurés auprès de leur groupement tactique à Kandahar. Les six autres ont été transportés au centre médical de Ramstein, en Allemagne. Je le répète, Son Excellence la Gouverneure générale est là-bas et les a accueillis.

L'état de santé des deux soldats plus grièvement blessés s'est amélioré. Ils ont tous deux subi des interventions chirurgicales et sont dans un état stable. En fait, les six blessés sont dans un état stable et devraient recouvrer la santé. Un certain nombre d'entre eux, peut-être jusqu'à quatre de ces soldats, rentreront très bientôt au Canada.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Monsieur le Président, nous sommes heureux d'obtenir des nouvelles aussi encourageantes.

Tous les députés de la région d'Edmonton connaissent des familles de militaires. Je suis sûr que les députés de la région d'Edmonton, des deux côtés de la Chambre, ont perdu des électeurs ou connaissent quelqu'un qui a perdu un être cher. Nos pensées accompagnent les familles des soldats qui ont été tués.

Le ministre de la Défense peut-il expliquer les efforts spéciaux déployés pour veiller à ce que les familles soient informées des progrès de l'enquête?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai dit en réponse à une question que me posait le chef de l'opposition, nous voulons nous montrer aussi transparents et ouverts que possible. Même si, par le passé, les commissions d'enquête ne faisaient rapport qu'à la fin de leurs travaux, plus récemment, certaines commissions d'enquête ont pris l'habitude de diffuser des rapports périodiques, afin de faire le point à mesure que progresse leur enquête.

J'espère que l'enquête ne sera pas très longue, qu'elle ne durera que quelques semaines et non des mois, mais il nous est impossible de le savoir avant de l'entreprendre et de constater les défis à relever. Nous voulons régulièrement faire le point et diffuser des rapports provisoires afin de tenir la population au courant des progrès effectués.

* * *

[Français]

LE BILINGUISME

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, au Canada, l'application du bilinguisme continue de poser

de sérieux problèmes, plus spécifiquement chez les cadres de la fonction publique fédérale où on constate encore aujourd'hui que près du tiers des postes bilingues sont toujours occupés par des unilingues anglophones.

Est-ce que la présidente du Conseil du Trésor conviendra que ces chiffres confirment avec éloquence le manque de volonté du gouvernement d'appliquer sa politique de bilinguisme et de donner aux minorités francophones des services dans leur langue?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement est toujours aussi ferme par rapport au respect de la Loi sur les langues officielles, à savoir que la fonction publique fédérale doit atteindre certaines normes pour être capable de livrer les services dans les deux langues et aussi, concernant la langue de travail, permettre l'utilisation de la langue du choix des employés fédéraux.

Il est vrai que nous avons augmenté les normes chez les cadres supérieurs. Ils ont encore un an pour les atteindre. Je ne peux pas anticiper les résultats, mais je souhaite fermement que tous les cadres supérieurs se conforment à cette nouvelle norme.

Mme Caroline St-Hilaire (Longueuil, BQ): Monsieur le Président, 20 ans après l'adoption de la Charte, l'égalité entre les deux langues officielles pose toujours problème, comme le soulignait hier, la commissaire aux langues officielles, Mme Dyane Adam: «L'égalité réelle n'est pas atteinte, c'est encore un projet inachevé.»

Qu'est-ce que le gouvernement a à répondre à son manque d'action, son manque de volonté dans ce dossier, où ceux qui en font les frais sont encore les francophones du Canada?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, j'aimerais mentionner à la députée que, ces dernières années, beaucoup d'efforts ont été mis en place pour améliorer tout ce service dans les deux langues officielles et la participation équitable des anglophones et des francophones.

Nous avons encore certains problèmes qu'on doit reconnaître, et ils ne se limitent pas exclusivement aux francophones de ce pays. Nous n'avons qu'à regarder la participation des anglophones du Québec, par exemple, comme employés fédéraux. Là aussi, il y a des progrès à faire.

Je peux vous assurer que tous les efforts seront faits pour y arriver dans les quelques mois qui suivent.

• (1125)

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la présidente du Conseil du Trésor nous réaffirmait mardi que 32 p. 100 des gestionnaires de la fonction publique fédérale ne sont toujours pas bilingues, qu'il leur reste un an pour le devenir, et elle affirmait aussi que certains n'y arriveront pas.

Est-ce que la présidente du Conseil du Trésor peut nous dire ce qu'elle entend faire des gestionnaires qui ne respecteront pas les exigences linguistiques attachées à leur poste, à la date butoir du 31 mars?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, de fait nous avons eu une discussion à cet égard au Comité permanent des langues officielles, cette semaine. J'ose espérer que tous les cadres supérieurs vont atteindre cette norme qui est maintenant plus élevée.

Par ailleurs, si certains ne l'atteignent pas—et nous avons encore un an devant nous—nous sommes en train de regarder les mesures qui pourront être prises envers ces hauts fonctionnaires.

Questions orales

M. Benoît Sauvageau (Repentigny, BQ): Monsieur le Président, la présidente du Conseil du Trésor peut-elle nous donner l'assurance que la désignation des postes bilingues ne sera pas modifiée en postes unilingues et que l'on respectera une fois pour toutes la date butoir du 31 mars 2003?

L'hon. Lucienne Robillard (présidente du Conseil du Trésor, Lib.): Monsieur le Président, d'année en année, le nombre de postes bilingues dans la fonction publique augmente. Alors, il n'est pas question de réduire le nombre de postes bilingues.

Nous sommes de plus en plus encouragés quand des jeunes qui viennent de l'est, du centre ou de l'ouest du pays sont bilingues lorsqu'ils soumettent leur candidature pour devenir des employés de la fonction publique fédérale.

Alors, il est très clair que nous allons respecter les échéanciers.

* * *

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, la mort tragique de soldats canadiens à Kandahar nous affecte profondément. Ma propre communauté pleure le décès du soldat Richard Green et du soldat Nathan Smith, qui faisaient partie de la famille régionale de Halifax.

Il est impératif que le général Baril puisse aller au fond de la question des pertes attribuables aux tirs amis. Le ministre a promis de coopérer et les Américains se sont également engagés à collaborer, mais il faudra beaucoup plus que cela. De façon plus précise, j'aimerais savoir si le gouvernement a reçu des États-Unis l'assurance que le général Baril aura pleinement accès à tous les témoins et documents américains, à tous les enregistrements de communications et données de vol. Le ministre a-t-il obtenu des garanties complètes à cet égard?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, comme je le disais plus tôt, nous examinons actuellement les paramètres et l'étude des détails est en cours. J'ai reçu l'assurance du secrétaire à la Défense, et le premier ministre a aussi reçu l'assurance du président des États-Unis, que les Américains collaboreraient pleinement dans cette affaire.

M. Peter Stoffer (Sackville—Musquodoboît Valley—Eastern Shore, NPD): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Défense nationale.

À la suite du tragique accident survenu à Kandahar, le ministre de la Défense et les autorités militaires qui sont là-bas envisagent-ils de reporter tous les exercices militaires réels effectués avec les Américains en Afghanistan, au moins jusqu'à ce que le général Baril ait pu établir les causes de l'accident, de façon à éviter que pareille situation ne puisse se reproduire? Le ministre a-t-il au moins envisagé de reporter les futurs exercices réels?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Nous tenons évidemment à réduire le plus possible le risque que ce genre d'accident ne se reproduise, mais je ne suis pas en mesure de dire pour l'instant si nous continuerons d'utiliser ce site précis.

Nos troupes doivent continuer de s'entraîner dans cette région en vue des combats qu'elles pourront devoir livrer. Elles doivent être prêtes à affronter l'ennemi. Nous devons nous assurer qu'elles puissent survivre en toutes circonstances et nous tenons à réduire les risques auxquels nos soldats sont exposés.

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, nous attendons avec impatience le rapport du général

Baril, mais le ministre doit certainement déjà connaître certains détails.

Est-ce que l'équipage américain avait été informé de la présence de soldats canadiens dans la zone d'entraînement désignée qu'il a bombardée et du fait que cette zone était interdite? Le ministre a-t-il pris connaissance des règles d'engagement américaines concernant ce genre d'activité et est-il disposé à déposer ces règles à la Chambre?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, si j'avais les réponses à toutes ces questions, nous n'aurions vraisemblablement pas besoin d'une commission d'enquête. Or, cette commission s'avère nécessaire pour faire toute la lumière sur cette affaire et comprendre exactement ce qui s'est produit.

Aucune explication n'est présentement disponible; c'est la responsabilité de la commission d'enquête d'en obtenir.

[Français]

Le très hon. Joe Clark (Calgary-Centre, PC): Monsieur le Président, le leader du gouvernement au Sénat a déclaré hier que le décret qui assure que nos soldats en Afghanistan et leur famille recevront leur pension dans les zones de service spécial n'a toujours pas été adopté. Cela veut dire 66 jours après l'arrivée des troupes du Princess Patricia's en Afghanistan.

Pourquoi nos soldats ont-ils été envoyés dans une zone de guerre sans que le gouvernement leur donne l'assurance qu'ils recevraient, de même que leur famille, la protection nécessaire en cas d'incidents?

• (1130)

[Traduction]

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, je peux assurer au député que nos troupes recevront tout l'appui que nécessitent dans les circonstances des troupes opérant en zone de combat. Nous nous apprêtons actuellement à désigner des zones de service spécial. Dès que cela aura été fait, les participants toucheront, rétroactivement au début de la mission, la rémunération et les avantages liés aux zones de service spécial.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, d'après certains économistes, l'incertitude entourant le protocole de Kyoto force les entreprises à revoir leurs plans d'investissement pour le Canada. Par exemple, d'importants travaux de prospection gazière sont reportés à plus tard. L'industrie laisse entendre que nous connaissons bientôt des pénuries de gaz naturel et en verrons le prix grimper en flèche.

Le gouvernement décidera-t-il enfin de rejeter le Protocole de Kyoto et d'adopter un programme de réaction au changement climatique élaboré au Canada, comme nous le préconisons depuis toujours?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la solution fondamentale pour réduire les émissions de gaz à effet de serre consiste à substituer des carburants produisant de faibles émissions aux carburants qui en produisent beaucoup. Le gaz naturel et, bien sûr, l'électricité figurent en tête de liste. La perspective qui en résulte pour l'industrie du gaz est bien sûr l'expansion non la contraction.

Questions orales

M. Bob Mills (Red Deer, Alliance canadienne): Monsieur le Président, on déplore une fuite de 200 000 litres de carburant diesel au large de Terre-Neuve, ce qui ne constitue que la toute dernière crise dans la région. Un quart de million d'oiseaux marins sont tués chaque année à cause du déversement d'hydrocarbures. Or, il n'y a qu'un seul avion pour patrouiller toute la région de l'Atlantique.

Le gouvernement ne s'attaque pas aux problèmes de déversement d'hydrocarbures sur la côte est. Les amendes sont trop légères. La surveillance est scandaleuse. Quand le gouvernement montrera-t-il qu'il a une conscience écologique?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'apprécie vraiment l'appui de l'Alliance canadienne en faveur de l'augmentation des dépenses dans ce secteur d'activité du ministère des Pêches et des Océans et du ministère des Transports. Je l'apprécie vraiment car il est important et énormément coûteux de faire la surveillance de chacun des navires traversant l'Atlantique à destination des ports américains, qui passent si près des côtes de Terre-Neuve.

Le député a raison: la mortalité des oiseaux aquatiques est tout à fait inacceptable aux yeux du Canada. Cela dit, je suis très heureux de signaler que la dernière fois que nous avons intenté des poursuites contre un navire, l'amende a été beaucoup plus lourde qu'auparavant. Le système judiciaire commence à reconnaître l'importance...

Le Président: Le député de Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans a la parole.

[Français]

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, hier le président de la FTQ, M. Henri Massé, demandait à tous les intervenants québécois de s'unir pour sauver les ateliers d'Alstom à Montréal. Le Québec, par le biais de l'Agence métropolitaine de transport, s'est engagé à tout faire pour sauver les 650 emplois d'Alstom et le Bloc québécois également.

Il n'y a que le gouvernement libéral qui n'a rien fait. Est-ce que le ministre de la Justice, qui est le ministre politique du Québec, peut nous dire si son gouvernement entend imposer des normes environnementales à l'industrie du rail et proposer des incitatifs fiscaux, de façon à s'assurer l'avenir de cette entreprise?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Oui, monsieur le Président. Hier, j'ai répondu à une question semblable du Bloc.

Oui, c'est vrai qu'il y a une possibilité d'avoir des avantages du point de vue de l'environnement en réduisant les gaz à effet de serre dans l'atmosphère et, en même temps, d'avoir la croissance économique. Je suis bien content que le député ait noté la possibilité d'avoir les deux choses.

Cependant, il y a également d'autres considérations avant qu'une compagnie de chemin de fer change son système de moteurs de locomotives. Je m'attend à une décision qui tienne compte de toutes les considérations importantes.

M. Michel Guimond (Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans, BQ): Monsieur le Président, au cours des dernières élections fédérales, les libéraux se prétendaient capables de défendre les intérêts du Québec. Or aujourd'hui, tous les intervenants québécois s'allient pour sauver Alstom parce c'est dans l'intérêt du Québec.

La candidate libérale dans Verdun dit qu'elle veut défendre le Québec, mais ici ses collègues ne font rien pour livrer la marchandise.

Le ministre de la Justice, responsable politique du Québec, peut-il s'engager à convaincre ses collègues du Cabinet de faire quelque chose, ou va-t-il encore s'écraser et abandonner à leur sort les 650 travailleurs de GEC Alstom?

• (1135)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, c'est très important de savoir qu'une décision pour l'achat de matériel destiné aux chemins de fer n'est pas seulement une décision du gouvernement du Canada. On doit tenir compte de plusieurs considérations.

À ce stade-ci, je peux seulement dire à l'honorable député que, oui, on prend en considération l'aspect des effets des gaz à effet de serre et tous les autres aspects. Cependant, c'est surtout une décision commerciale.

[Traduction]

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, le ministre de l'Industrie a récemment déclaré en Alberta qu'il entretient de sérieuses réserves concernant la ratification de l'accord de Kyoto. Il s'inquiétait des répercussions de cet accord sur la productivité, l'investissement et notre niveau de vie. Il a juré de se faire le défenseur de l'industrie au sein du Cabinet et a appuyé publiquement une démarche fondée sur l'innovation et les progrès technologiques.

Le secrétaire parlementaire est-il disposé à réitérer l'opposition à l'accord de Kyoto qu'a manifestée publiquement son ministre?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, la position du gouvernement...

Des voix: Oh, Oh!

Le Président: À l'ordre, s'il vous plaît. Le débat qui a cours à l'autre extrémité de la Chambre pourrait peut-être être poursuivi à l'extérieur de notre enceinte, car il y a nul doute des questions et des réponses de grande importance.

Le ministre de l'Environnement a la parole.

M. David Anderson: Monsieur le Président, la position du gouvernement du Canada est claire. Elle a été énoncée cette semaine à la Chambre par le premier ministre et elle correspond à la position défendue par tous les ministres. Nous aimerions ratifier l'Accord de Kyoto cette année, mais nous ne prendrons pas de décision à cet égard tant que nous n'aurons pas mené des consultations approfondies avec les provinces et territoires, nos partenaires, et aussi avec l'industrie visée et le grand public.

De plus, il ne peut y avoir de décision concernant la ratification tant que nous ne disposerons pas d'un plan n'ayant pas de répercussions néfastes sur quelque région du pays que ce soit. C'est la position adoptée par tous les députés ministériels.

M. James Rajotte (Edmonton-Sud-Ouest, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la réalité, c'est qu'il n'y a pas de consensus clair à ce sujet au sein du Cabinet. Nous obtenons des signaux différents, en particulier de la part du ministre de l'Industrie et du ministre des Ressources naturelles, concernant la ratification de l'accord de Kyoto.

Questions orales

De fait, le ministre de l'Industrie a déclaré «Je ne serai pas à l'aise tant que nous n'aurons pas obtenu d'information fiable concernant [...] l'impact de l'accord de Kyoto sur l'économie. La décision doit être basée sur les faits et non sur l'idéologie et la théorie».

Le ministre de l'Industrie est chargé de la productivité et de la concurrence, mais il ne possède pas de données concernant les conséquences de la ratification de l'accord de Kyoto sur la productivité. S'il n'a pas de données ni d'informations fiables, comment le gouvernement peut-il continuer à appuyer la ratification de l'accord de Kyoto?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, j'ai oublié le nombre de fois où j'ai dit aux alliancistes qu'il existe un groupe de travail fédéral-provincial-territorial, comprenant des représentants de chaque province, de chaque territoire et du gouvernement fédéral, qui présentera vers la fin du mois ou au début du mois prochain un rapport concernant les coûts liés à l'Accord de Kyoto. De toute évidence, d'ici à ce que ce rapport soit rendu public, le gouvernement ne se prononcera pas sur les coûts, et les propos du ministre de l'Industrie sont tout à fait exacts. Nous devrions effectivement obtenir de l'information d'un groupe de travail ne se limitant pas au gouvernement et comprenant des représentants des provinces et des territoires. Lorsque nous l'aurons obtenue, nous serons en mesure d'aller plus loin et d'arrêter notre décision.

* * *

[Français]

LE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, en réaction aux pressions du Bloc québécois, voici maintenant que les députés du caucus libéral se joignent à nous et invitent par lettre les personnes âgées admissibles à se prévaloir du programme de Supplément de revenu garanti.

Est-ce que les personnes âgées doivent attendre de cet appui des députés libéraux qu'elles recevront la pleine rétroactivité qui leur est due?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne le Supplément de revenu garanti, il y a toujours eu une disposition prévoyant le paiement rétroactif. En ce qui concerne les personnes âgées—je voudrais le souligner et le répéter; cela a déjà été dit à la Chambre à plusieurs reprises—, le Supplément de revenu garanti est assujéti à une période de rétroactivité de 11 mois.

Cependant, puisque le député se targue de représenter et de bien vouloir aider les gens du Québec, je voudrais répéter encore une fois que, justement, le gouvernement du Québec, lui, ne donne une rétroactivité que sur certains programmes que je pourrais bien nommer ici. C'est aucune rétroactivité ou une rétroactivité d'un an au maximum.

• (1140)

M. Marcel Gagnon (Champlain, BQ): Monsieur le Président, on n'a pas besoin de faux-fuyants. Il ne manque qu'une seule ligne à la lettre, soit la suivante: «Comme bénéficiaire du régime de Supplément de revenu garanti, vous aurez droit à la pleine rétroactivité».

Est-ce que les personnes âgées peuvent s'attendre à lire cette phrase dans le prochain communiqué des députés libéraux?

Mme Raymonde Folco (secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, je pense que les députés du Bloc québécois se trompent parfois et ne savent pas de quel avis ils sont.

Je veux justement reprendre les propos d'un député du Bloc québécois qui a dit récemment: «La ministre a fait des efforts pour retrouver les personnes que l'on recherche. Elle envoie des lettres, par exemple, à ceux qui ne retirent pas le Supplément de revenu garanti ou même la pension de vieillesse.»

«Il y a autour de 65 000 personnes qui ne retirent même pas la pension de vieillesse et la ministre a fait un effort». C'est ce que disait un député du Bloc québécois.

* * *

[Traduction]

LE RAPPORT DE LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, la fondation Inforoute Santé du Canada est une autre caisse noire des libéraux, qui a reçu 500 millions de dollars il y a un an et qui, selon la vérificatrice générale, n'est toujours pas en activité. La vérificatrice générale ajoute que le Parlement n'a aucune idée de ce à quoi servent ces 500 millions de dollars; ce n'est pas exactement une mince somme.

Ma question s'adresse au ministre des Finances. Si ce n'est pas le Parlement, si ce n'est pas le gouvernement, si ce n'est pas la ministre de la Santé, si ce n'est pas le ministre des Finances ou la vérificatrice générale qui s'occupe de cet argent, qui donc s'en occupe?

L'hon. John McCallum (secrétaire d'État (Institutions financières internationales), Lib.): Monsieur le Président, comme le ministre l'a dit hier à la Chambre, toutes ces fondations, y compris celle dont parle le député, ont été approuvées par le Parlement. Elles font toutes l'objet de vérifications. Toutes sont dirigées par des personnes qui ont comparu devant des comités parlementaires à maintes reprises et qui sont prêtes à le faire de nouveau.

Ces fondations investissent des milliards de dollars dans l'innovation, pour que le Canada s'épanouisse dans la nouvelle économie et pour qu'il soit un chef de file en matière de recherche et de développement. Devrais-je supposer que l'opposition s'oppose à ces mesures?

M. John Williams (St. Albert, Alliance canadienne): Monsieur le Président, j'ai bien dit qu'elles n'étaient toujours pas en activité.

La vérificatrice générale a également dit qu'Inforoute Santé du Canada devait respecter la législation fédérale et éviter les conflits d'intérêts. Toutefois, le président du conseil d'administration de la fondation, M. Eric Maldoff, est un loyal libéral qui, ces trois dernières années, a versé des sommes considérables à la caisse du Parti libéral.

Ma question s'adresse à la ministre de la Santé. Si Inforoute doit éviter les conflits d'intérêts, pourquoi a-t-elle donné à un loyal libéral 500 millions de dollars appartenant aux contribuables canadiens sans exiger qu'il explique au Parlement comment cette somme est dépensée?

Questions orales

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, Inforoute Santé du Canada est une nouvelle contribution importante à la capacité fédérale-provinciale-territoriale de gérer et de renouveler notre système de santé. Son principal projet, à la demande de toutes les provinces, des territoires et de nous-mêmes, est la mise au point d'une base de données électronique sur la santé. J'accepte mal que le député mette en doute l'intégrité de cette société indépendante dont le conseil d'administration compte tous les sous-ministres de la Santé de notre pays.

* * *

LA SANTÉ

M. Tony Tirabassi (Niagara-Centre, Lib.): Monsieur le Président, des statistiques publiées récemment révèlent que le besoin de dons d'organes continue d'augmenter au Canada. À l'heure actuelle, près de 4 000 Canadiens attendent un don d'organe, ce qui représente une augmentation de 100 p. 100 par rapport à il y a dix ans. Le besoin de dons d'organes et de tissus a augmenté, mais le nombre de donneurs ne suit tout simplement pas la demande.

La ministre de la Santé peut-elle dire à la Chambre quelles sont les mesures en place visant à modifier la tendance et à répondre aux difficultés entourant le don d'organes et de tissus?

L'hon. Anne McLellan (ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question très importante. Le député a signalé que 4 000 personnes au Canada étaient en attente d'une transplantation d'organe ou de tissu. Le drame est que certaines de ces personnes vont mourir avant d'avoir une transplantation.

Ce matin, je demande donc à tous les députés à la Chambre de relever le défi individuellement et collectivement dans leur circonscription. La semaine prochaine est la Semaine nationale de sensibilisation au don d'organes et de tissus. J'invite les députés à communiquer avec les gens de leur circonscription, soit par le truchement de leur bulletin parlementaire ou autrement, pour les inciter à participer à cette campagne en signant une carte de don d'organes et de tissus. La semaine prochaine, je vous demanderai tous...

Le Président: La députée de Halifax a la parole.

* * *

• (1145)

LE PROCHE-ORIENT

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le voile commence à se lever sur l'horreur de ce qui s'est passé dans le camp de réfugiés palestiniens de Jénine. Un représentant des Nations Unies a décrit la situation comme étant horrible et atroce au-delà de tout ce que l'on peut imaginer. Néanmoins, le gouvernement israélien continue de priver les victimes de toute aide humanitaire en bloquant l'accès au camp et en imposant un couvre-feu.

Quelles actions concrètes le gouvernement canadien a-t-il entreprises pour inciter le gouvernement Sharon à lever le couvre-feu et à faire en sorte que l'aide humanitaire parvienne aux habitants de Jénine, qui en ont désespérément besoin?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit à la députée à la séance d'un comité hier, nous avons pressé Israël, par le truchement de son ambassadeur, de lever le couvre-feu et de permettre que l'aide humanitaire parvienne à ceux qui en ont besoin.

Comme les députés le savent, les Nations Unies ont été saisies de la question. M. Kofi Annan en a parlé. La question est actuellement discutée par le Conseil de sécurité.

Pour notre part, nous avons annoncé un programme d'aide de 8 millions de dollars qui serait mis en oeuvre par divers organismes des Nations Unies et d'autres organismes crédibles de la région, et qui fournirait des secours immédiats à des fins humanitaires. Nous allons suivre cela de près. Nous voulons que le conflit se règle de manière à ce que les parties se remettent à négocier et ne jettent plus d'huile sur le feu.

Mme Alexa McDonough (Halifax, NPD): Monsieur le Président, le ministre des Affaires étrangères sait que la délégation canadienne à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies a voté contre l'envoi d'une mission d'enquête à Jénine. Nous savons que la situation est horrible; le camp de Jénine ressemble à une région dévastée par un tremblement de terre, 2 000 personnes n'ayant plus d'abri et 300 immeubles ayant été détruits.

Étant donné que le gouvernement s'est opposé à l'envoi d'une mission d'enquête, que se propose-t-il de faire pour que le monde sache ce qui s'est passé? Pour le moment, le monde n'y voit pas clair. Le ministre des Affaires étrangères et le gouvernement canadien donneront-ils leur accord à la tenue d'une enquête internationale en bonne et due forme sur ce qui s'est passé?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme la députée le sait d'après les témoignages présentés au comité hier, le gouvernement s'est opposé à l'envoi d'une mission des droits de l'homme là-bas parce qu'elle aurait eu un parti pris inacceptable à ce moment-là et que nous croyons fermement que la décision prise par le Conseil de sécurité, que notre pays appuie, était la bonne dans les circonstances. Le gouvernement continuera de prendre des mesures concrètes pour aider la population de la région et ne pas susciter de polémiques, ce qui ne peut qu'exacerber les tensions.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Monsieur le Président, j'ai une question à poser au ministre de l'Environnement.

Le ministre est sans doute au courant du naufrage récent d'un crevettier qui a coulé tandis qu'on le remorquait vers un port de Terre-Neuve. Ce navire contient une énorme quantité de carburant qui s'échappe maintenant vers la surface.

Comme le naufrage s'est produit sur des lieux de pêche au crabe très productifs, à quelques milles seulement d'un refuge d'oiseaux où plus d'un million d'oiseaux de mer se trouvent pour la saison de la reproduction, quelles mesures le ministre prend-il pour éviter une catastrophe écologique près des falaises touchées?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je remercie le député de cette question très importante. Il est vrai que la pêche et les navires commerciaux dont le député de Red Deer a parlé récemment présentent un risque énorme pour les oiseaux et les formes de vie marine sur les côtes est et ouest du Canada.

Le ministère des Pêches et des Océans, de concert avec le ministère des Transports et le mien, prendra toutes les mesures voulues pour récupérer le maximum de carburant.

Toutefois, je dois prévenir les députés que la récupération de carburant déversé en mer est extrêmement difficile et est facilement perturbée par le vent et les vagues. Par conséquent, nous ne pouvons pas...

Questions orales

Le Président: Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a la parole.

* * *

LES PÊCHES

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a dit à maintes occasions à cet endroit qu'il ne prendrait pas le quota d'une collectivité pour l'accorder à une autre. Pourtant, nous savons qu'en ce moment, le ministère qu'il dirige offre concrètement d'acheter des permis de pêche au crabe des neiges dans le comté de Guysborough, permis qu'il attribuerait ensuite à des collectivités autochtones. Le ministre était sûrement au courant de cette pratique lorsqu'il a fait ses déclarations.

Afin de sauver une collectivité de pêche historique du Canada atlantique, le ministre envisagera-t-il d'acheter certains permis de pêche pour les localités de Canso et de Mulgrave et rencontrera-t-il le maire et les personnes concernées pour discuter de leur avenir?

• (1150)

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le ministre des Pêches et des Océans a répondu à la question concernant la ville de Canso à un certain nombre d'occasions à la Chambre. Je lui transmettrai la demande du député qui s'est enquis de la possibilité d'organiser des rencontres dans l'avenir, mais je pense qu'il s'est adressé directement à la ville de Canso. Je peux peut-être obtenir cette information pour le député d'ici la fin de la journée.

* * *

LE PROCHE-ORIENT

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Après une semaine, les journalistes ont finalement été admis dans ce qui reste du camp de réfugiés de Jénine. Les Nations Unies parlent de massacre, mais le compte total des morts n'est toujours pas connu. Le Canada a l'obligation morale de découvrir la vérité.

Quelles mesures le gouvernement du Canada a-t-il prises pour tenter de découvrir ce qui s'est réellement passé à Jénine et combien de civils palestiniens y ont perdu la vie?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, comme je l'ai déjà dit, je crois qu'en ce moment, nous devrions surtout chercher à assurer l'accès à Jénine et à offrir de l'aide humanitaire aux gens qui souffrent là-bas. C'est ce qui nous occupe pour l'instant et c'est ce que nous faisons.

Le député devrait savoir que la Grande-Bretagne a déposé devant le Conseil de sécurité une résolution qui porte sur l'accès à Jénine non seulement dans le but de fournir une aide humanitaire, mais aussi pour tenter de savoir ce qui s'est réellement passé et ce que le monde peut faire. Nous appuyons ce processus. Tout comme le gouvernement, j'ai fait part de ces préoccupations à l'ambassadeur d'Israël.

M. Rahim Jaffer (Edmonton—Strathcona, Alliance canadienne): Monsieur le Président, par suite de l'intervention des Forces israéliennes de défense à Jénine, des familles ont été séparées et la tension monte dans la région. La propagande est extrême des deux côtés et la réalité se trouve quelque part au milieu de tout cela.

Si le Canada est réellement un artisan indépendant de la paix au Proche-Orient, nous devons remplir nos obligations et tenter de

découvrir la vérité. Quelles mesures le gouvernement a-t-il prises dans ce sens?

L'hon. Bill Graham (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je suis très heureux du commentaire préalable à la question qui laissait entendre que nous voulons éviter la propagande des deux côtés. J'ai expliqué à la Chambre que nous tentons d'obtenir les faits. Nous travaillons de concert avec les Nations Unies dans ce sens.

Nous avons assumé nos responsabilités en fournissant une aide humanitaire directe aux gens sur place, par l'intermédiaire des services appropriés de l'ONU, et nous continuerons de le faire. Nous agirons de façon responsable. Nous nous efforcerons d'éviter les guerres de propagande et de déterminer les causes profondes de ce qui est arrivé. Nos objectifs fondamentaux sont d'aider la population et de tenter de réduire les tensions dans la région.

* * *

[Français]

LE PROTOCOLE DE KYOTO

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, il y a dix ans, à propos de la promesse canadienne de stabiliser au niveau de 1990 les émissions de gaz à effet de serre, et de le faire en l'an 2000, l'actuel ministre des Finances demandait si le gouvernement de l'époque allait s'engager «à ce que le Canada respecte son engagement domestique». Depuis, les émissions canadiennes ont augmenté de 20 p. 100, ce qui explique que le Canada, sans le Québec, a la pire performance de la planète.

Est-ce que le ministre de l'Environnement ne convient pas qu'il est temps pour le Canada de cesser de reculer et que le Protocole de Kyoto doit être ratifié par le plus grand nombre de pays possible, et surtout par le pays qui a le pire bilan de la planète, soit le Canada?

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, je sais que la question est très importante. Je vais répéter ce que le premier ministre a dit cette semaine à la Chambre, à savoir que notre but est la ratification du Protocole de Kyoto et que nous allons travailler pour arriver à cette fin. Toutefois, en même temps, il faut avoir des discussions et des consultations avec les provinces et les territoires, avec l'industrie concernée, avec le public, soit les Canadiens et les Canadiennes de partout au pays, avant de prendre une décision.

Il faut aussi avoir un bon plan en place. Nous attendons seulement les détails du Comité mixte fédéral-provincial-territorial avant de mettre en marche ces discussions.

M. Bernard Bigras (Rosemont—Petite-Patrie, BQ): Monsieur le Président, le gouvernement canadien tente de se soustraire à ses obligations internationales avec un nouveau jouet, soit les crédits d'exportation d'énergie propre.

Ce principe est tellement absurde qu'il a été rejeté sans considération par l'Union européenne, mais aussi par les États-Unis. Or, le ministre de l'Environnement défend ce principe.

Est-ce que cela veut dire qu'il partage l'avis du ministre des Finances voulant que le Protocole de Kyoto ne soit pas la solution aux problèmes causés par les changements climatiques?

Questions orales

L'hon. David Anderson (ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, ce n'est pas quelque chose de nouveau. Le premier ministre a même indiqué, en 1997, que l'exportation d'énergie propre était très importante. La position du gouvernement du Canada n'a pas changé depuis.

C'est devenu très important depuis les changements dans la position américaine, par rapport à l'année dernière et à il y a sept ans, quand nous avons vu le plan Bush en date du 14 février de cette année. C'est quelque chose qui réduit les gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Pour nous, c'est le but du Protocole de Kyoto. C'est pour cette raison que nous attendons un changement de la politique de l'Union européenne.

* * *

• (1155)

[Traduction]

L'AGRICULTURE

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, toutes les associations de producteurs de céréales et d'oléagineux, Agricore United et le syndicat du blé de la Saskatchewan exhortent publiquement le gouvernement à mettre en place un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial. Même le groupe de travail du premier ministre recommande un financement provisoire pour remédier au tort causé par les subventions octroyées à l'étranger.

Hier, le ministre de l'Agriculture a donné une réponse évasive à l'importante question qui lui a été posée. Je la lui pose à nouveau. Le ministre de l'Agriculture s'engage-t-il à établir immédiatement un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a montré sans l'ombre d'un doute que, dans la mesure où ses finances le permettent, il collabore avec les provinces pour prendre des mesures et rajuster les programmes déjà en place afin de remédier aux effets des préjudices commerciaux, des conditions atmosphériques et de la performance des marchés internationaux sur la production et l'industrie agricoles.

Je m'engage envers la Chambre et l'industrie à poursuivre ces efforts au nom des agriculteurs canadiens.

M. Howard Hilstrom (Selkirk—Interlake, Alliance canadienne): Monsieur le Président, si les associations et les groupes d'agriculteurs le demandent, c'est justement parce que rien n'est fait, et c'est ce qui pose problème.

Le ministère que dirige le ministre a signalé une chute de 25 p. 100 des prix, due aux subventions versées à l'étranger. Le ministre se contente de réagir en consacrant 15 millions de dollars pour effectuer d'autres consultations d'un bout à l'autre du pays. C'est du gaspillage. Le ministre parle beaucoup, mais ne fait pas grand-chose. Il faut qu'un programme d'indemnisation en cas de préjudice commercial soit mis en place au plus tôt. Pourquoi le ministre ne le fait-il pas?

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, encore une fois, je suis renversé de voir que le parti d'en face qui préconise la consultation de la base soit opposé à la consultation. C'est contradictoire.

Comme je l'ai fait hier, je rappelle au député qu'au titre de divers programmes, y compris l'avance de crédit de printemps, les prêts sans intérêts consentis aux agriculteurs, le CSRN et l'assurance-récolte, le gouvernement fédéral et les provinces ont versé l'an

dernier 3,7 milliards de dollars pour aider les producteurs du secteur primaire au Canada. Cette aide représente une somme considérable.

* * *

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

M. Brent St. Denis (Algoma—Manitoulin, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement soutient que grâce à sa stratégie d'innovation le Canada figure parmi les cinq premiers pays du monde au chapitre de la recherche et du développement. Toutefois, il faut également former une main-d'oeuvre hautement qualifiée pour soutenir le rendement du pays sur le plan de l'innovation.

Le secrétaire d'État aux Sciences, à la Recherche et au Développement peut-il dire à la Chambre ce que le gouvernement fait pour inciter les jeunes Canadiens à se diriger vers des carrières en science et en génie?

L'hon. Maurizio Bevilacqua (secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement), Lib.): Monsieur le Président, pour que le Canada atteigne sa cible en matière de recherche et de développement, nous devons encourager les jeunes à poursuivre des carrières en science et en technologie. C'est pour cette raison que j'ai récemment annoncé le lancement du projet PromoScience de 1,4 million de dollars, qui prévoit investir dans 41 organisations faisant la promotion de la science et du génie auprès des jeunes Canadiens.

J'ai également eu le plaisir de participer au lancement d'un guide et de matériel pédagogiques ainsi que d'un site Web visant à inciter les jeunes à se lancer dans ce secteur très stimulant.

Je crois que ce sont des investissements très judicieux...

Le Président: Le député de Battlefords—Lloydminster a la parole.

* * *

LES DÉPENSES PUBLIQUES

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, voici une autre publicité libérale.

Les chiffres concernant les nouveaux appareils Challenger ne concordent pas. Il y a une bonne raison à cela. Ce sont les dépenses effrénées du mois de mars. Ces dépenses n'étaient pas prévues dans le budget, ni dans les prévisions budgétaires ni dans aucun plan.

Je suis certain que la vérificatrice générale dénoncera ces dépenses la prochaine fois qu'elle déposera son rapport.

En novembre 1992, l'actuel ministre des Travaux publics avait demandé ceci:

[...] quand ce vieux gouvernement fatigué va-t-il apprendre que l'argent des contribuables n'est pas l'argent du Parti conservateur pour récompenser ses amis?

Y a-t-il quelque chose de changé?

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, comme la Chambre le sait sûrement, le gouvernement a commandé l'achat de deux nouveaux avions à réaction Challenger.

Le député ne se rend pas compte que ces nouveaux appareils non seulement jouiront d'une plus grande autonomie de vol, qu'ils consommeront moins de carburant, qu'ils profitent d'une avionique de meilleure qualité et plus sûre, et qu'ils disposent de systèmes de sécurité et de communications par satellite plus modernes, mais encore que leurs coûts d'exploitation seront de 34 p. 100 inférieurs à ceux des Challenger actuels.

Affaires courantes

M. Gerry Ritz (Battlefords—Lloydminster, Alliance canadienne): Monsieur le Président, je vais prendre 34 p. 100 plus de vacances.

C'est la période des déclarations fiscales et les contribuables canadiens ont de sérieux doutes au sujet des priorités du gouvernement libéral. Lorsqu'ils voient qu'on va dépenser 100 millions de dollars pour faciliter les déplacements aériens du premier ministre au lieu de consacrer cet argent à des choses vraiment prioritaires, comme les usines de traitement d'eau ou la réfection des routes, ils ont raison d'être contrariés.

Le ministre ne croit-il pas que de nouveaux avions à réaction plus rapides et plus efficaces devraient au moins transporter un nouveau gouvernement plus rapide et plus efficace?

• (1200)

M. Paul Szabo (secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux, Lib.): Monsieur le Président, outre les avantages que j'ai mentionnés dans ma réponse précédente, le député devrait aussi savoir que ces avions pourront atterrir dans une cinquantaine d'aéroports de plus au Canada, par rapport à leurs prédécesseurs. Cela contribuera à améliorer la productivité du gouvernement.

Le député devrait également savoir que ces appareils ne serviront pas seulement au premier ministre, aux fonctionnaires fédéraux, à la gouverneure générale et aux députés, mais aussi aux Forces armées, et le député sait à quel point cela est important.

* * *

[Français]

L'ÉCOLE DE MÉDECINE VÉTÉRINAIRE DE SAINT-HYACINTHE

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Monsieur le Président, l'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe lutte pour conserver son accréditation de l'American Veterinary Medical Association. Sans cette reconnaissance, les nouveaux vétérinaires québécois seraient victimes de préjudices. L'école, la seule francophone en Amérique, perdrait son expertise de recherche et ne pourrait survivre à cette décote. Le gouvernement du Québec a déjà fait sa part en injectant plus 40 millions de dollars.

Le ministre de l'Agriculture peut-il nous dire quand le gouvernement fédéral fera également sa part et injectera les 59 millions de dollars qui lui sont demandés. La situation est urgente.

[Traduction]

L'hon. Lyle Vanclief (ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, Lib.): Monsieur le Président, le député soulève une question très importante. Nous sommes conscients du rôle que les écoles de médecine vétérinaire jouent non seulement dans le domaine de la santé animale pour le secteur agricole, mais aussi dans le domaine de la santé des Canadiens. Le député s'en est déjà entretenu avec moi.

J'en ai discuté avec mes homologues au Cabinet et des collègues de mon parti. Je puis assurer au député que le gouvernement est en train d'examiner la question de l'accréditation de ces écoles...

Le Président: Le député de Malpeque a la parole.

* * *

LE COMMERCE

M. Wayne Easter (Malpeque, Lib.): Monsieur le Président, le Mexique est notre partenaire commercial le plus important en

Amérique latine. En fait, l'année dernière, ce pays a été le deuxième principal débouché pour nos exportations.

Néanmoins, les pratiques commerciales du Mexique ne sont pas toujours équitables. Depuis l'automne 2000, invoquant des motifs extrêmement peu convaincants, il a interdit les importations de plants de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick.

Que compte faire le ministre pour renforcer nos liens avec ce partenaire signataire de l'ALENA et nous assurer que ses pratiques commerciales seront équitables et conformes aux règles?

M. Pat O'Brien (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, comme l'a rappelé le député, la prochaine mission commerciale ministérielle se rendra au Mexique du 3 au 7 juin. Le député a parlé de la croissance rapide de nos échanges avec le Mexique. Ce pays se classe en fait au sixième rang de nos marchés d'exportation. Depuis l'entrée en vigueur de l'ALENA, nos échanges avec les Mexicains ont plus que doublé, atteignant les 2,5 milliards de dollars en 2001.

Le député de Malpeque a fait état d'un problème dans nos échanges avec le Mexique. Il convient d'en tenir compte. Cette prochaine mission commerciale a pour objectif d'accroître nos échanges avec le Mexique et de nous assurer de les rendre encore plus équitables.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.): Monsieur le Président, il y a deux jours, en réponse à une question du chef de l'opposition et d'autres, j'ai mentionné certains chiffres relativement à l'achat des deux nouveaux Challenger.

Je voudrais déposer ce document dans les deux langues officielles, comme je m'étais engagé à le faire.

* * *

[Français]

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

M. Mac Harb (Ottawa-Centre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le sixième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce international.

Conformément à l'ordre de renvoi du vendredi 22 mars 2002, votre comité a procédé à l'examen du projet de loi C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'accord instituant l'Organisation mondiale du commerce et a convenu d'en faire rapport, sans amendement.

Affaires courantes

● (1205)

PÉTITIONS

LES SCULPTURES DU PARTHÉNON

Mme Eleni Bakopanos (Ahuntsic, Lib.): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer à la Chambre une pétition dans les deux langues officielles, notamment signée par les résidents de mon comté de Ahuntsic, demandant au Parlement d'exhorter le gouvernement canadien à prier le Royaume-Uni de remettre les sculptures du Parthénon à la Grèce.

[Traduction]

Les pétitionnaires demandent que tous les efforts soient faits pour que les marbres du Parthénon, qui ont été retirés de Grèce il y a près de 200 ans sans le consentement du peuple grec, soient retournés à la Grèce, leur pays d'origine, avant les Jeux olympiques de 2004 lorsque la Grèce sera l'hôte des 28^{es} Olympiades.

LES AFFAIRES AUTOCHTONES

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Monsieur le Président, je suis très heureux de présenter une pétition volumineuse signée par des milliers de membres des premières nations du Manitoba.

Les signataires rejettent l'initiative du ministre des Affaires indiennes sur la gouvernance des premières nations. Ils prétendent que ce n'est rien d'autre qu'une répétition du livre blanc de 1969. Ils signalent que le processus de consultation qui accompagnait ce projet de loi n'était que de la frime et qu'il était tout à fait inadéquat.

* * *

QUESTIONS AU FEUILLETON

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, on répondra aujourd'hui aux questions n^{os} 114, 115, 116 et 119.

[Texte]

Question n^o 114—**M. Ted White:**

Concernant la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime: a) quels systèmes de mesure ont été utilisés dans le passé et sont actuellement en place pour déterminer si chacun des 1 900 projets de prévention du crime subventionnés depuis 1998 a produit les résultats escomptés et si certains types de programmes sont plus efficaces que d'autres; b) le gouvernement peut-il identifier les programmes qui ont permis de réduire sensiblement, en termes mesurables, le crime et d'améliorer la sécurité communautaire dans certains cas par rapport à d'autres où ces programmes n'ont pas été utilisés?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime est une initiative relativement récente. La phase II de la Stratégie nationale, lancée au mois de juin 1998 avec une enveloppe annuelle de 32 millions de dollars, s'appuyait sur les recommandations et les quatre années de travaux de consultation et d'orientation de l'ancien Conseil national de la prévention du crime. Les objectifs de la Stratégie nationale sont les suivants:

a) promouvoir l'action commune des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux en vue de diminuer le crime et la victimisation;

b) aider les collectivités à élaborer et à mettre en œuvre des solutions axées sur la collectivité aux problèmes contribuant à la criminalité et à la victimisation, plus particulièrement en ce qui a trait aux enfants, aux jeunes, aux femmes et aux Autochtones;

c) sensibiliser davantage le public, et obtenir leur appui au sujet des approches efficaces à la prévention du crime.

En approuvant les ressources destinées à la phase II de la Stratégie nationale, le secrétariat du Conseil du Trésor a exigé qu'on exécute une évaluation à mi-période avant mars 2001 et une évaluation sommative avant novembre 2002. L'évaluation à mi-période s'intéressait aux structures organisationnelles mises en place pour appuyer la Stratégie nationale et recommandait plusieurs améliorations. L'évaluation sommative à venir traitera davantage des résultats attribuables aux travaux du Centre national de la prévention du crime (CNPC) à l'appui de la Stratégie nationale. En bref, l'évaluation déterminera la mesure dans laquelle le CNPC a progressé par rapport à ses objectifs.

À l'été 2000, une évaluation en cours d'exécution à mi-période de la phase II de la Stratégie nationale a cherché à déterminer si la conception et la mise en œuvre de la Stratégie nationale facilitaient l'atteinte de ses objectifs et de ses cinq résultats attendus à long terme. Les principaux intéressés et cette évaluation ont révélé la nécessité d'un volet d'extension stratégique graduelle de la Stratégie nationale. Les conclusions de l'évaluation insistent en particulier sur la nécessité de mettre en valeur les cinq domaines suivants pour que la Stratégie nationale réussisse à atteindre les groupes à risque élevé et les collectivités vulnérables: une structure de soutien plus complète; de meilleurs moyens d'action en matière d'orientation, de recherche et d'évaluation; une utilisation accrue et stratégique des partenariats; un accent accru sur la durabilité; des activités efficaces d'éducation publique et de promotion.

Le CNPC a fait l'objet d'un examen organisationnel au cours de l'été 2001 pour donner suite aux recommandations formulées dans l'évaluation à mi-période.

Les projets financés en vertu du Fonds d'investissement pour la prévention du crime (l'un des cinq programmes de financement de la Stratégie) subissent tous de rigoureuses évaluations indépendantes. Grâce à ce fonds soutenant la recherche et le développement en matière de prévention du crime, nous apprendrons ce qui est prometteur, ce qui fonctionne, ce qui ne fonctionne pas et dans quel contexte. On demande aux évaluateurs d'examiner les processus et les résultats et de collecter des données sur les coûts que le CNPC utilise pour faire une analyse avantages/coûts des projets de prévention du crime retenus. Il faut souligner que presque toutes les évaluations indépendantes sont encore en cours puisqu'elles durent habituellement quatre ans. Néanmoins, le CNPC a reçu des résultats provisoires prometteurs de nombreuses évaluations de projet.

Affaires courantes

On a évalué au mois de juin 2000 des projets de mobilisation communautaire pour prévenir le crime dans quelques collectivités à travers le Canada. Même si l'échantillon des projets étudiés est petit et l'évaluation portait surtout sur les processus, il en ressort plusieurs constatations importantes. On a constaté que les évaluations des projets tendent à rendre compte des activités, de la satisfaction des clients face à ces activités (par exemple, services, ateliers ou communication d'information) et des besoins futurs en fait de programmes ou de services. Dans quelques régions, dont la Nouvelle-Écosse, les représentants du Ministère se sont aperçus que le savoir-faire des groupes communautaires en matière d'exécution des évaluations variait. C'est pourquoi ils ont produit un guide fournissant des conseils sur la façon de cerner les résultats des projets, surtout pour ce qui concerne les effets sur les groupes clients et les partenariats établis. La Section de la recherche et de l'évaluation publiera au printemps un document sur l'élaboration de modèles logiques et de théories du changement pour tenter de régler ces problèmes, entre autres, à propos de l'évaluation. On espère que ce document aidera les groupes et organismes communautaires à élaborer leurs projets et à établir des liens logiques entre les activités de prévention du crime proposées et des résultats escomptés à court, moyen et long terme.

La prévention du crime par le développement social est une approche communautaire à long terme pour prévenir le crime et la victimisation dans laquelle on prend en compte les facteurs sociaux, économiques et culturels complexes qui y contribuent. Étant donné que cette approche met l'accent sur l'argument «développement social» de l'équation de la prévention du crime, cela peut prendre du temps (c'est-à-dire des années) avant de voir les effets sur la prévention du crime. Néanmoins, nous sommes très confiants de pouvoir reconnaître les projets et les interventions ayant réduit de façon sensible les taux de criminalité et de victimisation et amélioré la sécurité communautaire.

De nombreux problèmes de criminalité et de victimisation sont universels. Par conséquent, il faut souligner que le Canada peut aussi tirer des leçons des modèles prometteurs et des pratiques exemplaires d'autres pays. Des données scientifiques montrent déjà que certains programmes de prévention fonctionnent et d'autres non, que certains programmes sont prometteurs et d'autres n'ont pas été bien expérimentés. Le CNPC fait de grands efforts pour être au fait de cette information et communiquer ensuite les leçons à retenir afin de guider nos cadres stratégiques et nos décisions en matière de financement de projets.

Question n° 115—M. Peter MacKay:

En ce qui concerne l'affaire des écoles résidentielles, combien d'avocats et de personnel de soutien du ministère de la Justice ont été affectés aux dossiers et combien d'heures y ont-ils consacré?

M. Paul Harold Macklin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Depuis ces cinq dernières années, le ministère de la Justice travaille sur l'affaire des écoles résidentielles indiennes. Par contre, ce n'est que depuis les trois dernières années que le Ministère compile une information détaillée sur le travail dans ces dossiers, alors que l'importance de ce litige est devenue apparente. Conséquemment, nous présentons une information détaillée des trois dernières années fiscales. Auparavant, le litige des pensionnats indiens était incorporé dans le litige général que le ministère de la Justice menait dans l'intérêt du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, et aucune information détaillée n'a été gardée en relation avec le nombre d'année-personnes travaillant sur le litige des écoles résidentielles.

Le nombre d'employés travaillant sur le litige des pensionnats indiens est fondé sur l'utilisation réelle du temps passé sur les dossiers des pensionnats plutôt que sur le nombre d'employés puisque la majorité des avocats travaillent sur plusieurs dossiers différents au courant d'une année. Une année-personne comprend 1 300 heures de travail «chargeables» par employé, par année fiscale.

Table 1: Nombre d'employés travaillant sur le litige des écoles résidentielles au Ministère de la Justice (basé sur l'utilisation année-personnes)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Avocats/ parajuristes	40	65	85
Personnel de soutien	20	30	40

Table 2: Nombre d'heures travaillées sur le litige des écoles résidentielles au Ministère de la Justice (Le nombre réel des heures travaillées sur le litige des pensionnats indiens est capturé par l'entremise de la transcription du minutage que chaque employé passe sur un dossier.)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Avocats/ parajuristes	60 300	92 500	113 400
Personnel de soutien	26 500	38 900	50 400

Note A: 2001-2002 est en date du 28 février 2002. Note B: Le masculin est utilisé pour alléger le texte.

Question n° 116—M. Peter MacKay:

En ce qui concerne la taxe sur les produits et services (TPS), quel est le montant des recettes qui ont été générées annuellement de 1993 à 2001?

L'hon. Elinor Caplan (ministre du Revenu national, Lib.):

Le tableau ci-joint indique les montants des recettes relatives à la taxe sur les produits et services (TPS) qui ont été générées annuellement de 1993 à 2001.

Perception nette de la TPS par exercice financier se terminant le 31 mars (en milliards de \$)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001
TPS nette*	14,9	15,7	16,8	16,4	18,1	19,5	20,7	22,9	24,9

* La TPS nette s'établit comme suit:

Recettes brutes
Moins: Remboursements et émissions
Moins: Taxe de vente harmonisée—Transfert aux provinces
Moins: Remboursement du Crédit de la TPS aux particuliers
Moins: Décret gouvernemental de remise de taxe

Question n° 119—Mme Elsie Wayne:

En date du 11 mars 2002, quelles sont les dépenses totales qui seront consacrées à l'acquisition des sous-marins fournis par la Grande-Bretagne et quand la Marine canadienne devrait-elle être en mesure de s'en servir intégralement?

L'hon. Art Eggleton (ministre de la Défense nationale, Lib.):

Au 11 mars 2002, le total des dépenses affectées aux sous-marins de la classe Victoria s'élevait à 472,31 millions de dollars.

D'après nos prévisions, les deux premiers sous-marins seront opérationnels en 2004, et les deux derniers en 2005.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

Mme Sarmite Bulte (secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien, Lib.): Monsieur le Président, si la question n° 117 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Texte]

Question n° 117—**M. Peter MacKay:**

Au sujet de la colline du Parlement et de ses environs: a) combien de touristes s'attend-on à y accueillir l'été prochain; b) combien d'autobus attend-on; c) quelles dispositions a-t-on prises pour faciliter l'accès à la colline des véhicules transportant des touristes; d) quelles dispositions a-t-on prises pour faciliter l'accès à la colline des véhicules transportant des touristes ayant une mobilité réduite?

(Le document est déposé.)

[Traduction]

Mme Sarmite Bulte: Monsieur le Président, je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

Le Président: Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

TRAVAUX DE LA CHAMBRE

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest—Nepean, Lib.): Monsieur le Président, des discussions ont eu lieu entre tous les partis concernant le projet de loi C-441 et je crois qu'il y a consentement pour la motion suivante:

Que nonobstant tout article du Règlement ou pratique habituelle de la Chambre, le projet de loi C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électorales, soit réputé lu une deuxième fois, renvoyé à un comité plénier, avoir fait l'objet d'un rapport sans amendement, adopté à l'étape du rapport, lu une troisième fois et adopté.

Le Président: Le whip en chef du gouvernement a-t-il le consentement unanime de la Chambre pour proposer la motion?

Des voix: D'accord.

Le Président: La Chambre a entendu la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est réputé lu une deuxième fois et renvoyé à un comité plénier, réputé avoir été rapporté sans amendement, réputé adopté à l'étape du rapport et réputé lu une troisième fois et adopté.)

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LA COMPENSATION ET LE RÈGLEMENT DES PAIEMENTS

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, un des coûts que peuvent avoir à supporter les chambres de compensation ou spécialisées

provient du risque qu'un membre n'honore pas ses engagements avant qu'une transaction ne soit réglée, ce qui causerait des pertes financières pour la chambre et ses membres.

En tant que comptoirs centraux, les chambres spécialisées prennent des mesures pour réduire ce risque. Par exemple, les membres doivent fournir des garanties et assurer une compensation au titre du paiement et de l'exécution de leurs obligations auprès de la chambre spécialisée.

La compensation est une façon de réduire sensiblement, jusqu'à dix fois, le paiement net et l'exécution des obligations des membres d'une chambre spécialisée. Si, par exemple, un membre achète un titre 1 000 \$ et en vend un autre 900 \$, son obligation nette envers la Chambre sera de 100 \$.

Comme le savent les députés, une garantie est un avoir, utilisé en l'occurrence auprès d'une chambre spécialisée, pour compenser en partie les obligations d'un membre envers la chambre, au cas où il ne pourrait pas tenir ses engagements. La garantie est habituellement fournie sous forme de dépôt en espèces ou de transfert ou dépôt de valeurs en nantissement.

Comme dans d'autres pays, l'industrie canadienne des valeurs mobilières et des instruments dérivés a dû faire face à la mondialisation, au progrès technologique rapide et aux fusions.

La proximité des États-Unis et les obstacles relativement faibles à l'entrée pour les négociants de titres étrangers, la libre circulation des capitaux et l'importance grandissante accordée par de nombreuses grandes sociétés canadiennes au marché nord-américain ont accru la concurrence sur les marchés des titres et des produits dérivés. Les grandes sociétés canadiennes de valeurs mobilières ont donc dû améliorer la qualité de leurs services de façon à pouvoir servir leurs clients à la grandeur de l'Amérique du Nord. Les marchés boursiers canadiens ont également été confrontés à une intensification de la concurrence.

Étant de plus en plus capables d'accéder aux marchés mondiaux, les institutions qui fournissent des capitaux contournent les marchés locaux et les intermédiaires. Un nombre croissant de sociétés canadiennes choisissent de s'inscrire dans des bourses américaines. De plus, les bourses américaines de produits dérivés offrent des dérivés sur les indices, matières premières et entreprises canadiens.

C'est pourquoi il est impératif que l'industrie canadienne des titres et produits dérivés puisse concurrencer d'autres pays, en particulier les États-Unis où un pourcentage important des titres et produits dérivés canadiens sont négociés.

L'industrie doit pouvoir compter sur un régime juridique concurrentiel qui réduit les risques en matière de règlement et les coûts connexes pour les chambres de compensation ou spécialisées. Un tel changement permettra aux chambres spécialisées établies au Canada d'être plus efficaces et plus concurrentielles face aux États-Unis et aux autres pays du G-7, et contribuera à conserver notre marché.

Sans ces changements, les valeurs et produits dérivés seront de plus en plus négociés à l'extérieur du Canada, surtout aux États-Unis où la loi sur les faillites et l'insolvabilité exempte généralement les chambres spécialisées de toute suspension sur ordonnance judiciaire et leur permet d'opérer la compensation et d'encaisser les garanties consenties pour assurer l'exécution des obligations des membres.

De récents changements survenus en Europe réaffirment aussi à quel point il importe de maintenir la compétitivité de notre industrie.

Initiatives ministérielles

La directive sur l'irrévocabilité du règlement, entrée en vigueur en 1998, a établi le cadre juridique des systèmes de compensation et de règlement pour l'Union européenne. Les pays membres de l'UE doivent veiller à ce que leurs systèmes soient en mesure d'assurer la compensation et de voir à ce qu'elle soit réalisable, exécutoire et applicable aux tierces parties en cas d'insolvabilité. La directive assure aussi que les garanties pourront être encaissées rapidement lors de toute procédure de liquidation.

Les lois du Canada ne protègent pas dans une même mesure les accords de compensation et les garanties consenties aux chambres spécialisées.

Au Canada, les intervenants se sont dits inquiets de voir que la loi fédérale permet que les suspensions sur ordonnance judiciaire empêchent les chambres spécialisées d'encaisser les garanties lorsque leurs membres font faillite ou sont insolubles.

La Bourse de Montréal, au nom de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la WCE Clearing Corporation et La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée ont demandé que la Loi sur la compensation et le règlement des paiements soit modifiée pour s'appliquer aussi aux chambres spécialisées. Ces institutions craignent que les lois canadiennes sur la faillite et l'insolvabilité fassent grimper les coûts de leurs opérations de compensation et ceux de leurs membres en augmentant les coûts liés au risque de faillite de l'un de leurs membres.

Il est difficile d'attirer au Canada des opérations importantes et des grands négociateurs internationaux si les chambres canadiennes doivent assumer des coûts plus élevés parce qu'elles ne peuvent pas exécuter les accords de compensation conclus avec leurs membres en cas de faillite d'un ou de plusieurs membres.

● (1210)

Étant donné la façon dont fonctionnent nos concurrents, des changements s'imposent afin que les chambres spécialisées canadiennes puissent soutenir la concurrence de celles des États-Unis et d'Europe.

Le projet de loi S-40 s'attaque à ces problèmes. Les modifications qui y sont proposées rendront ces chambres spécialisées plus efficaces et plus compétitives par rapport à celles des États-Unis et des autres pays du G-7 en leur permettant de réduire leurs coûts, et elles contribueront à garder les activités boursières au Canada. Cela se fera en modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements afin de protéger les accords de compensation des chambres spécialisées et de leur permettre de réaliser les garanties qui leur ont été consenties par leurs membres.

Ces modifications protègent les accords de compensation et préviennent les suspensions qu'impose un tribunal à l'égard de la capacité des chambres spécialisées de réaliser les garanties en cas de faillite ou d'insolvabilité de l'un de leurs membres.

Les députés devraient se rappeler que les protections que l'on cherche à obtenir au moyen de la mesure à l'étude concernent les lois fédérales en matière de faillite et d'insolvabilité. Ces protections juridiques permettront aux chambres spécialisées canadiennes de réduire leurs risques de règlement et leurs coûts de règlement, en les rendant ainsi plus compétitives par rapport à leurs homologues des États-Unis et des autres pays du G-7.

Avant de conclure, je tiens à attirer l'attention des députés sur les recommandations que la Banque des règlements internationaux, la BRI, a formulées récemment et auxquelles se conforment les modifications proposées dans le projet de loi.

La BRI est une importante tribune de coopération monétaire et financière internationale entre les dirigeants des banques centrales et d'autres organismes de réglementation et de surveillance. Ses travaux ont contribué à l'élaboration de normes, de pratiques optimales et de codes qui sont jugés essentiels au renforcement de la structure financière dans le monde entier.

En novembre dernier, la BRI a formulé des recommandations sur les services de compensation des valeurs mobilières, y compris sur les chambres spécialisées. Ces recommandations appuient l'élaboration d'un cadre juridique légitime pour les services de compensation des valeurs mobilières, afin que les règles et les modalités puissent être appliquées avec beaucoup de certitude. Notamment, la BRI favorise l'applicabilité d'accords de compensation et la possibilité de réaliser les garanties consenties.

Comme je l'ai mentionné plus tôt, les chambres spécialisées sont importantes pour la bonne marche de nos marchés financiers.

D'abord, les marchés spécialisés revêtent une importance cruciale, car ils permettent de réunir des capitaux de placement et de couvrir les risques financiers.

Ensuite, les chambres spécialisées prennent des mesures pour réduire les risques de règlement et les coûts associés en concluant des accords de compensation et en demandant des garanties aux membres.

Enfin, il est important que les mesures prises par ces chambres de compensation pour réduire les risques soient appuyées par un régime juridique sain et concurrentiel.

J'exhorte les députés, lorsqu'ils examinent le projet de loi, à tenir compte de ces trois aspects supplémentaires: d'abord, ces modifications sont conformes aux recommandations de la Banque des règlements internationaux concernant les services de compensation de valeurs mobilières; ensuite, ces recommandations reçoivent l'appui, au Canada, des participants du secteur financier et leurs associations, des gouvernements provinciaux et du secteur de l'insolvabilité; enfin, ces modifications contribueront au respect d'un engagement pris dans le discours du Trône pour que les lois canadiennes demeurent concurrentielles.

Il est indispensable que le secteur financier du Canada demeure fort et efficace. Les modifications proposées dans le projet de loi S-40 contribueront à atteindre cet objectif. Un régime juridique concurrentiel aidera à garder le commerce de valeurs mobilières et d'instruments dérivés au Canada et aidera également l'industrie à attirer au Canada des marchés et des courtiers de l'étranger.

Pour ces raisons, j'exhorte les députés à adopter ce projet de loi sans tarder.

● (1215)

[Français]

M. Yvan Loubier (Saint-Hyacinthe—Bagot, BQ): Madame la Présidente, d'entrée de jeu, j'aimerais remercier mon collègue de l'Alliance canadienne, le député de Prince George—Bulkley Valley, d'avoir accepté de changer la position de nos allocutions respectives.

Initiatives ministérielles

Je suis heureux d'intervenir dans le débat sur le projet de loi S-40 pour la simple et unique raison que ce projet de loi vise à moderniser le secteur des bourses. La Bourse de Montréal, qui est devenue récemment la seule bourse spécialisée en Amérique quant aux produits dérivés, pourra donc bénéficier de ce projet de loi. D'ailleurs, tous les acteurs importants de la Bourse de Montréal ont travaillé très fort pour faire avancer ce projet de loi et faire en sorte que sa rédaction puisse satisfaire les objectifs de la Bourse de Montréal ainsi que ceux de la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés.

D'abord et avant tout, j'aimerais féliciter pour leur travail M. Luc Bertrand, qui est président de la Bourse de Montréal, M. Giovanni Giarrusso, premier vice-président et directeur général aux affaires institutionnelles, et M. Michel Favreau, premier vice-président et chef de la compensation. J'aimerais les féliciter pour leur excellent travail, pour leur contribution à l'avancement du débat et pour les correctifs qui s'imposent au sein du projet de loi S-40 quant à la bonne tenue des opérations de la Bourse de Montréal et de la Corporation de compensation.

Comme je le mentionnais, la Bourse de Montréal est le seul marché au Canada pour l'échange de produits dérivés. Elle a une filiale à part entière, que l'on appelle la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés. Celle-ci s'occupe de compenser les transactions financières faites sur les produits dérivés.

Qu'est-ce que la compensation? C'est tout simplement que lorsqu'il y a une transaction sur des produits dérivés, c'est-à-dire lorsqu'il y a un vendeur de produits dérivés et un acheteur, la chambre de compensation, en l'occurrence la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés dans le cas qui nous concerne, s'assure que l'acheteur puisse payer le vendeur et que celui-ci puisse recevoir l'argent de l'acheteur. On appelle cela compenser une transaction.

Il y avait une lacune dans le fonctionnement de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, qui est corrigée avec le projet de loi S-40. Auparavant, la Corporation n'offrait pas aux vendeurs ni aux acheteurs la même protection légale que les autres chambres de compensation en Amérique du Nord. Lorsqu'on est dans un environnement fort compétitif, on peut se retrouver dans la situation—c'est ce qui arrive à la Bourse de Montréal et à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés—où lorsqu'il y a des produits dérivés de sociétés canadiennes offerts dans des bourses étrangères, notamment aux États-Unis, et qu'il y a une chambre de compensation, il est facile de passer par la chambre de compensation d'une bourse américaine, plutôt que de passer par la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés.

Il est facile de le faire, puisqu'on est dans un environnement compétitif, d'autant plus qu'en n'ayant pas la protection légale adéquate, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés se retrouvait défavorisée puisque le vendeur de produits dérivés, voyant le risque accru de transiger par l'intermédiaire de la Corporation canadienne, préférerait aller transiger du côté des chambres de compensation américaines.

Lorsqu'il sera adopté, le projet de loi corrigera dorénavant cette lacune. J'invite tous mes collègues de la Chambre, de tous les partis politiques, à l'adopter, car on aura ainsi corrigé cette lacune. On donnera à la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés la capacité compétitive qu'elle aurait dû avoir depuis le début. On mettra alors sur un même pied d'égalité les chances de cette corporation de faire face à la musique et de concurrencer toutes les chambres de compensation nord-américaines.

L'adoption du projet de loi S-40 permettra des investissements massifs de la Bourse de Montréal inc. dans le système d'automatisation des produits dérivés.

• (1220)

Ce sera unique en Amérique. Cela permettra également des investissements pour augmenter la croissance des transactions sur les produits dérivés et fera en sorte qu'on augmente la cote de solvabilité de la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés.

Il y aura aussi—et c'est la beauté de ce projet de loi—des retombées en amont et en aval, entre autres dans le domaine de la création de main-d'oeuvre spécialisée. Comme on le sait, dans le secteur financier on fait appel à de la main-d'oeuvre ultra spécialisée.

Devant les perspectives accrues offertes par la Bourse de Montréal et la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés, à partir de l'adoption du projet de loi S-40, ce nouvel environnement va attirer de la main-d'oeuvre spécialisée. Ce sera également beaucoup plus facile pour la Bourse de Montréal d'aller chercher cette main-d'oeuvre qui se fait rare, même à l'échelle de l'Amérique du Nord.

Étant donné tous les avantages du projet de loi S-40, j'invite donc mes collègues de tous les partis, autant dans l'opposition qu'au gouvernement, à voter en faveur de ce projet de loi. Comme je le mentionnais, il va donner un nouvel élan à la Bourse de Montréal, comme bourse spécialisée dans les produits dérivés et à la Corporation canadienne de compensation des produits dérivés qui est une filiale à part entière de la Bourse de Montréal.

Encore une fois, félicitations à tous ceux et celles qui ont contribué à construire ce projet de loi et à ceux et celles qui vont l'adopter. Je les remercie avec toute anticipation.

[Traduction]

M. Richard Harris (Prince George—Bulkley Valley, Alliance canadienne): Madame la Présidente, je sais que nous avons entendu le député ministériel et mon collègue du Bloc intervenir en faveur du projet de loi S-40. J'interviens au nom de l'Alliance canadienne en faveur de ce projet de loi. Les députés savent ce que nous pensons des projets de loi émanant du Sénat. Il s'agit d'un projet de loi modificatif, et la situation est un peu différente. Bien que nous ayons toujours été d'avis que les projets de loi devraient émaner de la Chambre, nous ferons exception dans ce cas-ci parce qu'il s'agit d'un bon projet de loi.

Le projet de loi S-40 modifierait la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Il importe de signaler que ce problème existait depuis quelque temps dans la loi et que le gouvernement le savait. Le ministre des Finances et les hauts fonctionnaires de son ministère savaient que nos chambres de compensation étaient désavantagées par rapport à leurs homologues étrangères, surtout celles dans les pays du G-7, dont les gouvernements ont apporté des modifications pour corriger le problème découlant des faillites et pour traiter des accords sur les garanties et les instruments dérivés.

Le gouvernement connaît l'existence du problème depuis quelque temps déjà. Les principaux groupes et entreprises visés par ce type d'opérations ont d'ailleurs fait état de ce problème. Dans le grand cadre de l'administration gouvernementale, il s'agit d'une légère modification qui bénéficierait énormément aux divers types de chambres de compensation de même qu'aux vendeurs et aux acheteurs qui traitent avec des maisons de change. Cette modification nous rendrait plus concurrentiels avec nos homologues au sein du G-7, car nos chambres de compensation et leurs membres pourraient attirer des opérations étrangères.

Initiatives ministérielles

On se serait attendu à ce qu'un fonctionnaire du ministère des Finances dise «faisons simplement cela» et apporte la modification. Sans changer la face du monde, ce changement rendra la vie beaucoup plus agréable à ceux et celles qui participent à ce secteur de notre économie. Ils pourront attirer davantage d'affaires, créer plus d'emplois et assortir leurs opérations de techniques plus pointues. Cependant, les choses traînent depuis un certain temps déjà.

En février, le député de Calgary-Sud-Est, qui était alors notre porte-parole pour les finances, a écrit au ministre des Finances pour lui demander de présenter les modifications nécessaires dès que possible. À voir la façon dont le gouvernement marque le passage du temps, février, mars, avril, un mois et demi n'est pas grand-chose.

Il n'y a à peu près rien d'autre au programme du gouvernement. Il aurait pu présenter cette modification bien plus tôt. Il aurait pu devancer la demande que notre porte-parole a adressée au ministre des Finances pour qu'il passe à l'action. Cela montre la lenteur des rouages du gouvernement. Je siège ici depuis 1993, et je n'ai jamais vu de gouvernement plus lent que l'actuel gouvernement libéral.

• (1225)

Il y a tant de dossiers où on pourrait dire la même chose que pour cette modification. Il suffit de considérer la question du bois d'oeuvre. Lorsque l'accord sur le bois d'oeuvre a été signé, en 1996, sa date d'expiration a été fixée à cinq ans plus tard. Le gouvernement était au courant. Il savait qu'il devait se préparer en conséquence.

On serait porté à penser que ce n'est pas une mauvaise idée, pour le gouvernement, de commencer à réfléchir cinq ans avant la fin de l'accord pour éviter une crise commerciale. Le gouvernement ne l'a pas fait. Quiconque a le moindre menton de la planification—et j'espère qu'il y a au gouvernement des gens capables de travailler sur un horizon de plus de dix jours—aurait dû savoir que, cinq ans après 1996, nous serions plongés dans une crise commerciale avec les États-Unis, à moins que nous ne fassions un peu de planification.

En dépit des mises en garde de l'opposition officielle concernant les dangers de l'accord sur le bois d'oeuvre, en dépit des avertissements que l'expiration de ce dernier provoquerait un différend commercial qui pourrait tourner à la crise, en dépit des mises en garde dénonçant la conclusion d'un tel accord pour commencer, en dépit de tous ces avertissements, le gouvernement n'a commencé à bouger que six mois avant l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre. Ce manque d'action, similaire à ce qu'il a fait concernant la modification de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, nous a conduits à une crise commerciale d'envergure qui nous oppose aux États-Unis dans le dossier du bois d'oeuvre.

Maintenant les États-Unis nous tiennent la dragée haute. Après l'expiration de l'accord sur le bois d'oeuvre, nous sommes arrivés sans aucune préparation, espérant que les négociateurs, l'industrie forestière américaine et le groupe de lobbyistes qui la représente nous feraient une fleur en quelque sorte. Eh bien, ça ne marche pas comme ça. Ils ne font de fleur à personne. Ils jouent pour de bon et ils ne lâchent pas le morceau. Ceux qui ne sont pas préparés, comme le Canada, se font battre à plate couture.

Pour ce qui est du projet de loi C-40, c'est ce genre de chose qui met nos chambres de compensation dans une situation désavantageuse par rapport à nos concurrents du G-7. Nos autres partenaires du G-7, comme le sait le secrétaire d'État chargé des institutions financières internationales, étaient très en avance sur nous à cet égard. Le Canada était à la remorque.

Je suis certain que le député sait à quel point cette modification est importante. Non seulement nous devrions l'adopter immédiatement, mais c'est une chose qui aurait dû être faite il y a longtemps de sorte que nos chambres de compensation soient plus compétitives. Celle de Montréal, plus particulièrement, a fait des pieds et des mains pour obtenir cette mesure afin de pouvoir prendre de l'expansion. Les autres chambres de compensation du Canada et entreprises similaires pourraient attirer des clients étrangers et avoir recours au service des chambres de compensation, confiantes que les accords ne seraient pas retardés par des ordonnances des tribunaux en raison de la faillite de certains de leurs membres.

Il est important de maîtriser la situation dans des dossiers comme celui-ci, ce que le gouvernement ne fait tout simplement pas. Le député, qui est un ancien économiste en chef et parmi les meilleurs, doit savoir à quel point il est important de procéder à cette modification. Or, il y a encore eu des retards qui n'auraient pas dû se produire.

Nous pourrions parler de la lenteur du gouvernement libéral dans plusieurs autres dossiers et établir des parallèles avec ce projet de loi. Par exemple, la région de la Colombie-Britannique où j'habite est touchée par une énorme catastrophe naturelle, une infestation de dendroctones du pin. Le gouvernement est au courant de la situation.

• (1230)

À Victoria, le Centre forestier du Pacifique, qui s'occupe de foresterie et d'aménagement forestier, est au courant, et le gouvernement fédéral est au courant depuis un certain nombre d'années. Il y a quelques mois à peine, j'ai demandé au gouvernement s'il allait aider le gouvernement de la Colombie-Britannique à lutter contre l'infestation par le dendroctone du pin.

Le ministre m'a répondu qu'on n'avait pas encore demandé l'aide du gouvernement fédéral. J'aurais dû demander quel mal il y avait à prendre les devants à cet égard. Pourquoi ne pas communiquer avec le gouvernement de la Colombie-Britannique et lui demander s'il a besoin de l'aide du gouvernement fédéral? Le gouvernement fédéral est tenu de rendre à la Colombie-Britannique une partie des milliards de dollars d'impôt que lui verse le secteur de l'exploitation forestière de la Colombie-Britannique.

Quelques jours plus tard seulement, le gouvernement de la Colombie-Britannique a présenté officiellement une proposition au gouvernement fédéral libéral. Il lui a fourni son plan quinquennal ou sexennal de lutte contre le dendroctone du pin et lui a demandé son aide.

Le secteur de l'exploitation forestière est en crise là-bas. Des dizaines de milliers de travailleurs de la Colombie-Britannique ont perdu leur emploi, non seulement dans ce secteur, mais dans des secteurs connexes. À cause de l'infestation par le dendroctone du pin, l'avenir de cette partie de la province est plutôt sombre.

Le gouvernement fédéral n'a pas répondu, en fait, à la demande d'aide du gouvernement de la Colombie-Britannique. C'est une honte si l'on songe que le secteur britanno-colombien de l'exploitation forestière a versé des dizaines de milliards de dollars au gouvernement fédéral au cours des dernières décennies. Le plan quinquennal coûterait quelque 500 millions de dollars tout au plus. C'est une bien petite partie de ce que la Colombie-Britannique a envoyé à Ottawa. En outre, comme il s'agit d'un programme à frais partagés, le gouvernement fédéral n'aurait peut-être à déboursé que 250 millions de dollars environ.

Initiatives ministérielles

Encore une fois, le gouvernement fédéral n'a tout simplement pas tenu compte de l'Ouest aux prises avec une crise très grave. Il ne s'est pas soucié de l'industrie forestière de l'Ouest, un secteur de premier plan dans l'exploitation et la production de bois d'oeuvre au Canada. Il ne s'est pas préoccupé de cette industrie et il a laissé la crise dans le secteur du bois d'oeuvre s'envenimer. Il a fait abstraction de la Colombie-Britannique et, en particulier, de ma circonscription, où des centaines de milliers d'acres de forêt sont la proie du dendroctone du pin. Il n'a pas tenu compte de cela.

Le gouvernement ne semble pas tenir compte des problèmes très graves auxquels font face diverses parties de notre pays ou il laisse les choses traîner en longueur, tout comme il a négligé la modification à la Loi sur la compensation et le règlement des paiements. Il intervient maintenant à ce sujet. Il est tard pour agir, mais au moins le gouvernement fait quelque chose à cet égard.

Alors que les libéraux ont tendance à retarder la prise de décisions sur des questions importantes qui concernent notre pays, ils ne semblent absolument pas hésiter quand vient le moment d'acheter une sorte de cadeau pour le premier ministre et son Cabinet, par exemple, deux jets Challenger pour se déplacer partout au pays. Il a fallu 10 jours pour prendre cette décision. Le député de Elk Island a surveillé la conduite du gouvernement dans ce dossier.

Il semble qu'un jour, au restaurant parlementaire, le premier ministre ait dit à certains de ses collègues ce qui suit: «Mes amis, je serai peut-être en fonction pendant encore un an ou un an et demi. Il serait bien d'avoir de nouveaux avions pour nous déplacer, car j'ai beaucoup de pays à visiter et bien des gens à rencontrer. Je veux m'assurer que mes 12 ou 18 derniers mois se déroulent dans le plus grand confort et qu'ils comporteront beaucoup de voyages, car c'est toujours agréable.» Il a fallu dix jours au gouvernement pour dépenser 101 millions de dollars en vue d'acquérir des jets Challenger.

• (1235)

Cela n'a pas encore été mentionné, mais je suis sûr que ça viendra. Interrogé sur le sujet, le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux a dit que les aéronefs avaient été commandés à la société Bombardier parce que celle-ci est la seule capable de fournir des appareils Challenger. Le gouvernement voulait des avions à réaction Challenger parce qu'il a déjà quatre Challenger et qu'il voulait garder le même genre d'appareils pour ses déplacements, et c'est ce qui explique pourquoi Bombardier a obtenu la commande.

Ce n'est pas la façon dont un gouvernement devrait commander ses biens et services. Il existe un processus bien établi à cette fin. Il semble que la commande ait été passée intentionnellement par l'entremise de la Défense nationale afin que le gouvernement puisse éviter d'avoir à lancer un appel d'offres, ce qui aurait permis à d'autres sociétés qui construisent des aéronefs de ce genre de soumettre des offres.

Selon les directives en matière d'approvisionnement, tout marché de biens et services d'une valeur supérieure à 37 000 \$ doit être annoncé publiquement dans le système MERX, afin que tous les fournisseurs du Canada, des États-Unis et du Mexique puissent soumettre des offres en vue de l'obtenir. Cela est prévu dans l'ALENA. On a établi les règles ainsi, afin que les fournisseurs des États-Unis et du Mexique, comme ceux du Canada, aient la chance de soumissionner pour ces marchés. Le gouvernement a établi ce système appelé MERX, qui est administré par une des grandes banques et qui affiche toutes les exigences du gouvernement à l'égard des biens ou services demandés, afin que les divers fournisseurs potentiels puissent présenter leurs offres.

Lorsque le gouvernement cherche à faire l'acquisition d'avions, il est très fallacieux de sa part de rédiger l'appel d'offres de façon à y désigner le fabricant et la marque de l'avion souhaité. En vertu des règles d'approvisionnement, le gouvernement aurait dû indiquer qu'il a besoin d'un avion à réaction de transport de passagers devant présenter un certain nombre de sièges, un rayon d'action de x milles, une consommation de carburant donnée et une capacité de répondre à des besoins spéciaux en matière d'aviation, entre autres choses.

C'est là la façon dont le gouvernement aurait dû présenter son appel d'offres dans le système MERX, ce qui aurait permis aux sociétés en mesure de fournir un avion semblable de faire une soumission. C'est un processus d'appel d'offres. C'est là l'objet du système d'approvisionnement du gouvernement. Le système MERX existe pour que le gouvernement puisse facilement faire connaître ses besoins à quiconque veut présenter une soumission en vue d'obtenir un marché.

Il y a aux États-Unis des sociétés comme Gulfstream, Citation, Beachcraft et Lear qui construisent des avions à réaction d'affaires. Si le gouvernement avait annoncé qu'il désirait se procurer ce type d'avion, il aurait pu obtenir quatre ou cinq autres soumissions, outre celle de Bombardier. Si toutes les autres soumissions s'étaient simplement révélées inappropriées, le gouvernement aurait pu les bloquer et dire: «Voici les soumissions que nous avons reçues, et voilà pourquoi nous avons choisi Bombardier». Personne ne contesterait cette façon de faire, mais le gouvernement n'a pas agi de la sorte.

Le gouvernement pourrait éprouver un autre problème avec cet achat. Il se peut qu'il manque directement aux règles de l'ALENA en ne permettant pas à des sociétés américaines et mexicaines de présenter des soumissions pour la fourniture des avions. Le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux doit s'attendre à ce qu'une société qui aurait pu fournir le même type d'avion dépose une plainte dans le cadre de l'ALENA.

Tout ce dont le gouvernement a besoin doit faire l'objet d'un appel d'offres à moins, par exemple, que ce qu'il désire se procurer découle d'un état d'urgence ou d'une question de sécurité nationale. À mon avis, le gouvernement a confié l'achat de ces avions à la Défense nationale dans l'espoir que les gens pensent qu'il s'agit d'une question de sécurité et qu'ils ne se préoccupent pas de ce dossier. Les fournisseurs qui consultent régulièrement le système d'avis des achats du gouvernement sont beaucoup plus intelligents que ne le pensent le gouvernement. Selon moi, le gouvernement doit s'attendre à une plainte dans le cadre de l'ALENA en ce qui concerne l'acquisition de ces avions.

• (1240)

Je pourrais parler du Protocole de Kyoto. Cependant, comme la Chambre a déjà assez entendu parler de la façon dont le gouvernement n'a pas su bien gérer ce dossier, je vais plutôt essayer de résumer le projet de loi S-40. Il est important de signaler qu'il va apporter des modifications d'ordre technique pour corriger un problème important auquel certaines chambres spécialisées canadiennes font face. Aux termes de la législation en matière d'insolvabilité, les contrats concernant des instruments dérivés ne sont pas exemptés des suspensions ordonnées par un tribunal. Si des sociétés membres font faillite, tous les biens donnés en garantie qui sont déposés dans les chambres spécialisées sont gelés avec les autres biens. Les chambres spécialisées doivent faire la queue derrière tous les autres créanciers. Les autres pays membres du G-7 ont anticipé ce problème il y a des années et ont pris des mesures législatives pour le corriger. Cependant, le gouvernement libéral n'en a rien fait et ainsi, le Canada a un grand retard dans ce domaine.

Initiatives ministérielles

Le projet de loi S-40 fera en sorte que la législation canadienne sera conforme à celle de nos homologues du G-7 en exemptant les biens donnés en garantie de l'application de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. Les chambres spécialisées pourront alors réaliser les biens donnés en garantie déposés par leurs membres sans courir le risque d'une suspension imposée par un tribunal. Aux termes de la législation canadienne actuelle, les chambres spécialisées sont désavantagées sur le plan de la concurrence par rapport à celles établies aux États-Unis et en Europe. C'est exactement ce dont je parlais.

Nos homologues du G-7 sont bien en avance sur nous sur cette question. Ainsi, ils sont en mesure d'attirer des entreprises venant de l'extérieur de leur pays qui ont suffisamment confiance pour traiter avec eux, car leur législation n'a pas les mêmes lacunes que la nôtre à cet égard. L'adoption du projet de loi S-40 nous mettrait sur un pied d'égalité avec nos homologues du G-7.

Je voudrais faire une observation pour la gouverne de ceux qui nous regardent. Durant une séance de la bourse, un membre d'une chambre spécialisée sera à la fois acheteur et vendeur d'actions cotées en bourse. C'est ainsi que les choses fonctionnent. Au lieu que chaque membre fasse des règlements séparés avec les autres membres, une chambre de compensation ou spécialisée s'occupe du processus quotidien de règlement entre les membres. La Bourse de Montréal est à l'origine des efforts pour modifier la loi, mais le gouvernement libéral a fait la sourde oreille.

Le projet de loi S-40 doit être adopté. À l'Alliance canadienne, nous l'appuyons. Il est plus que temps que cette mesure législative aille de l'avant.

Avant de terminer, je suis persuadé que la Chambre va me permettre de dire bonjour à mon père qui nous regarde. Il est à Sidney et a été très malade. Je lui ai dit que j'essaierais d'égayer sa journée en le saluant aujourd'hui. Nous espérons que tous les traitements qu'il reçoit lui redonneront sa vigueur, et je le verrai dans une quinzaine de jours.

●(1245)

M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD): Madame la Présidente, je suis extrêmement heureux d'avoir l'occasion de participer au début sur le projet de loi S-40, Loi modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements.

D'entrée de jeu, je signale qu'il y a peu de domaines que je connais moins que celui de la compensation des instruments dérivés. Néanmoins, j'ai entrepris de m'informer un tant soit peu sur le sujet pour être en mesure de présenter le point de vue de mon parti et les recommandations de notre porte-parole dans ce domaine. J'ai trouvé l'exercice fascinant. C'est un domaine auquel je n'avais jamais accordé beaucoup d'intérêt ou de temps, mais qui m'a captivé.

D'après certaines interventions d'aujourd'hui, je peux dire que plusieurs députés considèrent cette question comme très aride. Ce n'est pas mon cas. Je ne suis pas spécialiste du secteur des marchés financiers, mais je perçois une crise de confiance au sein de la communauté financière, notamment à Bay Street, à Wall Street et chez les grands investisseurs institutionnels. Or, le projet de loi S-40 peut contribuer à réinstaurer une certaine confiance parce qu'il vise à renforcer la sécurité d'investissements déjà sûrs.

Cette mesure législative vise à modifier la Loi sur la compensation et le règlement des paiements pour permettre aux chambres de compensation des valeurs mobilières et des produits dérivés de réaliser les garanties de leurs membres, entre autres les dépôts sur les produits de base, les valeurs mobilières ou les contrats de devises en

cas de faillite ou d'insolvabilité. Cela raffermirait la confiance qui prévaut dans le secteur.

Le projet de loi S-40 a vu le jour à la suite de longues consultations auprès des dirigeants des chambres de compensation et de la Bourse de Montréal. Les porte-parole en matière de finances et tous les partis d'opposition ont eu de vastes consultations et ont pu exprimer leur point de vue dès le début du processus. Cela explique peut-être le haut niveau de coopération en vue de l'adoption de cette mesure législative.

Le projet de loi S-40 est une mesure législative technique qui ne comporte qu'un seul article. Il est concis et précis. Le Sénat l'a étudié en seulement deux semaines. L'étude en comité n'a duré qu'une heure. De toute évidence, il y avait un consensus général sur la nécessité et l'à-propos d'une telle mesure.

Les chambres de compensation canadiennes sur les valeurs mobilières et les produits dérivés permettent aux consommateurs et aux entreprises d'acheter et de vendre des valeurs mobilières et des produits dérivés, en temps opportun et à un prix raisonnable. Pour ce faire, elles offrent des services de compensation et de règlement des paiements et agissent à titre d'agence centrale pour l'échange des valeurs mobilières et des produits dérivés. C'est ce que notre recherche révèle.

Même si la spéculation tous azimuts et les instruments dérivés n'intéressent pas particulièrement le NPD et ne m'intéressent pas à titre personnel, en faisant la recherche dans ce dossier, nous avons appris qu'il existait de bons et de mauvais instruments dérivés. Notre critique à l'égard du marché spéculatif des instruments dérivés n'est donc valable que dans une certaine mesure.

Il y a de bons et de mauvais instruments dérivés. Les bons servent à protéger la trésorerie des entreprises contre certains risques comme la variation des prix et la fluctuation monétaire. Ces instruments dérivés jouent donc un certain rôle en aidant les entreprises à protéger leurs investissements.

Les mauvais instruments dérivés, ceux que nous déplorons, servent à la spéculation. Ils servent à jouer avec l'argent des autres. Ils servent à faire du capitalisme de casino. Ils permettent à des sociétés ou à des personnes de gager sur le prix futur de certains actifs sous-jacents en déposant une fraction du coût de l'actif. L'effet levier vient du fait que l'instrument dérivé multiplie l'emprunt ou le prêt portant sur l'actif sous-jacent.

Même si j'ai dû relire le texte une fois ou deux avant de bien comprendre, c'est ce que j'ai constaté. L'effet levier intervient parce que l'instrument dérivé multiplie l'effet de l'emprunt ou du prêt lié à l'actif sous-jacent sans qu'il soit nécessaire d'en détenir la propriété.

Il s'agit d'un concept fort abstrait que bien des profanes et des Canadiens ordinaires ne connaissent pas nécessairement. Cependant, ils feraient mieux de se mettre au courant car ce marché connaît une expansion fulgurante. Les fonds des caisses de retraite de nombreux Canadiens pourraient bien y être investis sans que ceux-ci le sachent. Les gestionnaires d'argent qui gèrent les investissements et les régimes de prestations des employés se penchent certainement sur ces questions. Nous devrions être informés à ce sujet.

Initiatives ministérielles

•(1250)

Je vais vous donner un exemple de l'explosion des marchés dérivés. En 1995, le marché des instruments dérivés était évalué à 64 billions de dollars. En 1997, il avait atteint les 360 billions de dollars. Aujourd'hui, plus de 1 000 billions de dollars sont investis dans le marché des instruments dérivés. Si le marché de l'investissement doit évoluer dans ce sens, il serait donc bon que nous nous y intéressions.

Nous y voyons une connotation négative. Nous ne croyons pas qu'il soit possible de réglementer un marché de l'investissement aussi imposant de façon efficace. Comme les députés s'en doutent sûrement, l'importance et la portée du marché de l'investissement entraînent des problèmes sérieux au niveau de la réglementation. C'est une cible qui bouge sans cesse. Tout ce qui bouge et s'accroît à un rythme aussi rapide est difficile à réglementer. Plus la société est grosse, moins elle est transparente et responsable. C'est d'ailleurs ce qui a mené à la crise de confiance qui sévit sur le marché de l'investissement. Ce sont des répercussions des pertes massives enregistrées par des compagnies comme Enron. Nous avons tous entendu parler de Merrill Lynch. Le procureur général de l'État de New York accuse Merrill Lynch de partialité dans ses recherches. Cela entraîne une crise de confiance dans tout le secteur financier.

Dans le cadre de notre analyse de cette affaire, alors que nous tentons de nous imaginer de quoi des activités et un marché spéculatif dérivé de 1 000 billions de dollars peuvent avoir l'air, nous devons également réfléchir à la façon de protéger ceux qui sont engagés dans l'importante spéculation du marché des instruments dérivés.

Il existe de sérieux problèmes au chapitre de la réglementation. Le fiasco de la société Enron n'est que la pointe de l'iceberg. La situation est due en partie au fait que les transactions d'instruments dérivés ont été comptabilisées entre intérêts privés plutôt que dans le cadre d'une chambre de compensation publique, transparente et dûment réglementée. L'incapacité des vérificateurs et leur manque d'indépendance ont contribué au problème, mais la cause réelle remonte au fait que les transactions dérivées ont été comptabilisées entre intérêts privés plutôt que dans le cadre d'une chambre de compensation publique, transparente et dûment réglementée. Toute mesure que nous pourrions prendre pour atténuer le problème apporterait sans nul doute un certain réconfort à ceux qui oeuvrent dans le secteur financier.

Le fonds Long Term Capital Management, ou LTCM comme on l'appelle souvent, détenait un fonds hautement spéculatif. Je suis persuadé que la plupart d'entre vous en avez entendu parler. On en a parlé dans la presse. LTCM avait misé une partie importante de l'économie mondiale sur le resserrement futur des marges d'intérêts par le Trésor américain. Il a joué en se basant sur le resserrement prévu des marges d'intérêts aux États-Unis.

Vers le milieu de 1998, le LTCM avait un capital de risque de quelque 4 milliards de dollars et des capitaux d'emprunt d'environ 120 milliards de dollars, autrement dit, un niveau d'endettement d'environ 30 fois plus élevé. Des feux rouges devraient s'allumer partout quand une entreprise a un niveau d'endettement qui correspond à 30 fois son capital de risque de 4 milliards de dollars, et que ces 120 milliards de dollars ont été empruntés sur une base aussi spéculative que l'écart entre les taux d'intérêts réels. C'est la recette du désastre. Aussi étonnant que cela puisse être, le niveau d'endettement est décuplé par des investissements risqués en produits dérivés hors bilan du LTCM, qui atteignent un autre billion de dollars.

Voilà avec quoi s'amuse les gros bonnets. Avec un capital de risque de 4 milliards de dollars, le LTCM a emprunté environ 120 milliards de dollars pour atteindre un niveau d'endettement de 30 fois supérieur. Ce niveau d'endettement est décuplé par des investissements risqués en produits dérivés hors bilan qui s'élevaient à plus d'un billion de dollars. On pense au petit lutin qui changeait le blé en or quand on voit une entreprise qui change 4 milliards de dollars en un billion de dollars. C'est un mystère pour des gens comme nous.

•(1255)

Un consortium de banques privées dirigé par la Réserve fédérale américaine de New York a dû se retirer du LTCM. Heureusement, les fonds du secteur public n'étaient pas impliqués, mais cette histoire restera la plus grande et folle catastrophe de tous les temps dans le secteur financier. La vérité dans tout cela, c'est qu'on ignore les conséquences à long terme de ce qu'on appelle la magie des produits dérivés. On ignore les véritables répercussions que cela peut avoir sur l'économie. Qu'est-ce que cela signifie pour les gens ordinaires? Les gros bonnets jouent de fortes sommes au casino du capitalisme. Quand ils lancent leurs dés sur le marché des produits dérivés, je pense qu'ils nous exposent tous à des risques.

Franchement, les vrais perdants dans l'affaire Enron n'étaient même pas les investisseurs et les actionnaires, mais bien les Américains ordinaires qui, avec confiance, ont laissé leurs gestionnaires de fonds investir leurs fonds de retraite dans cette société. Ils ont cru aux rapports des vérificateurs. Ils n'avaient aucune raison de ne pas le faire. Ils ont fait confiance à l'institution du capitalisme américain. Ils ont cru qu'une si grande société ne pouvait pas être mêlée à la corruption. Les gens ordinaires sont généralement convaincus qu'une si grande société est rigoureusement réglementée et analysée par le gouvernement, et qu'un bon ange surveille les transactions impliquant leur argent. On a vu que ce n'était pas le cas. Tragiquement, les grands responsables ont joué un terrible tour à plusieurs milliers d'Américains, parce que nombre d'entre eux ont personnellement engagé des fonds de retraite, comme l'Alliance l'a toujours préconisé. L'Alliance voudrait que les régimes de retraite soient des fonds individuels à investir à titre privé au nom des gens. Dans ce cas, les fonds qui ont été investis à titre privé ont disparu et des gens ont perdu la sécurité qu'ils pensaient avoir à la retraite.

La mesure que nous prenons aujourd'hui dans le projet de loi S-40 est un pas dans la bonne direction qui contribuera à dissiper ces préoccupations et certaines de ces craintes. Le porte-parole de notre parti, le député de Regina—Qu'Appelle, qui s'y connaît en la matière, nous recommande d'appuyer le projet de loi S-40. Il souligne des avantages du projet de loi, déclarant qu'il:

assure la stabilité du système financier en permettant à une chambre de compensation des valeurs mobilières et des produits dérivés de réaliser immédiatement des actifs donnés en garantie en cas de défaut de paiement ou de faillite.

Je constate aussi que cette loi aura préséance sur la Loi sur la faillite et l'insolvabilité. S'il s'agit d'une chambre de compensation, cet amendement proposé au projet de loi aura maintenant préséance sur les conditions et l'ordre de paiement des actifs visés dans la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Initiatives ministérielles

L'avantage de cette modification dans le projet de loi S-40, c'est qu'elle garantit le paiement rapide de la garantie aux chambres de compensation et qu'elle assure en définitive la stabilité du système. C'est ce que nous essayons de faire : faire en sorte que le public ait de nouveau confiance en l'intégrité du système. Franchement, cette confiance s'est affaiblie, et cela n'est pas une bonne chose. Dans notre système, la confiance doit régner pour qu'on puisse attirer les investissements. Le projet de loi S-40 rétablit cette confiance en court-circuitant la législation sur la faillite, comme je l'ai souligné. Cette loi l'emportera sur la Loi sur la faillite et l'insolvabilité.

Le principal argument en faveur du projet de loi S-40, c'est qu'il place le Canada sur le même pied que les États-Unis et l'Europe et qu'il accroît la compétitivité du Canada et sa capacité d'attirer des investissements. D'autres députés l'ont déjà bien souligné.

Un des principaux bénéficiaires du projet de loi serait la Bourse de Montréal, qui traite aussi des transactions sur instruments dérivés de la Bourse des marchandises de Winnipeg, qui se trouve dans ma circonscription, celle de Winnipeg-Centre. La Bourse de Montréal se spécialise en outre dans les contrats à terme.

Habituellement, nous n'appuyons pas des projets de loi de l'autre endroit, mais comme il s'agit ici d'un projet de loi de pure forme, ce serait peut-être une bonne idée de faire perdre le temps du Sénat, au lieu de celui de la Chambre des communes, pour que nous puissions approuver le projet de loi qui a été présenté par ce moyen.

Je vais repasser en revue certains des aspects clés. Je fais une mise en garde aux députés. La vérité, c'est que nous ignorons vraiment les conséquences à long terme de la magie des instruments dérivés. Nous critiquons toujours ce que nous appelons les mauvais instruments dérivés, car il s'agit d'un coup de dé. On joue avec l'avenir et on joue avec la confiance du secteur des placements, alors que les conséquences risquent d'être réelles pour la vraie économie. Jouons-nous aux apprentis sorciers avec le système?

• (1300)

La déréglementation du secteur financier a élargi l'horizon des placements pour les investisseurs privés, mais a également créé de nouveaux risques systémiques, sans pour autant améliorer l'accès à des capitaux et à des prêts à coût abordable, une des conditions essentielles à une économie dynamique. La pauvreté croissante de pays dits émergents en témoigne manifestement. Les effets disciplinaires des marchés qui s'adaptent à l'explosion d'instruments dérivés spéculatifs contribuent à une déflation endémique, ce qui, et je répète ma mise en garde, cause du tort aux pays les plus faibles et les plus vulnérables, surtout les pays en développement du tiers monde.

Quel est l'élément clé dans ce débat? Nous croyons que, pour rétablir la confiance dans le marché ordinaire des placements, il faut créer un climat de réglementation qui exigerait la transparence, la normalisation et la réglementation sévère du financement hors bilan, comme les instruments dérivés. Nous voulons cette réglementation pour notre propre protection, et non pour que la succession musclée s'immisce dans le marché. Tous les instruments dérivés devraient faire l'objet d'une même réglementation.

Si on examine d'un peu plus près le projet de loi S-40 qui modifie la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, on constate qu'il assure aux chambres de compensation des protections juridiques semblables à celles qui existent aux États-Unis et dans d'autres pays du G-7, dans l'éventualité où certains de leurs membres deviennent insolubles ou déclarent faillite. Le projet de loi met en place un recours indépendant des tribunaux, évitant ainsi aux

créanciers de faire la queue en attendant le partage des avoirs d'une société insolvable.

Forte de plus de 190 sociétés membres, l'industrie canadienne des titres et produits dérivés joue un rôle de première importance dans le système financier canadien. L'industrie permet de lever des capitaux, canaliser l'épargne vers l'investissement et réduire les risques par le truchement de ces contrats d'instruments dérivés. Permettez-moi d'expliquer comment fonctionne le réseau canadien. Les trois chambres spécialisées, à savoir la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, La Caisse canadienne de dépôt de valeurs limitée et la chambre de compensation WCE effectuent des opérations de compensation dans quatre bourses différentes, soit la Bourse de Toronto, la Bourse de Montréal, la Canadian Venture Exchange de Calgary et la Bourse des marchandises de Winnipeg.

En tant que comptoirs centraux, elles assument les risques liées aux règlements, c'est-à-dire le risque qu'un membre ne cesse d'honorer ses obligations avant qu'une transaction ne soit réglée, ce qui entraînerait des pertes financières pour la chambre spécialisée et ses membres. Les chambres de compensation appliquent donc des mesures de réduction du risque en vertu desquelles les membres doivent leur fournir des garanties et des mesures de compensation de leurs obligations.

L'industrie canadienne des titres et produits dérivés doit pouvoir compter sur un régime juridique concurrentiel, de façon à réduire les risques des règlements pour les chambres de compensation, ce à quoi nous souscrivons, et, par voie de conséquence, réduire les coûts des transactions, ce que nous appuyons également. Le projet de loi rendra les chambres de compensation plus efficaces et plus concurrentielles face aux États-Unis et aux pays du G-7.

Nous sommes confiants que les modifications du projet de loi S-40 permettront de réaliser ces objectifs en élargissant la portée de la Loi sur la compensation et le règlement des paiements, de façon que la loi protège les chambres spécialisées relativement aux accords de compensation et aux garanties fournies par leurs membres. Je signale que les mesures de protection proposées ne sont pas soumises au régime des lois actuelles sur la faillite et l'insolvabilité.

Avant de terminer, je signale que les changements contenus dans le projet de loi sont conformes aux recommandations faites par la Banque des règlements internationaux, un organisme international qui encourage les banques centrales et autres organismes à collaborer en vue de réaliser la stabilité monétaire et financière. La Banque des règlements internationaux est en faveur de l'établissement d'un cadre juridique solide des règlements de titres, pour que les règles et modalités puissent être appliquées avec grande certitude. La banque favorise en particulier la force exécutoire des accords de compensation et la capacité de réaliser des avoirs consentis en garanties.

Nous croyons que les modifications proposées dans le projet de loi S-40 permettront au secteur financier canadien de demeurer efficient et concurrentiel.

• (1305)

M. Loyola Hearn (St. John's-Ouest, PC): Madame la Présidente, j'interviens au nom de mon parti pour ajouter notre appui au projet de loi S-40. L'initiative nous paraît excellente.

Initiatives ministérielles

Il est paradoxal que le gouvernement prenne aujourd'hui des initiatives très constructives pour aider les entreprises canadiennes, alors que pas plus tard qu'aujourd'hui, mais c'est une question sur laquelle je reviendrai, car elle n'est pas tout à fait pertinente à ce débat, un ministère fédéral élimine les petites entreprises canadiennes ayant répondu à son appel d'offres, élimine la petite concurrence locale, pour confier ses contrats à de grosses entreprises américaines. Nous devons examiner à la loupe les nombreux domaines de l'activité gouvernementale pour nous assurer, comme nous le faisons dans cette institution, d'adopter des lois et des mesures appropriées pour protéger nos entreprises et les aider à soutenir la concurrence du marché mondial.

Les entreprises canadiennes s'adressent de plus en plus souvent aux marchés financiers américains pour leurs besoins en capitaux. Nos entreprises les plus importantes vendent davantage d'actions sur les marchés des changes américains qu'à la Bourse de Toronto. Depuis trois ans, pour les placements en portefeuille, les rentrées d'argent qui étaient de 14 milliards de dollars par an se sont transformées en une inquiétante sortie de capitaux de 30 milliards de dollars par an. C'est extrêmement grave. Pendant cette période, les acquisitions d'entreprises canadiennes par des étrangers ont été supérieures aux acquisitions d'entreprises étrangères par des Canadiens, et cela, par plus de 75 milliards de dollars. Ces entreprises étant passées aux mains d'intérêts étrangers, leur financement se fait lui aussi à l'étranger.

Qui plus est, la situation actuelle n'est pas propice à la croissance d'entreprises nouvelles du fait que celles-ci n'ont pas accès à des capitaux suffisants. Elles ont en outre de la difficulté à susciter de l'intérêt sur les marchés américains, ou même à satisfaire aux conditions pour être cotées sur les marchés boursiers américains.

Le projet de loi S-40 est du nombre des initiatives qui auront pour effet d'inverser cette tendance. Il doit nous permettre de régler le problème posé par l'affaiblissement de la compétitivité de l'économie canadienne et la diminution des liquidités offertes sur les marchés financiers canadiens.

La mondialisation des marchés financiers au cours des dernières années a permis aux investisseurs de retirer plus rapidement leurs investissements des marchés plus risqués pour les placer sur des marchés ayant un cadre législatif plus convivial et présentant moins de risques. Aux États-Unis, la législation en matière de faillite et d'insolvabilité exempte habituellement les chambres spécialisées de toute suspension sur ordonnance judiciaire et leur permet d'encaisser les garanties consenties pour assurer l'exécution des obligations des membres. Ainsi, certaines opérations qui pourraient et devraient avoir lieu au Canada, particulièrement sur les instruments dérivés, ont lieu aux États-Unis en raison des risques que présentent les bourses canadiennes et du manque de protection en vertu de nos mesures législatives sur la faillite et l'insolvabilité. La Bourse de Montréal, la plus spécialisée dans les instruments dérivés au Canada, est particulièrement désavantagée par rapport à des bourses telles que le Chicago Board of Exchange.

L'industrie des valeurs mobilières et des instruments dérivés est très importante pour l'économie canadienne. Des marchés financiers vigoureux et concurrentiels sont la clé de la croissance et de la prospérité globales de la nation. Il est toutefois difficile d'attirer de grands négociateurs internationaux si les chambres de compensation canadiennes doivent assumer des coûts plus élevés parce qu'elles ne peuvent pas exécuter les accords de compensation et de garantie conclus avec leurs membres ou parce qu'elle exposent les participants à de plus grands risques en cas de faillite d'un ou de plusieurs membres.

Les chambres de compensation pour les valeurs mobilières canadiennes et les produits structurés tels que les instruments dérivés et les options doivent pouvoir compenser les opérations en temps utile, mais en vertu des mesures législatives existantes au Canada, elles ne peuvent le faire si l'acheteur ou le vendeur devient insolvable. Les diverses lois canadiennes régissant actuellement la faillite et l'insolvabilité, soit la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et la Loi sur les liquidations n'offrent pas aux chambres de compensation canadiennes la même protection que les lois dans les autres pays du G-7.

● (1310)

Cette situation est une source de grande inquiétude pour les quatre bourses du Canada qui échangent des valeurs mobilières et structurent des produits, soit la Bourse de Toronto, la Bourse de Montréal, la Canadian Venture Exchange de Calgary et la Bourse des marchandises de Winnipeg. C'est également une source de grande préoccupation pour les trois chambres de compensation qui traitent les transactions des quatre bourses, à savoir la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés, la Caisse canadienne de dépôt de valeurs et la WCE Clearing Corporation.

La Bourse de Montréal, au nom de la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés et des deux autres chambres de compensation, a demandé que la Loi sur la compensation et le règlement des paiements soit modifiée afin que les chambres de compensation qui traitent les produits dérivés et les valeurs mobilières soient couvertes.

Le projet de loi S-40 est conçu pour offrir aux chambres de compensation la protection légale dont elles ont besoin au cas où l'une des parties soit insolvable ou en faillite.

Les modifications prévues par le projet de loi S-40 élargiraient la portée de la Loi canadienne sur la compensation et le règlement des paiements de manière à protéger les accords de compensation de nos chambres de compensation spécialisées dans les produits dérivés et les valeurs mobilières. Ils protégeraient également les garanties consenties par les membres des chambres de compensation.

L'adoption du projet de loi encouragera l'investissement tant étranger qu'intérieur dans les entreprises canadiennes. C'est ce que nous voulons. Nous ne voulons pas que ces capitaux aillent aux États-Unis. Non seulement devrions-nous retenir nos propres capitaux ici au Canada, mais nous devrions aussi attirer l'investissement étranger, ce que nous ne pouvons faire que si nous sommes compétitifs.

Si le Canada ne met pas sa législation financière aux normes internationales, le danger est clairement qu'un nombre important d'entreprises canadiennes s'adresseront aux marchés étrangers.

Le projet de loi S-40 assurera que le marché canadien bénéficie de la même protection que celle dont jouissent les autres pays du G-7. Cela rehaussera notre position concurrentielle en permettant aux chambres de compensation de réduire leurs coûts en réduisant les risques de non-règlement causés par une mauvaise protection contre les faillites. Par conséquent, cela permettra à nos institutions et à nos marchés financiers de prendre de l'expansion au Canada et de récupérer certaines transactions financières spécialisées qui se font maintenant sur les marchés étrangers. Cela pourrait également permettre d'attirer de nouveaux investisseurs en provenance des États-Unis et d'autres pays étrangers.

Il convient de remarquer que les modifications proposées font suite aux recommandations formulées en novembre 2002 par la Banque des règlements internationaux et l'Organisation internationale des commissions de valeurs.

L'une des principales recommandations était que les transactions concernant les chambres de compensation devraient être fondées sur une base légale solide de sorte que les règles et les procédures puissent être appliquées avec plus de certitude. Cela comprend le caractère exécutoire des transactions, des accords de compensation et la liquidation des biens engagés ou transférés à titre de garanties.

Le projet de loi S-40 aidera un plus grand nombre de nos marchés financiers à devenir plus compétitifs. Cependant, il reste encore du travail à faire.

Une réforme fiscale est essentielle. Malgré les réductions d'impôt fédéral et provincial, les impôts au Canada sont encore plus élevés qu'aux États-Unis, et il est prévu que les taux d'imposition y diminueront encore davantage au cours des quatre années à venir.

Une structure de réglementation moderne qui fonctionnera dans un marché en rapide évolution est également nécessaire. Nous devons éliminer les règles qui font double emploi, sont contradictoires ou ne sont pas dans l'intérêt du public. Le financement au Canada est plus onéreux et plus compliqué qu'il devrait l'être. Chaque nouvelle politique de réglementation devrait faire l'objet d'une rigoureuse analyse coûts-avantages et être mise en application d'une façon qui réduise au minimum les coûts et les tracasseries administratives inutiles. Combien de fois avons-nous déjà entendu cela?

Il faut également créer une seule instance dirigeante nationale chargée de surveiller les marchés financiers du Canada. Les multiples organismes canadiens de réglementation ont créé un système fragmenté et décentralisé.

En conclusion, les chambres spécialisées sont essentielles au bon fonctionnement de nos marchés financiers. Le projet de loi S-40 leur permettra de réduire leurs coûts, grâce à une meilleure loi de protection contre la faillite, et de devenir ainsi plus compétitives à l'échelle internationale. Conjointement à la réforme fiscale, à la réduction du fardeau de la réglementation et à la consolidation des nombreux organismes de réglementation du marché financier, le projet de loi contribuera à rétablir la compétitivité du Canada.

Après tout, c'est ce que nous devrions tous faire collectivement: faire en sorte que nous soyons un joueur important sur les marchés financiers mondiaux. Nous pouvons l'être. Nous avons ici tout ce qu'il faut pour attirer les investissements. Tout ce qu'il nous faut, c'est la volonté de faire en sorte que les investisseurs se sentent à l'aise et trouvent un traitement équitable, et nous pourrions soutenir la concurrence avec les autres pays dans le monde.

● (1315)

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Le vote porte sur la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Par conséquent, le projet de loi est renvoyé au Comité permanent des finances.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la deuxième fois, est renvoyé à un comité.)

Initiatives parlementaires

L'hon. Paul DeVillers: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je pense que vous obtiendrez le consentement unanime pour considérer qu'il est 13 h 30.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La Chambre abordera maintenant l'étude des affaires émanant des députés selon l'ordre indiqué au *Feuilleton* d'aujourd'hui.

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

● (1320)

[Traduction]

L'ÉPARGNE-RETRAITE

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer un compte de retraite personnel qui servirait aux Canadiens afin d'économiser de l'argent après impôt en vue de leur retraite.

—Madame la Présidente, j'ai commencé à travailler à cette motion en 1998, et la route a été longue pour en arriver ici. Je suis ravi de parler de ma motion d'initiative parlementaire, qui porte le numéro 357.

Ce que je propose est d'ajouter une autre source de revenu de retraite à l'éventail de programmes de revenu de retraite qui existe actuellement au Canada. J'appelle cela le compte de retraite personnel. Il ressemble en fait au Roth IRA, qui vient d'être intégré au régime fiscal des États-Unis pour permettre aux Américains qui veulent épargner en vue de leur retraite de verser de l'argent après impôt dans un compte de retraite individuel, où il peut croître à l'abri de l'impôt. Les Américains ont accès à cette nouvelle option populaire depuis 1998.

Cet instrument d'épargne n'offre aucun avantage fiscal immédiat. Au lieu de cela, le revenu en intérêts, en dividendes ou en gains en capital généré par le compte de retraite s'accumule en franchise d'impôt. L'intention serait que les retraits de capital et de gains après un âge déterminé, par exemple après 60 ans, soient exempts d'impôt pourvu que le compte existe depuis au moins cinq ans.

La plupart des Canadiens comprennent le concept de base de notre système actuel de revenu de retraite, qui se compose d'un élément public et d'un élément privé. L'élément public comprend la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti pour les Canadiens à plus faible revenu, de même que le Régime de pensions du Canada et le Régime de rentes du Québec.

L'élément privé comprend les régimes enregistrés d'épargne-retraite, ou REER, ou les régimes de pension agréés, ou RPA. Ce que je propose est un instrument qui permettrait aux Canadiens d'épargner au moyen d'un compte de retraite personnel dans lequel ils verseraient de l'argent après impôt, contrairement au REER, qui reporte l'impôt jusqu'à ce que l'argent soit retiré. L'argent retiré est alors considéré comme un revenu imposable.

Initiatives parlementaires

Depuis que le Roth IRA a été mis à la disposition des Américains en 1998, il est devenu très populaire. Je crois que l'option que je présente, qui consiste à verser de l'argent après impôt dans un compte de retraite personnel où il pourrait croître à l'abri de l'impôt, serait populaire auprès des Canadiens et leur offrirait une option qui les encouragerait à épargner en vue de leur retraite.

Une simple analyse indique clairement qu'un REER et un compte de retraite personnel libre d'impôt sont préférables à un compte d'épargne ordinaire. Il est important que le gouvernement encourage l'épargne des particuliers en vue de la retraite. Le gouvernement fédéral doit planifier ses recettes fiscales en se fondant sur des projections de l'évolution des recettes reposant sur le comportement des particuliers en ce qui concerne l'épargne-retraite. Les REER se traduisent dans l'ensemble par un report plutôt que par une réduction d'impôt, de sorte que le gouvernement a tendance à récupérer ultérieurement les recettes perdues initialement.

Si on offrait aux Canadiens la possibilité de constituer un compte de retraite personnel après impôt, comme je le recommande, et si cette mesure devenait aussi populaire qu'elle semble l'être aux États-Unis, les recettes fiscales du gouvernement fédéral augmenteraient facilement de plusieurs milliards de dollars au cours des prochaines années. De plus, si on accordait aux Canadiens la possibilité de faire passer l'argent de REER actuels dans ces comptes de retraite personnels après impôt, comme l'ont fait les Américains, le gouvernement fédéral bénéficierait d'une autre rentrée d'impôt inattendue. Le gouvernement souhaiterait alors offrir à la fois des REER et des comptes de retraite personnel et devrait tenir compte de l'impact du moment où l'impôt sur l'argent déposé lui est remis.

● (1325)

Les données démographiques actuelles révèlent qu'entre 1995 et 2030, la proportion des aînés par rapport à l'ensemble de la population active passera de 20 p. 100 à 39 p. 100. C'est pourquoi il est essentiel d'encourager l'épargne des particuliers afin de réduire les revenus de retraite versés par l'État, une obligation qui subirait manifestement de fortes pressions compte tenu des projections actuelles indiquant une insuffisance des fonds.

Le vieillissement de la population aura une incidence profonde sur l'aptitude du gouvernement à fournir des programmes destinés à permettre aux retraités de maintenir un niveau de vie raisonnable. Voici certaines des caractéristiques que pourrait selon moi présenter un compte de retraite personnel après impôt, bien qu'il existe manifestement de la souplesse sur le plan des détails, et que l'on ne devrait pas utiliser de détails précis pour appuyer ou critiquer cette idée, étant donné qu'ils ne font pas partie de ma motion et qu'ils seraient arrêtés par le gouvernement. J'offre tout simplement des suggestions pour que l'on comprenne mieux comment pourrait fonctionner un compte de retraite personnel après impôt.

Premièrement, le compte de retraite personnel après impôt pourrait être créé sans tenir compte d'autres régimes de retraite reconnus. Les cotisations autorisées dans le cas du compte de retraite personnel après impôt ne devraient absolument pas être liées de quelque façon que ce soit aux cotisations autorisées pour d'autres régimes de retraite.

Deuxièmement, l'argent versé dans un compte de retraite personnel devrait être de l'argent après impôt. Les cotisations à ce compte ne donneraient lieu à aucune déduction d'impôt, mais le revenu gagné et les retraits ne seraient pas imposables.

Troisièmement, il serait possible de verser dans ce compte un maximum de 5 000 \$ en argent après impôt pour chaque année d'imposition.

Quatrièmement, chaque cotisant pourrait reporter sur les années ultérieures la portion inutilisée des 5 000 \$ prévus pour l'année.

Cinquièmement, le cotisant pourrait verser cet argent dans un compte de retraite personnel qui appartient à son conjoint ou à un enfant, au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Sixièmement, le cotisant pourrait verser de l'argent dans le compte de retraite personnel d'une autre personne, que celle-ci touche des revenus ou non.

Septièmement, il n'y aurait aucune restriction concernant l'âge dans le cas du compte de retraite personnel. Tous pourraient verser de l'argent après impôt dans n'importe quel compte de retraite personnel à tout moment. Quiconque aurait un tel compte ou en serait le bénéficiaire pourrait en retirer des fonds à tout moment.

Huitièmement, le propriétaire ou le bénéficiaire d'un compte de retraite personnel devrait pouvoir mettre son argent dans tous les types de placement pourvu qu'il tienne une comptabilité des fonds investis et du rendement tiré des placements.

Neuvièmement, tous les comptes de retraite personnels après impôt devraient être intégralement transférables au décès, sans aucune conséquence fiscale pour les fonds conservés dans le compte, y compris le revenu gagné qui s'y est accumulé. Les propriétaires de compte de retraite personnel devraient pouvoir transférer leur compte à toute personne de leur choix, pourvu qu'il s'agisse d'une personne physique.

Dixièmement, les retraits sur le principal ou les intérêts, dans un compte de retraite personnel après impôt, ne devraient être traités comme un revenu à aucune fin.

Bien entendu, il faudrait arrêter une foule d'autres détails administratifs, mais, chose certaine, ce type de compte ne serait pas plus lourd à administrer qu'un compte enregistré d'épargne-retraite. Pour bien des gens, le fait de pouvoir compter que tous les revenus produits ne seront pas imposés à un taux aujourd'hui inconnu serait un énorme encouragement. Je crois que cette formule serait une incitation pour un bon nombre de gens qui, pour l'instant, n'économisent pas pour leur retraite au moyen des REER parce qu'ils n'y voient pas un avantage certain, étant donné qu'ils ne peuvent connaître les taux d'imposition futurs.

● (1330)

Tout comme avec les modifications progressives apportées au système canadien des régimes d'épargne-retraite enregistrés, il y aurait des modifications fondées sur le modèle du compte de retraite personnel après impôt. Par exemple, aux États-Unis, le compte de retraite personnel Roth permet, pour l'achat d'une première maison, d'utiliser les cotisations à hauteur de 10 000 \$ si elles sont dans le régime depuis cinq ans. Les États-Unis y ont également intégré un régime d'épargne-études.

Beaucoup de Canadiens qui ont cotisé à un REER au cours des années 1970, 1980 et 1990 auraient eu avantage à cotiser à un compte de retraite personnel après impôt, car, à bien des égards, à leur retraite, ils doivent payer des taux d'impôt plus élevés que lorsqu'ils versaient des cotisations.

Initiatives parlementaires

Le compte de retraite personnel après impôt que je propose serait un régime d'épargne-retraite privé qui s'ajouterait aux REER et aux régimes de retraite enregistrés, et ne viserait à remplacer aucun des régimes actuels de revenu de retraite.

La plupart des adhérents aux REER choisiraient fort probablement de cotiser à un REER et aussi au nouveau CRP après impôt. Beaucoup de gens désirent le plus de certitude possible dans la préparation de leur retraite, et le CRP après impôt serait certes alléchant, en ce sens que les revenus ne seraient pas imposés après avoir été retirés à un certain âge.

Aux États-Unis, on a fixé à 59 ans et demi l'âge au-delà duquel il n'y a plus de pénalité pour le retrait. Je suis d'avis que toute répercussion négative à long terme sur les recettes du gouvernement serait compensée par le fait que les retraités seraient plus autonomes. Le principe selon lequel les conventions de rachat d'actions et les gains après impôts qui s'y inscrivent appartiendraient au contribuable et pourraient être retirés sans entraîner l'énorme pénalité normalement associée au retrait anticipé d'un REER s'avérerait un réel avantage.

Les États-Unis imposent une pénalité de retrait anticipé de 10 p. 100 sur tous les retraits de bénéficiaires d'un compte de retraite personnel Roth avant l'âge de 59 ans et demi. Toutefois, il est possible, à n'importe quel âge, de retirer sans pénalité les cotisations, non les gains, d'un compte de retraite personnel Roth. Une telle marge de manoeuvre intéresserait certainement bon nombre de citoyens.

Il y a plusieurs années que le gouvernement n'a pas apporté de modification importante au système de revenu de retraite des Canadiens. Le compte de retraite personnel après impôt que propose la motion constituerait un ajout positif et stimulant ainsi qu'une formule intéressante pour les Canadiens qui se demandent de plus en plus comment organiser leur situation financière en vue de leurs vieux jours. Par exemple, en 1998, moins de Canadiens ont contribué à un REER qu'en 1997. Or, cette tendance est inquiétante. En 1998, uniquement une minorité des déclarants de moins de 65 ans ont cotisé à un REER. Dans 40 p. 100 des cas, les cotisants étaient des hommes et, dans 30 p. 100, des femmes.

Je présente cette motion en soutenant qu'elle peut constituer un ajout alléchant aux sources de revenu de retraite offertes aux Canadiens.

M. Bryon Wilfert (secrétaire parlementaire du ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, la motion propose la mise en place de ce qu'on appelle communément des régimes d'épargne à impôt prépayé, des REIP.

Les députés savent peut-être que de tels régimes ont été proposés par l'Institut C. D. Howe et d'autres organismes, au titre de nouveaux moyens d'épargne-retraite s'ajoutant aux régimes de pension agréés (RPA) ainsi qu'aux régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER) existants.

Je suis heureux que le député de Île de Vancouver-Nord ait présenté cette motion. Les régimes d'épargne à impôt prépayé sont un moyen intéressant qui mérite d'être examiné. S'ils offrent certains avantages, ils soulèvent toutefois un certain nombre de questions importantes.

J'aimerais passer en revue le système actuel de revenu de retraite, de même que le système d'aide fiscale à l'épargne-retraite, et aborder ensuite certaines questions relatives aux REIP.

Les députés savent peut-être que le système de revenu de retraite du Canada se compose de trois éléments importants, qui permettent

d'atteindre deux objectifs fondamentaux, soit assurer un revenu minimum garanti à toutes les personnes âgées et permettre aux Canadiens d'éviter un changement radical de leur niveau de vie une fois rendus à la retraite.

Le premier élément se compose des programmes de Sécurité de la vieillesse et de Supplément de revenu garanti, qui assurent un revenu minimum de base aux personnes âgées.

Les régimes de pension du Canada et du Québec, qui garantissent un certain revenu à la retraite, représentent le deuxième élément.

Le troisième élément est le régime d'aide fiscale à l'épargne-retraite. Les députés ne sont pas sans savoir que ce régime offre aux Canadiens des possibilités de faire des épargnes ouvrant droit à une aide fiscale. Les Canadiens peuvent verser chaque année 18 p. 100 de leurs revenus dans un REER, un régime de pension agréé ou une combinaison des deux, jusqu'à concurrence de 13 500 \$. Les prestations de retraite sont limitées à 2 p. 100 des revenus annuels pour chaque année de service, jusqu'à un maximum de 1 722 \$, soit un montant correspondant à 2 p. 100 de 86 100 \$. Ces limites permettent d'avoir une pension de retraite équivalant à 70 p. 100 des gains assurés avant la retraite, après une carrière de 35 ans.

La contribution maximale au régime de pension et au REER passera de 13 500 \$ à 15 500 \$ d'ici 2004 dans le premier cas, et 2005 dans le second cas, et elle sera indexée par la suite en fonction de la croissance du salaire moyen. La prestation de retraite maximale de 1 722 \$ offerte par les régimes de retraite à prestations déterminées doit être indexée en fonction de la croissance du salaire moyen à compter de 2005.

L'importance accordée par le gouvernement aux régimes de pension et aux REER est significative. Selon les prévisions publiées l'an dernier, le gouvernement fédéral consentira une aide fiscale de 14 milliards de dollars cette année seulement sur les sommes versées dans les régimes de pension agréés et les REER. Il s'agit d'un investissement important de la part du gouvernement.

Selon les données de Statistique Canada, les Canadiens avaient accumulé des actifs supérieurs à un billion de dollars dans des RPA et des REER en 1999, l'équivalent de 34 p. 100 de tous les actifs détenus par les ménages canadiens. Par ailleurs, 71 p. 100 de toutes les cellules familiales avaient des actifs dans des régimes enregistrés en 1999.

La plupart des députés seront d'accord avec moi pour dire que le système actuel d'aide fiscale pour l'épargne-retraite a été couronné de succès, comme en témoignent les statistiques que je viens de mentionner. D'ailleurs, le système de revenu de retraite du Canada est considéré comme un excellent système dans le monde entier, l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI ayant souligné sa grande qualité.

Quoi qu'il en soit, cela n'empêche pas le gouvernement d'envisager d'autres mesures pour encourager et faciliter l'épargne aux fins de la retraite au Canada et pour rendre le plus juste et efficace possible le régime d'épargne donnant droit à une aide fiscale, compte tenu des besoins concurrents et des ressources fiscales disponibles. Dans ce contexte, les régimes d'épargne à impôt prépayé sont une idée qui mérite d'être examinée.

Je voudrais soulever certaines questions que l'on doit examiner relativement aux REIP, mais tout d'abord, permettez-moi d'expliquer en quoi consistent au juste les REIP, comment ils fonctionneraient et dans quel sens l'impôt à leur égard est préalablement payé.

Initiatives parlementaires

•(1335)

Il est plus facile de comprendre comment les REIP fonctionneraient si on les compare aux REER que tout le monde connaît. Un REER est un exemple de régime d'épargne à impôt différé. Les cotisations à un REER sont déductibles du revenu imposable. Les revenus de placement générés par les REER sont exempts d'impôt. Les sommes retirées des REER sont imposables. En ce sens, l'impôt dû sur les cotisations et les revenus de placement est différé jusqu'à ce que les fonds soient retirés du REER.

Par contre, les cotisations à un REIP ne seraient pas déductibles du revenu imposable, mais les revenus de placement et les sommes retirées du régime ne seraient pas assujettis à l'impôt. L'impôt serait payé préalablement, car les cotisations seraient faites à partir de dollars après impôt. À certaines conditions, les avantages de l'aide fiscale consentie aux épargnants et les coûts nets pour l'État d'un REIP seraient identiques à ceux associés à un REER.

Comme certains députés le savent peut-être, des régimes à impôt prépayé existent déjà dans d'autres pays, notamment aux États-Unis et au Royaume-Uni. Aux États-Unis, on appelle ces régimes des «Roth IRA», c'est-à-dire des comptes de retraite individuels. Au Royaume-Uni, on les appelle des «ISA», c'est-à-dire des comptes d'épargne individuels. Puisqu'il existe dans d'autres pays des régimes à impôt prépayé, les députés se demandent peut-être pourquoi nous ne pouvons adopter de tels régimes chez nous.

Il n'est pas clair que l'on devrait adopter les REIP au Canada simplement parce qu'ils existent ailleurs. Nous devrions d'abord examiner l'impact que ces régimes pourraient avoir. Nombre de questions nécessitent un examen dans le cadre de l'évaluation de la pertinence de l'adoption des REIP au Canada. Premièrement, comment un programme de REIP cadrerait-il avec les programmes d'aide fiscale à l'épargne-retraite actuellement en place?

Deuxièmement, comment se répercuterait l'adoption des REIP sur les recettes gouvernementales?

Troisièmement, est-ce que le revenu provenant d'un REIP devrait être pris en compte dans la détermination des prestations subordonnées au revenu et des prestations sociales telles que la Sécurité de la vieillesse et les prestations du Supplément de revenu garanti?

Quatrièmement, est-ce qu'un régime d'épargne à impôt prépayé serait attrayant pour les épargnants compte tenu que le gouvernement libéral a accordé la plus grande réduction fiscale dans l'histoire du Canada et que les taux d'imposition diminueront dans l'avenir?

L'adoption des REIP devrait être examinée dans le contexte des besoins concurrentiels que représentent les investissements et les impôts en fonction des ressources disponibles. Des questions comme celles-là doivent être examinées.

•(1340)

Avant de conclure, je profite de l'occasion pour rappeler aux députés les récentes réductions d'impôts accordées par le gouvernement libéral. Dans son *Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, le gouvernement fédéral a annoncé la plus importante réduction d'impôts de toute notre histoire. Les Canadiens profitent déjà de cette mesure. Les réductions d'impôts stimulent grandement l'économie et contribuent à la renforcer pour l'avenir.

D'ici 2004-2005, les réductions d'impôts allégeront le fardeau fiscal des particuliers de 21 p. 100 en moyenne et de 27 p. 100 dans le cas des familles avec enfants. En outre, ces réductions favorisent la création d'emplois, la croissance, l'esprit d'entreprise et l'innovation en donnant aux Canadiens un avantage par rapport aux

Américains sur le plan de l'impôt sur les sociétés et les gains en capital. Les réductions d'impôts correspondent à des allègements de 17 milliards de dollars environ pour 2001 et de quelque 20 milliards de dollars cette année.

Parmi les réductions d'impôts des particuliers annoncées dans *Le budget 2000* et *l'Énoncé économique et mise à jour budgétaire* d'octobre 2000, on peut citer le rétablissement de la pleine indexation du régime fiscal, la baisse des taux d'imposition pour tous les contribuables, l'augmentation des seuils des tranches d'imposition, établie par la loi d'ici 2004, et une réduction du taux d'inclusion des gains en capital. Ces mesures laissent, dans les poches des contribuables canadiens, des sommes supplémentaires qu'ils pourront épargner et investir.

Il ne convient donc pas d'appuyer cette motion alors qu'il reste encore à étudier et à évaluer de nombreux points importants concernant les REIP. En outre, comme je l'ai mentionné dans mes observations, les limites des régimes de retraite et des REER vont augmenter à compter de l'an prochain et seront indexées selon la croissance moyenne des salaires, à compter de 2005 pour les RPA et en 2006 pour les REER.

Je remercie à nouveau le député d'avoir présenté cette motion et de nous donner l'occasion d'en discuter aujourd'hui.

•(1345)

Mme Wendy Lill (Dartmouth, NPD): Madame la Présidente, c'est avec plaisir que je prends la parole au sujet de la motion n° 357, proposée par le député de Île de Vancouver-Nord, qui se lit comme ceci:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait instituer un compte de retraite personnel qui servirait aux Canadiens afin d'économiser de l'argent après impôt en vue de leur retraite.

Je n'appuie pas la motion, car elle permettrait aux Canadiens à revenu moyen ou élevé d'éviter de payer des impôts. Reconnaissons-le, la motion vise à faire que les gens qui ont de l'argent à investir dans des comptes d'investissement privé n'aient pas à payer des impôts sur ces comptes. La motion créerait un abri fiscal personnalisé parrainé par le gouvernement pour tous les Canadiens qui en auraient les moyens.

Ce n'est pas une bonne idée. Contrairement aux REER et aux régimes de retraite, qui sont des trêves fiscales, ces comptes seraient purement et simplement des exonérations fiscales. À ma connaissance, la plupart des gens qui jouent à la bourse n'ont pas besoin d'allègements fiscaux.

Outre le fait qu'il est injuste de créer une autre échappatoire fiscale pour les gens qui ont de l'argent à jouer à la bourse pendant qu'on oblige une femme chef de famille monoparentale qui vit de l'aide sociale à payer la TPS, ce n'est pas une bonne politique de priver le gouvernement de recettes. La triste conséquence de ces échappatoires qui permettent aux gens d'éviter de payer leur juste part d'impôts réside dans la détérioration continue de services publics comme l'assurance-maladie ou le système de pensions. Je préférerais que la Chambre explore des moyens pour le gouvernement fédéral d'appuyer davantage des institutions comme nos régimes de pensions, d'éducation et de soins de santé.

Considérons les valeurs des Canadiens à cet égard. Les Canadiens veulent bien payer des impôts s'ils savent que cela profitera à la collectivité. Ils n'y voient pas d'objection si c'est pour améliorer les transports en commun et le logement social, venir en aide à leurs voisins handicapés et soutenir généreusement les personnes âgées.

Initiatives parlementaires

Cela fâche mes électeurs de payer des impôts injustes. Ils n'aiment pas absorber des taux marginaux d'imposition de 40 ou 50 p. 100 sur des revenus modestes pendant que les familles riches peuvent faire sortir des millions de dollars du Canada à la faveur de fiducies familiales, sans payer d'impôt et avec la bénédiction du gouvernement.

Mes électeurs ne font pas confiance à un système qui leur prend 40 p. 100 de leurs revenus pour les impôts, alors que le système de soins de santé manque d'argent, que l'on réduit les transferts aux provinces pour l'éducation, que des travailleurs cotisent au régime de l'assurance-emploi sans pouvoir en profiter, et que des familles des militaires de nos Forces canadiennes doivent s'adresser à des banques alimentaires pour joindre les deux bouts. Les Canadiens perdent confiance lorsqu'ils voient que les entreprises bénéficient de réductions d'impôts conséquentes, que des entreprises privées réalisent des bénéfices énormes à faire le travail de services publics récemment privatisés, et que des entreprises qui devraient aider les collectivités adressent plutôt au gouvernement leurs listes d'exigences économiques et sociales au nom de la mondialisation.

Si les députés ne croient pas qu'il est possible de reconstituer nos services publics en prélevant davantage d'impôts, qu'ils prennent la peine de jeter un coup d'oeil au budget présenté cette semaine en Grande-Bretagne. Le gouvernement britannique a haussé les impôts et créé un déficit provisoire pour payer l'augmentation de 41 p. 100 des crédits affectés au service de santé national, et les augmentations notables des crédits accordés aux services publics essentiels, notamment l'éducation et les transports. Voilà des décisions économiques qui m'emballent.

Le système proposé dans la motion n° 357 s'avérerait néfaste. La création d'un compte de retraite personnel qui ne serait jamais assujéti à l'impôt risque de compromettre le régime de pensions du Canada et le régime enregistré d'épargne-retraite.

L'actuel système permet aux Canadiens de placer une partie de leurs revenus dans un REER. Le montant déposé dans ce régime est soustrait du revenu imposable pour cette année-là. À la retraite, période de la vie où les revenus diminuent et où les impôts diminuent aussi en conséquence, les Canadiens peuvent retirer de leur REER des sommes qui sont alors imposées à un taux moindre. Les REER équivalent à un congé fiscal, mais le gouvernement finit tout de même par récupérer de l'impôt sur les montants ainsi investis. En vertu de la motion n° 357, il n'y aurait ni report d'impôt, ni congé fiscal, mais une perte sèche pour le gouvernement.

• (1350)

Je me demande si le député croit que nous n'avons pas besoin d'argent pour payer nos programmes sociaux, notamment les pensions. Ne voit-il pas les conséquences néfastes de la réduction des recettes publiques sur les programmes sociaux, qui sont là pour aider les gens?

Il est mauvais, d'un point de vue moral, que des familles riches touchent des pensions exemptes d'impôt, au détriment des régimes de pension créés pour les démunis. Ce n'est certainement pas une bonne idée.

Pour terminer, j'espère que le député Île de Vancouver-Nord renoncera à cette notion d'exemptions fiscales pour les familles ayant le moyen d'épargner beaucoup d'argent et qu'il acceptera de collaborer avec les néo-démocrates pour favoriser la création d'un régime fiscal équitable qui nous permettra de financer des services publics fiables et durables comme le régime de pensions et les soins de santé.

M. Peter MacKay (Pictou—Antigonish—Guysborough, PC): Madame la Présidente, je suis très heureux de participer, au nom du Parti progressiste-conservateur, au débat sur l'initiative contenue dans la motion n° 357.

Le Parti progressiste-conservateur appuie évidemment toute initiative visant à offrir plus de souplesse aux Canadiens qui veulent préparer leur retraite.

Toutefois, il existe de nombreuses solutions de rechange à la motion M-357 qu'il aurait lieu d'examiner. D'ailleurs, toute réforme fiscale mérite d'être examinée de près. Par exemple, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital, que préconise fortement le Parti progressiste-conservateur, servirait non seulement à alléger le fardeau fiscal de ceux qui tentent d'épargner en vue de leur retraite, mais réduirait l'exode des travailleurs spécialisés vers les États-Unis. L'impôt sur les gains en capital nous semble être une taxe très régressive qui punit les Canadiens.

Le Canada perd trop de connaissances, de travailleurs qui vont s'établir aux États-Unis. Comme cela a une incidence énorme sur notre économie à long terme, les mesures gouvernementales devraient tenter de mettre un terme, dès que possible, à l'exode des cerveaux. Ceux qui vont s'établir aux États-Unis constituent sûrement un segment précieux des ressources humaines du Canada.

Le premier ministre actuel a déclaré que les Canadiens insatisfaits du régime fiscal du Canada n'avaient qu'à quitter le pays. Cela prouve encore une fois à quel point le premier ministre est arrogant et loin des jeunes Canadiens. En perdant ses espoirs les plus brillants, le Canada perd le capital et le talent nécessaires pour porter sa productivité à un niveau supérieur. Nous savons que nous devons être plus productifs.

L'élimination de l'impôt sur les gains en capital est également la façon la plus directe de débloquer et de favoriser le financement par capitaux propres. Selon une étude américaine, l'élimination de l'impôt sur les gains en capital aux États-Unis ferait grimper la production intérieure de 300 milliards de dollars. Cela représenterait près de un million de nouveaux emplois et 46 milliards de dollars en recettes fiscales attribuables à l'essor économique.

Le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège et la Suède ont adopté une stratégie de réduction des impôts beaucoup plus musclée que celle du Canada. L'Allemagne a réduit son impôt sur les gains en capital de 50 p. 100, la Grande-Bretagne, de 75 p. 100. La Norvège a supprimé toute forme de double imposition sur le revenu du capital. Il faudrait nous inspirer de ces pays.

Dès 1963, le président John F. Kennedy critiquait l'impôt sur les gains en capital. Il a déclaré:

L'impôt sur les gains en capital influe directement sur les décisions d'investissement, la mobilité et la circulation du capital de risque et la facilité ou la difficulté avec laquelle les nouvelles entreprises peuvent obtenir du financement.

M. Allan Greenspan, président de la Réserve fédérale américaine, a déclaré en 1997, peu après qu'on eut réduit le taux d'imposition des gains en capital:

Si l'impôt sur les gains en capital était supprimé, nous verrions probablement, avec le temps, une plus forte croissance économique qui ferait augmenter les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Cet impôt a surtout pour conséquence de gêner l'activité des entreprises et la formation de capitaux.

Initiatives parlementaires

Le Parti progressiste-conservateur appuie énergiquement les recommandations du Comité permanent des finances visant à éliminer le reste de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. Il s'agit de la mesure la plus importante que le gouvernement puisse prendre pour améliorer le financement du secteur des oeuvres de bienfaisance et, ce faisant, renforcer le réseau de soutien social du Canada.

Nous voyons encore et toujours des organismes de bienfaisance faire le travail qui incombait auparavant à l'État. Nous devrions certainement et à tout le moins ne pas gêner leur capacité de cueillir des fonds pour des causes valables au Canada.

Le secteur des organismes sans but lucratif a soumis de nombreux mémoires au Comité des finances de la Chambre des communes pour réclamer la suppression définitive de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse. Le gouvernement a rendu permanente une réduction de l'impôt sur les gains en capital pour les dons de valeurs cotées en bourse, mais il s'agit simplement d'un bien modeste pas dans la bonne voie.

Le secteur philanthropique canadien, c'est-à-dire les oeuvres canadiennes de bienfaisance, qu'il s'agisse d'une fondation universitaire, de Centraide ou d'une fondation hospitalière, se trouve désavantagé quand il a à soutenir la concurrence à l'égard des fonds qui sont actuellement attirés vers des oeuvres aux États-Unis, au Royaume-Uni et ailleurs à l'étranger.

● (1355)

Le gouvernement n'a pas travaillé avec le secteur sans but lucratif pour faciliter la tâche des institutions canadiennes, du secteur sans but lucratif, des universités, des hôpitaux, des fondations et des organismes de charité relativement à la collecte de fonds indispensables, notamment en période de diminution du financement fédéral et provincial.

La suppression de l'impôt sur les gains en capital des particuliers renforcerait également considérablement le secteur du capital de risque du Canada.

Il faut également examiner la possibilité de diminuer les impôts sur le revenu, notamment. Dans la vieille économie, les impôts servaient à redistribuer la richesse. Dans la nouvelle économie, les impôts élevés provoquent une redistribution de la population. Quand la politique fiscale canadienne dicte qu'un travailleur ne gagnant que 100 000 \$, ce qui semble exorbitant, doit payer la moitié en impôt, il ne faut pas s'étonner que ce travailleur hautement qualifié recherche de meilleures conditions. Par comparaison, aux États-Unis, il faudrait aller jusqu'à près de 400 000 \$ pour retrouver le même taux d'impôt.

Cela est particulièrement risqué pour le Canada dans le secteur de l'économie numérique où nous perdons des biens intellectuels, des actifs, de l'expertise et de l'énergie d'une grande valeur toutes les fois qu'un professionnel franchit la frontière.

Aux États-Unis, le taux d'impôt le plus élevé ne s'applique qu'aux revenus s'élevant à 400 000 \$ et plus. Un Américain gagnant 100 000 \$ ne paiera qu'un quart de ce montant. Il faut une bonne dose de patriotisme et préférer la qualité de vie canadienne aux rendements élevés pour choisir de rester au Canada. Même s'ils choisissent de rester dans leur pays, les Canadiens le font à leur désavantage concurrentiel. Nous devrions nous débarrasser de tout ce qui pousse nos meilleurs éléments à s'exiler pour réaliser leur potentiel.

Les gens qui sont tentés de partir sont ceux qui sont le moins enracinés dans notre pays et qui sont le moins attachés aux avantages de la vie au Canada. Ce sont souvent des jeunes dont le pays a besoin

pour croître et prospérer. Ce sont de jeunes gens comme nos pages qui travaillent fort au Parlement pour assurer leur carrière en étudiant, qui travaillent tous les jours pour aider les députés dans l'exercice de leurs fonctions quotidiennes.

M. Norman Doyle: Et les prêts aux étudiants.

M. Peter MacKay: Et les prêts aux étudiants. Le député de St. John's mentionne à juste titre la question des prêts aux étudiants.

De nos jours, bon nombre des étudiants qui obtiennent un diplôme de premier cycle quittent les études avec l'équivalent d'une hypothèque à rembourser, mais sans avoir un toit sur la tête. C'est un obstacle énorme et souvent infranchissable pour ces jeunes. Bon nombre d'entre eux se voient forcés de déclarer faillite alors même qu'ils ne font que commencer leur vie. Dès le début de leur carrière, ils sont confrontés à la pénible éventualité de devoir perdre leur cote de solvabilité en déclarant une faillite personnelle pour avoir investi leur propre avenir en poursuivant leurs études afin d'obtenir un diplôme.

Ceux qui se résolvent à quitter leurs études ont le coeur brisé. Nous, des Maritimes, faisons face à ce genre de problème depuis plus d'un siècle. Nos jeunes les plus talentueux qui ont fait des études et qui ont conservé un grand sens de la tradition et de forts liens avec leurs collectivités, leurs villes et leurs villages doivent souvent prendre la pénible décision de partir pour aller gagner leur vie ailleurs. Contrairement à ce que plusieurs personnes pensent, les gens des provinces de l'Atlantique ne sont pas si différents des autres Canadiens. Ils veulent tout simplement avoir la chance de travailler et de vivre dans leur collectivité.

Le fait d'imposer les revenus n'encourage pas les gens à gagner de l'argent, à en économiser ou à investir, ce qui est pourtant essentiel à la croissance économique du pays. Si nous poursuivons dans la même veine et que nous continuons à punir ceux qui sont les plus productifs, nous verrons notre productivité chuter.

Selon Jack Mintz, spécialiste du domaine de l'impôt de la J.L. Rotman School of Management de l'Université de Toronto, les coûts enregistrés au chapitre de la perte de production varient de 15 à 140 milliards de dollars par année, soit en moyenne de 500 à 4 500 dollars par personne par année.

● (1400)

Nous devrions également nous pencher sur les impôts sur le capital, les taxes de vente élevées sur les extrants et les impôts personnels élevés pour les propriétaires d'entreprises. Il serait plus progressif pour le gouvernement de modifier les taxes à l'investissement et à l'économie pour privilégier les taxes à la consommation. Si je peux me permettre de le dire, la TPS, taxe honnie s'il en est, a été adoptée dans cette optique. Ce devait être une taxe à la consommation juste qui devait être reliée au déficit. Le Canada pourrait adopter une taxe sur les dépenses personnelles et davantage de taxes basées sur le principe de l'utilisateur-payeur.

Le président suppléant (Mme Bakopanos): Je regrette de devoir aviser le député que son temps est écoulé. Le député Elk Island a la parole.

M. Ken Epp (Elk Island, Alliance canadienne): Madame la Présidente, des députés se rappelleront que pour moi la question des revenus de retraite est une cause célèbre. Ce n'était peut-être pas très bon au cours de la dernière campagne électorale, parce que j'ai commis l'erreur de donner une entrevue peu judicieuse à un journaliste hostile insensible au fait que je n'étais pas en train de débattre la manière dont on peut améliorer les choses.

Je trouve très intéressants les divers points de vue qui ont été exprimés, en particulier ceux des députés néo-démocrates. Je suis absolument renversé de constater qu'ils ne comprennent pas du tout le sujet à l'étude aujourd'hui. Il est question d'un régime où l'impôt est prépayé. Autrement dit, nous payons tout de suite l'impôt et le gouvernement touche les recettes maintenant au lieu d'attendre, mais le NPD dit que c'est injuste. Je ne comprends pas pourquoi ils tirent cette conclusion, parce qu'ainsi on donne une autre possibilité à la population.

En tant que gouvernement, nous devons aborder la question des revenus de retraite dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des Canadiens âgés à la retraite. À l'automne 2000, lorsque ledit journaliste m'a téléphoné pour demander comment la situation se présentait dans ma circonscription, je lui ai signalé que les personnes âgées me disaient avoir du mal à joindre les deux bouts et qu'il fallait trouver une solution à leur problème.

Tous les Canadiens âgés ont des revenus mensuels qui suffisent à peine à payer leurs loyers ou leurs taxes foncières et leurs factures de services publics, d'alimentation et de vêtements. Un grand nombre d'entre eux ne peuvent même pas se permettre certaines activités qu'ils voudraient faire.

Une dame âgée m'a téléphoné. Elle a dit que, lorsqu'elle et son mari travaillaient, ils s'étaient efforcés de faire des économies en vue de leur retraite, mais que son mari était malheureusement décédé. Son toit coulait et il lui fallait 3 000 \$ pour le réparer. Elle a donc retiré 3 000 \$ de son REER, dont le gouvernement a prélevé 40 p. 100. Par conséquent, elle a dû faire un autre retrait de 3 000 \$. Elle m'a dit qu'elle craignait de manquer d'argent avant de mourir.

Cela me préoccupe vraiment. Il est si important pour nous de penser à cette question. Je suis vraiment heureux que mon collègue ait présenté cette motion à la Chambre aujourd'hui afin que nous puissions commencer à nous pencher sur cette question. Que pouvons-nous faire pour améliorer la situation? Que pouvons-nous faire pour assurer à nos retraités un revenu suffisant pour qu'ils puissent subvenir à leurs besoins une fois que tous les impôts ont été payés, que ceux-ci soient payés d'avance, comme le prévoit le régime proposé par mon collègue aujourd'hui, ou plus tard?

Le secrétaire parlementaire dit que le Régime de pensions du Canada est la réponse, que c'est un des piliers de notre système. Si on fait des calculs, on se rend compte que c'est à peu près le pire investissement de retraite qu'une personne puisse faire. D'après mes calculs, au lieu d'obtenir un revenu d'environ 9 000 \$ par année, comme c'est le cas avec le Régime de pensions du Canada, une personne pourrait en fait obtenir un revenu pouvant atteindre 10 000 \$ par mois si cet argent était investi sagement durant la vie de cette personne. La différence est énorme. Nous devons examiner cela. Nous pensons toujours à l'impôt et au moment où il est perçu.

● (1405)

Le NPD a tout à fait tort de penser qu'une hausse des taux d'imposition fait augmenter les recettes fiscales. Il y a une théorie économique bien connue qui nous vient du professeur Laffer et qui porte donc le nom de courbe de Laffer, théorie selon laquelle le taux d'imposition maximum se situe quelque part entre 0 p. 100 et 100 p. 100.

Il est facile de penser à cela. Je veux que les députés pensent à quelqu'un qui vend quelque chose. Par exemple, un propriétaire d'équipe de hockey pense vendre des billets pour assister à des parties de hockey. Nous pensons au hockey ces jours-ci au Canada. Il décide de donner les billets gratuitement. Il fera salle comble, les partisans seront en délire et ses recettes seront nulles parce que

Initiatives parlementaires

40 000 fois zéro égale zéro. Par contre, disons qu'il décide de vendre ses billets 10 000 \$ chacun. Je suppose qu'il y aurait quelques personnes très riches qui voudraient montrer qu'elles ont de l'argent, qui emmèneraient leurs deux ou trois enfants ou d'autres membres de leur famille et qui paieraient 40 000 \$ pour assister à un match de hockey. À ce prix-là, il n'y aurait probablement que quatre personnes dans les gradins, et le reste des sièges seraient vides. À toutes fins pratiques, nous pourrions dire que, si le prix du billet est trop élevé, on ne vendra aucun billet et, encore là, zéro fois ce montant élevé égale zéro. Donc, si le billet ne coûte rien, les recettes sont nulles. Si le billet coûte 10 000 \$, les recettes sont nulles ou à peu près. Cependant, il y a un chiffre maximal entre ces deux extrêmes.

Augmentons de 1 \$ à la fois. Permettez-moi d'utiliser l'exemple d'un stade de 40 000 places où les billets coûtent 1 \$. À ce prix, les recettes sont de 40 000 \$. Si on augmente le prix des billets à 2 \$, j'ose dire que le stade serait encore plein. Les recettes se chiffrent alors à 80 000 \$. Le prix des billets pourrait alors être porté à 3 \$; le nombre de places vendues demeurerait inchangé, et les recettes seraient de 120 000 \$. À un taux si bas, chaque hausse de prix ne fait que doubler ou tripler les recettes. Toutefois, il y a un prix, entre 0 \$ et 10 000 \$, qui correspond au plafond de recettes réalisables, où une hausse entraîne une diminution des recettes parce que les consommateurs cessent d'acheter des billets.

Il en est de même pour les taux d'imposition. Si nous avons un taux d'imposition nul, soit de 0 p. 100, les recettes du gouvernement seraient nulles, notre économie se porterait bien, et les impôts seraient peut-être inutiles parce que nous pourrions nous occuper de nous-mêmes et de nos voisins. Tout le monde aurait du travail. Nous nous occuperions des citoyens invalides et sans travail parce que les Canadiens sont bons et charitables. Notre gouvernement est peut-être trop présent, mais je persiste à croire qu'il doit continuer à intervenir dans certains secteurs.

Par ailleurs, si le taux d'imposition était de 100 p. 100, les recettes fiscales du gouvernement seraient inexistantes parce que personne ne se leverait le matin pour aller travailler. On trouverait peut-être quelques bourreaux de travail qui s'activeraient et iraient gagner 100 \$ pour ensuite les envoyer au gouvernement. Une personne m'a fait parvenir par courrier électronique un nouveau formulaire simplifié de déclaration de revenus comprenant deux lignes. Je suppose qu'elle me l'a envoyé parce que c'est la période de l'impôt. À la première ligne, on demande combien a gagné le contribuable. À la deuxième ligne, on lui demande de tout faire parvenir le tout au gouvernement. Toutefois, si le régime d'imposition intégral était adopté, les recettes du gouvernement seraient inexistantes. La vérité doit se situer quelque part entre les deux.

Je souligne aux députés du NPD qu'une réduction de 4 ou 5 p. 100 des taux d'imposition peut parfois se traduire par une hausse des recettes du gouvernement. Cela a été prouvé. Pourquoi ne le ferions-nous pas? Pourquoi ne pas réduire les taux d'imposition afin de laisser plus d'argent entre les mains des gens et de leur permettre de mieux voir à leurs besoins? Parallèlement, cette mesure entraînerait une hausse des recettes fiscales, de sorte que le gouvernement pourrait en faire plus. On simplifie tout simplement les choses à l'extrême en pensant que ce calcul est linéaire, comme on le dit en mathématiques. En réalité, il n'est absolument pas linéaire.

Initiatives parlementaires

Comme députés, nous devons nous engager à nous pencher sur les revenus de retraite, les différents régimes disponibles, les différentes façons d'imposer les revenus, et c'est certes ce que nous faisons comme parti. Toutefois l'objectif est et doit toujours être le suivant: Comment peut-on organiser les choses pour que, au moment de la retraite, nos aînés aient après tous ces impôts un revenu maximum qui leur permettra de satisfaire à leurs besoins et de vivre à l'aise? À mon avis, nous ne voulons pas laisser entendre qu'ils devraient vivre dans le luxe. Ils devraient vivre à l'aise, dans un cadre où leurs besoins sont satisfaits et où ils n'ont pas à s'inquiéter d'où viendra leur prochain repas ni à se demander s'ils peuvent s'offrir une nouvelle chemise.

• (1410)

M. John Duncan (Île de Vancouver-Nord, Alliance canadienne): Madame la Présidente, j'ai été heureux d'entendre les interventions que ma motion a suscitées de la part de mes collègues.

D'après ce que je crois comprendre de l'intervention du secrétaire parlementaire, il semble que le ministère des Finances soit bien disposé à l'égard de cette initiative. Je m'en réjouis évidemment. Je suis heureux d'entendre le secrétaire parlementaire du ministre des Finances dire qu'il vaut la peine d'examiner plus à fond cette idée de compte de retraite personnel permettant d'économiser de l'argent après impôt.

Je crois que beaucoup de Canadiens souscriront à cette initiative une fois qu'ils la connaîtront. Je me réjouis des observations qu'a faites le secrétaire parlementaire car elles reflètent probablement l'opinion du ministère.

Le secrétaire parlementaire avait raison de dire que beaucoup de questions se posent encore et que beaucoup de recherche reste à faire afin de déterminer la forme appropriée de ce genre de compte de retraite personnel. Je l'ai dit moi aussi dans mon intervention. Toutes les observations que j'ai faites n'étaient que des exemples visant à orienter la discussion dans la bonne direction.

J'exhorte le ministère à se mettre à la tâche. Je remercie le secrétaire parlementaire de ses propos encourageants, mais ils n'étaient pas empreints d'un sentiment d'urgence. S'il s'agissait d'une initiative valable, nous devrions tâcher tout simplement de la mettre en oeuvre.

Je partage l'inquiétude de mon collègue, le député de Elk Island. Les Canadiens se sentent plus pauvres, surtout les personnes âgées.

Ils ont besoin d'avoir d'autres possibilités à leur disposition pour économiser en vue de leur retraite.

Le député de Dartmouth n'a pas saisi. Le gouvernement encaisse les impôts tôt ou tard. Le député de Dartmouth a qualifié ce compte d'épargne-retraite d'échappatoire fiscale. Ce n'est certainement pas le cas. En fait, de nombreux gouvernements y verraient plutôt une forme de ponction ou d'aubaine fiscale. Il ne s'agit assurément pas d'une échappatoire. Les impôts sont payés immédiatement au lieu d'être reportés.

De nombreuses personnes à faible revenu opteraient pour cette façon d'épargner après impôt en vue de leur retraite, parce qu'elle leur assurerait une plus grande certitude quant à leur revenu futur et aussi parce que la souplesse des modalités de retrait n'aurait aucun impact sur le revenu imposable lorsque les gens deviennent plus vulnérables aux ponctions fiscales. C'est ce que tentait d'expliquer le député Elk Island lorsqu'il parlait du cas de cette personne âgée dont la maison avait une toiture qui coulait. Il serait beaucoup plus facile d'effectuer des retraits en période de besoins financiers, en vertu d'un compte de retraite personnel qu'en vertu d'un REER.

Je ne m'élève pas contre les REER, mais je crois qu'un mélange judicieux des deux régimes serait avantageux. Le député de Pictou—Antigonish—Guysborough a parlé de la motion, et je suis moi aussi en faveur d'allègements fiscaux.

La motion ne pourra pas faire l'objet d'un vote. Cette décision a été prise par un comité multipartite restreint où le consentement unanime était nécessaire. Les initiatives parlementaires sont parfois traitées comme des affaires secondaires. Il est plus que temps que toutes les initiatives parlementaires fassent l'objet d'un vote à la Chambre.

• (1415)

[Français]

Le président suppléant (Mme Bakopanos): La période prévue pour l'étude des affaires émanant des députés est maintenant expirée. Puisque la motion n'a pas été choisie pour faire l'objet d'un vote, l'ordre est rayé du *Feuilleton*.

Comme il est 14 h 16, la Chambre s'ajourne jusqu'à lundi prochain, à 11 heures, conformément à l'article 24(1) du Règlement.

(La séance est levée à 14 h 16.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES AVEC LEUR
CIRCONSCRIPTION, PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L'AFFILIATION POLITIQUE;
COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LE COMITÉ DES PRÉSIDENTS,
MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Président

L'HON. PETER MILLIKEN

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

vice-président des Comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

vice-président adjoint des Comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

L'HON. PETER MILLIKEN

L'HON. ANDY MITCHELL

M. BILL BLAIKIE

MME MARLENE CATTERALL

M. BOB KILGER

M. PETER MACKAY

M. JACQUES SAADA

M. PIERRE BRIEN

L'HON. RALPH GOODALE

M. DALE JOHNSTON

M. JOHN REYNOLDS

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	Colombie-Britannique	AC
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	Alberta	AC
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Québec	Lib.
Anders, Rob	Calgary-Ouest	Alberta	AC
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	Saskatchewan	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Colombie-Britannique	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Ontario	Lib.
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	Québec	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Bagnell, Larry	Yukon	Yukon	Lib.
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	Saskatchewan	AC
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Québec	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Ontario	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Ontario	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Ontario	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Ontario	Lib.
Benoit, Leon	Lakeland	Alberta	AC
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Québec	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Ontario	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	Québec	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Québec	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Ontario	Lib.
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	Manitoba	PC
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Ontario	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	Québec	BQ
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Nouveau-Brunswick	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	Saskatchewan	AC
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ
Brison, Scott	Kings—Hants	Nouvelle-Écosse	PC
Brown, Bonnie	Oakville	Ontario	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Ontario	Lib.
Burton, Andy	Skeena	Colombie-Britannique	AC
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	Colombie-Britannique	AC
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Ontario	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Ontario	Lib.
Cardin, Serge	Sherbrooke	Québec	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Québec	Ind.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Ontario	Lib.
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	Nouvelle-Écosse	PC
Casson, Rick	Lethbridge	Alberta	AC
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Nouveau-Brunswick	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Ontario	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Québec	Lib.
Chatters, David	Athabasca	Alberta	AC
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	Alberta	PC
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Bourassa	Québec	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Ontario	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	Ontario	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Ontario	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Ontario	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal	Québec	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup—Témiscouata—Les Basques	Québec	BQ
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta—South Richmond	Colombie-Britannique	AC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	Québec	BQ
Davies, Libby	Vancouver-Est	Colombie-Britannique	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	Colombie-Britannique	AC
Desjarlais, Bev	Churchill	Manitoba	NPD
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable	Québec	BQ
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Colombie-Britannique	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent—Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Québec	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	Terre-Neuve-et-Labrador	PC
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Ontario	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)	Beauce	Québec	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	Québec	BQ
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	Colombie-Britannique	AC
Duplain, Claude	Portneuf	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpeque	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Ontario	Lib.
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	Colombie-Britannique	AC
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	AC
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Nouvelle-Écosse	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la-Madeleine—Pabok	Québec	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Ontario	Lib.
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	Saskatchewan	AC
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	Colombie-Britannique	AC
Fournier, Ghislain	Manicouagan	Québec	BQ
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Marcel	Champlain	Québec	BQ
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	Ontario	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel	Roberval	Québec	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	Québec	BQ
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	Nouveau-Brunswick	NPD
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	Alberta	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	Colombie-Britannique	AC
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Ontario	Lib.
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	Colombie-Britannique	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	Alberta	AC
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de-Beaupré—Île-d'Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	AC
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	Colombie-Britannique	AC
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Manitoba	Lib.
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Chicoutimi—Le Fjord	Québec	Lib.
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	Terre-Neuve-et-Labrador	PC

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Herron, John	Fundy—Royal	Nouveau-Brunswick	PC
Hill, Grant	Macleod	Alberta	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	Colombie-Britannique	AC
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	Manitoba	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	Colombie-Britannique	AC
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Ontario	Lib.
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	Alberta	AC
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce— Lachine	Québec	Lib.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	AC
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Ontario	Lib.
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Nunavut	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Ontario	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	Nouvelle-Écosse	PC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	Alberta	AC
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas— Charlottenburgh	Ontario	Lib.
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Ontario	Lib.
Laframboise, Mario	Argenteuil—Papineau— Mirabel	Québec	BQ
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Saskatchewan	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Ontario	Lib.
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Colombie-Britannique	Lib.
Lill, Wendy	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	NPD
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Ontario	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	Québec	BQ
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	Colombie-Britannique	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	Colombie-Britannique	AC
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish— Guysborough	Nouvelle-Écosse	PC
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Ontario	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Ontario	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton— Springdale	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier	Québec	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie	Beauharnois—Salaberry	Québec	Lib.
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Manitoba	Cons. ind.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	Colombie-Britannique	AC
Martin, Pat	Winnipeg—Centre	Manitoba	NPD
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard	Québec	Lib.
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	Colombie-Britannique	AC
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Ontario	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McDonough, Alexa	Halifax	Nouvelle-Écosse	NPD
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKay, John	Scarborough—Est	Ontario	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Alberta	Lib.
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Colombie-Britannique	Ind.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Ontario	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga—Maisonnette	Québec	BQ
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley	Colombie-Britannique	AC
Merrifield, Rob	Yellowhead	Alberta	AC
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	AC
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Ontario	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Ontario	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Ontario	Lib.
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	Colombie-Britannique	AC
Murphy, Shawn	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Ontario	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Ontario	Lib.
Neville, Anita	Winnipeg—Centre-Sud	Manitoba	Lib.
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny—L'Islet	Québec	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
O'Brien, Lawrence	Labrador	Terre-Neuve-et-Labrador	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Ontario	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Ontario	Lib.
Obhrai, Deepak	Calgary—Est	Alberta	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg—Nord—St. Paul	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	Manitoba	AC
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Saskatchewan	Ind.
Paquette, Pierre	Joliette	Québec	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi	Québec	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Ontario	Lib.
Patry, Bernard	Pierrefonds—Dollard	Québec	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	AC
Peric, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Perron, Gilles-A.	Rivière-des-Mille-Îles	Québec	BQ
Peschisolido, Joe	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet— Bécancour	Québec	BQ
Pratt, David	Nepean—Carleton	Ontario	Lib.
Price, David	Compton—Stanstead	Québec	Lib.
Proctor, Dick	Palliser	Saskatchewan	NPD
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Québec	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	AC
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Ontario	Lib.
Reed, Julian	Halton	Ontario	Lib.
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	Ontario	AC
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	Colombie-Britannique	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Ontario	Lib.
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	Saskatchewan	AC
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Québec	Lib.
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Ontario	Lib.
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	Québec	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Québec	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	Québec	BQ
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Québec	Lib.
Schmidt, Werner	Kelowna	Colombie-Britannique	AC
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Ontario	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	Saskatchewan	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	Alberta	AC
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Ontario	Lib.
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	Saskatchewan	AC
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	Québec	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Québec	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Québec	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	Colombie-Britannique	AC
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	Nouvelle-Écosse	NPD
Strahl, Chuck	Fraser Valley	Colombie-Britannique	AC
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Ontario	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Ontario	Lib.
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Québec	Lib.
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	Nouveau-Brunswick	PC
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	AC
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Ontario	Lib.
Toews, Vic	Provencher	Manitoba	AC
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Ontario	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Ontario	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Ontario	Lib.
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	Saskatchewan	AC
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	Québec	BQ
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Ontario	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Ontario	Lib.
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	Manitoba	NPD
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Ontario	Lib.
White, Randy	Langley—Abbotsford	Colombie-Britannique	AC
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	AC
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Ontario	Lib.
Williams, John	St. Albert	Alberta	AC
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Yelich, Lynne	Blackstrap	Saskatchewan	AC

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib. - Libéral; AC - Alliance canadienne; BQ - Bloc Québécois; NDP - nouveau parti démocratique; PC - Parti progressiste-conservateur; Ind. - indépendant

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Première session, trente-septième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (25)		
Ablonczy, Diane	Calgary—Nose Hill	AC
Anders, Rob	Calgary-Ouest	AC
Benoit, Leon	Lakeland	AC
Casson, Rick	Lethbridge	AC
Chatters, David	Athabasca	AC
Clark, Le très hon. Joe	Calgary-Centre	PC
Epp, Ken	Elk Island	AC
Goldring, Peter	Edmonton-Centre-Est	AC
Grey, Deborah	Edmonton-Nord	AC
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	AC
Hill, Grant	Macleod	AC
Jaffer, Rahim	Edmonton—Strathcona	AC
Johnston, Dale	Wetaskiwin	AC
Kenney, Jason	Calgary-Sud-Est	AC
Kilgour, L'hon. David, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Edmonton-Sud-Est	Lib.
McLellan, L'hon. Anne, ministre de la Santé	Edmonton-Ouest	Lib.
Merrifield, Rob	Yellowhead	AC
Mills, Bob	Red Deer	AC
Obhrai, Deepak	Calgary-Est	AC
Penson, Charlie	Peace River	AC
Rajotte, James	Edmonton-Sud-Ouest	AC
Solberg, Monte	Medicine Hat	AC
Sorenson, Kevin	Crowfoot	AC
Thompson, Myron	Wild Rose	AC
Williams, John	St. Albert	AC
COLOMBIE-BRITANNIQUE (34)		
Abbott, Jim	Kootenay—Columbia	AC
Anderson, L'hon. David, ministre de l'Environnement	Victoria	Lib.
Burton, Andy	Skeena	AC
Cadman, Chuck	Surrey-Nord	AC
Cummins, John	Delta—South Richmond	AC
Davies, Libby	Vancouver-Est	NPD
Day, Stockwell	Okanagan—Coquihalla	AC
Dhaliwal, L'hon. Herb, ministre des Ressources naturelles	Vancouver-Sud—Burnaby	Lib.
Duncan, John	Île de Vancouver-Nord	AC
Elley, Reed	Nanaimo—Cowichan	AC
Forseth, Paul	New Westminster—Coquitlam—Burnaby	AC
Fry, L'hon. Hedy	Vancouver-Centre	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay—Boundary—Okanagan	AC
Grewal, Gurmant	Surrey-Centre	AC
Harris, Richard	Prince George—Bulkley Valley	AC
Hill, Jay	Prince George—Peace River	AC
Hinton, Betty	Kamloops, Thompson and Highland Valleys	AC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Leung, Sophia, secrétaire parlementaire de la ministre du Revenu national	Vancouver Kingsway	Lib.
Lunn, Gary	Saanich—Gulf Islands	AC
Lunney, James	Nanaimo—Alberni	AC
Martin, Keith	Esquimalt—Juan de Fuca	AC
Mayfield, Philip	Cariboo—Chilcotin	AC
McNally, Grant	Dewdney—Alouette	Ind.
Meredith, Val	South Surrey—White Rock—Langley ...	AC
Moore, James	Port Moody—Coquitlam—Port Coquitlam	AC
Owen, L'hon. Stephen, secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)	Vancouver Quadra	Lib.
Peschisolido, Joe	Richmond	Lib.
Reynolds, John, chef de l'opposition	West Vancouver—Sunshine Coast	AC
Robinson, Svend	Burnaby—Douglas	NPD
Schmidt, Werner	Kelowna	AC
Stinson, Darrel	Okanagan—Shuswap	AC
Strahl, Chuck	Fraser Valley	AC
White, Randy	Langley—Abbotsford	AC
White, Ted	North Vancouver	AC
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpeque	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, solliciteur général du Canada	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Murphy, Shawn	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (13)		
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg—Transcona	NPD
Borotsik, Rick	Brandon—Souris	PC
Desjarlais, Bev	Churchill	NPD
Harvard, John	Charleswood St. James—Assiniboia	Lib.
Hilstrom, Howard	Selkirk—Interlake	AC
Mark, Inky	Dauphin—Swan River	Cons. ind.
Martin, Pat	Winnipeg-Centre	NPD
Neville, Anita	Winnipeg-Centre-Sud	Lib.
Pagtakhan, L'hon. Rey, ministre des Anciens combattants	Winnipeg-Nord—St. Paul	Lib.
Pallister, Brian	Portage—Lisgar	AC
Toews, Vic	Provencher	AC
Wasylycia-Leis, Judy	Winnipeg-Centre-Nord	NPD
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Bradshaw, L'hon. Claudette, ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	Moncton—Riverview—Dieppe	Lib.
Castonguay, Jeannot, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Madawaska—Restigouche	Lib.
Godin, Yvon	Acadie—Bathurst	NPD
Herron, John	Fundy—Royal	PC
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
LeBlanc, Dominic	Beauséjour—Petitcodiac	Lib.
Savoy, Andy	Tobique—Mactaquac	Lib.
Scott, L'hon. Andy	Fredericton	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Thompson, Greg	Nouveau-Brunswick-Sud-Ouest	PC
Wayne, Elsie	Saint John	PC
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brison, Scott	Kings—Hants	PC
Casey, Bill	Cumberland—Colchester	PC
Cuzner, Rodger	Bras d'Or—Cape Breton	Lib.
Eyking, Mark	Sydney—Victoria	Lib.
Keddy, Gerald	South Shore	PC
Lill, Wendy	Dartmouth	NPD
MacKay, Peter	Pictou—Antigonish—Guysborough	PC
McDonough, Alexa	Halifax	NPD
Regan, Geoff, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Halifax-Ouest	Lib.
Stoffer, Peter	Sackville—Musquodoboit Valley—Eastern Shore	NPD
Thibault, L'hon. Robert, ministre des Pêches et des Océans	Ouest Nova	Lib.
NUNAVUT (1)		
Karetak-Lindell, Nancy	Nunavut	Lib.
ONTARIO (102)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Brampton-Centre	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke—Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton-Ouest—Mississauga	Lib.
Bélaïr, Réginald, Le président suppléant	Timmins—Baie James	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa—Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Ottawa—Orléans	Lib.
Bennett, Carolyn	St. Paul's	Lib.
Bevilacqua, L'hon. Maurizio, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)	Vaughan—King—Aurora	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Bonwick, Paul	Simcoe—Grey	Lib.
Boudria, L'hon. Don, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Glengarry—Prescott—Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville	Lib.
Bryden, John	Ancaster—Dundas—Flamborough—Aldershot	Lib.
Bulte, Sarmite, secrétaire parlementaire de la ministre du Patrimoine canadien	Parkdale—High Park	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Dufferin—Peel—Wellington—Grey	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Caplan, L'hon. Elinor, ministre du Revenu national	Thornhill	Lib.
Carroll, Aileen, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Barrie—Simcoe—Bradford	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest—Nepean	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph—Wellington	Lib.
Collenette, L'hon. David, ministre des Transports	Don Valley-Est	Lib.
Comartin, Joe	Windsor—St. Clair	NPD
Comuzzi, Joe	Thunder Bay—Superior-Nord	Lib.
Copps, L'hon. Sheila, ministre du Patrimoine canadien	Hamilton-Est	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, L'hon. Paul, secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay—Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Art, ministre de la Défense nationale	York-Centre	Lib.
Finlay, John, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Oxford	Lib.
Fontana, Joe	London-Centre-Nord	Lib.
Gallant, Cheryl	Renfrew—Nipissing—Pembroke	AC
Galloway, Roger	Sarnia—Lambton	Lib.
Godfrey, John	Don Valley-Ouest	Lib.
Graham, L'hon. Bill, ministre des Affaires étrangères	Toronto-Centre—Rosedale	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Lib.
Ianno, Tony	Trinity—Spadina	Lib.
Jackson, Ovid	Bruce—Grey—Owen Sound	Lib.
Jordan, Joe, secrétaire parlementaire du Premier ministre	Leeds—Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough—Agincourt	Lib.
Keyes, Stan	Hamilton-Ouest	Lib.
Kilger, Bob, Le vice-président	Stormont—Dundas—Charlottenburgh	Lib.
Knutson, L'hon. Gar, secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)	Elgin—Middlesex—London	Lib.
Kraft Sloan, Karen	York-Nord	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough—Rouge River	Lib.
Longfield, Judi	Whitby—Ajax	Lib.
Macklin, Paul Harold, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Northumberland	Lib.
Mahoney, Steve, secrétaire parlementaire du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Mississauga-Ouest	Lib.
Malhi, Gurbax, secrétaire parlementaire de la ministre du Travail	Bramalea—Gore—Malton—Springdale	Lib.
Maloney, John	Erie—Lincoln	Lib.
Manley, L'hon. John, vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État	Ottawa-Sud	Lib.
Marleau, L'hon. Diane	Sudbury	Lib.
McCallum, L'hon. John, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Markham	Lib.
McCormick, Larry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Hastings—Frontenac—Lennox and Addington	Lib.
McKay, John	Scarborough-Est	Lib.
McTeague, Dan	Pickering—Ajax—Uxbridge	Lib.
Milliken, L'hon. Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis	Toronto—Danforth	Lib.
Minna, L'hon. Maria, Beaches—East York	Beaches—East York	Lib.
Mitchell, L'hon. Andy, secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)	Parry Sound—Muskoka	Lib.
Myers, Lynn, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Waterloo—Wellington	Lib.
Nault, L'hon. Robert, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Kenora—Rainy River	Lib.
O'Brien, Pat, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	London—Fanshawe	Lib.
O'Reilly, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale	Haliburton—Victoria—Brock	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga-Centre	Lib.
Peric, Janko	Cambridge	Lib.
Peterson, L'hon. Jim	Willowdale	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry	Chatham—Kent Essex	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Pratt, David	Nepean—Carleton	Lib.
Provenzano, Carmen, secrétaire parlementaire du ministre des Anciens combattants	Sault Ste. Marie	Lib.
Redman, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	Kitchener-Centre	Lib.
Reed, Julian	Halton	Lib.
Reid, Scott	Lanark—Carleton	AC
Richardson, John	Perth—Middlesex	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de l'Industrie	Etobicoke-Centre	Lib.
Serré, Benoît, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Timiskaming—Cochrane	Lib.
Sgro, Judy	York-Ouest	Lib.
Shepherd, Alex, secrétaire parlementaire de la présidente du Conseil du Trésor	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand—Norfolk—Brant	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma—Manitoulin	Lib.
Steckle, Paul	Huron—Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Développement des ressources humaines	Brant	Lib.
Szabo, Paul, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Mississauga-Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Kitchener—Waterloo	Lib.
Tirabassi, Tony	Niagara-Centre	Lib.
Tonks, Alan	York-Sud—Weston	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton—Kent—Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Stoney Creek	Lib.
Vanclief, L'hon. Lyle, ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Prince Edward—Hastings	Lib.
Volpe, Joseph	Eglinton—Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough-Sud-Ouest	Lib.
Whelan, L'hon. Susan, ministre de la Coopération internationale	Essex	Lib.
Wilfert, Bryon, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	Oak Ridges	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.

QUÉBEC (73)

Allard, Carole-Marie	Laval-Est	Lib.
Assad, Mark, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Gatineau	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, André	Richmond—Arthabaska	PC
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni, Le président suppléant	Ahuntsic	Lib.
Bellehumeur, Michel	Berthier—Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères—Les-Patriotes	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac—Gatineau—Labelle	Lib.
Bigras, Bernard	Rosemont—Petite-Patrie	BQ
Binet, Gérard	Frontenac—Mégantic	Lib.
Bourgeois, Diane	Terrebonne—Blainville	BQ
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Cardin, Serge	Sherbrooke	BQ
Carignan, Jean-Guy	Québec-Est	Ind.
Cauchon, L'hon. Martin, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Outremont	Lib.
Charbonneau, Yvon	Anjou—Rivière-des-Prairies	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Chrétien, Le très hon. Jean, Premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Coderre, L'hon. Denis, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration.....	Bourassa	Lib.
Cotler, Irwin	Mont-Royal.....	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska—Rivière-du-Loup— Témiscouata—Les Basques	BQ
Dalphond-Guiral, Madeleine	Laval-Centre	BQ
Desrochers, Odina	Lotbinière—L'Érable.....	BQ
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales.....	Saint-Laurent—Cartierville.....	Lib.
Discepola, Nick	Vaudreuil—Soulanges	Lib.
Drouin, L'hon. Claude, secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).....	Beauce	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis-et-Chutes-de-la-Chaudière	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier—Sainte-Marie	BQ
Duplain, Claude	Portneuf.....	Lib.
Farrah, Georges, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans.....	Bonaventure—Gaspé—Îles-de-la- Madeleine—Pabok	Lib.
Folco, Raymonde, secrétaire parlementaire de la ministre du Développement des ressources humaines	Laval-Ouest.....	Lib.
Fournier, Ghislain	Manicouagan	BQ
Gagnon, Christiane	Québec.....	BQ
Gagnon, Marcel.....	Champlain	BQ
Gauthier, Michel	Roberval	BQ
Girard-Bujold, Jocelyne	Jonquière	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport—Montmorency—Côte-de- Beaupré—Île-d'Orléans	BQ
Harvey, André, secrétaire parlementaire du ministre des Transports.....	Chicoutimi—Le Fjord	Lib.
Jennings, Marlene, secrétaire parlementaire de la ministre de la Coopération internationale	Notre-Dame-de-Grâce—Lachine	Lib.
Laframboise, Mario.....	Argenteuil—Papineau—Mirabel	BQ
Lalonde, Francine.....	Mercier	BQ
Lanctôt, Robert	Châteauguay.....	BQ
Lebel, Ghislain.....	Chambly	BQ
Lincoln, Clifford	Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe—Bagot	BQ
Marceau, Richard	Charlesbourg—Jacques-Cartier.....	BQ
Marcil, Serge, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie.....	Beauharnois—Salaberry	Lib.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle—Émard.....	Lib.
Ménard, Réal.....	Hochelaga—Maisonneuve.....	BQ
Normand, L'hon. Gilbert	Bellechasse—Etchemins—Montmagny— L'Islet	Lib.
Paquette, Pierre	Joliette	BQ
Paradis, L'hon. Denis, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)	Brome—Missisquoi.....	Lib.
Patry, Bernard.....	Pierrefonds—Dollard	Lib.
Perron, Gilles-A.....	Rivière-des-Mille-Îles	BQ
Pettigrew, L'hon. Pierre, ministre du Commerce international	Papineau—Saint-Denis	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Bas-Richelieu—Nicolet—Bécancour	BQ
Price, David.....	Compton—Stanstead.....	Lib.
Proulx, Marcel	Hull—Aylmer	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, présidente du Conseil du Trésor	Westmount—Ville-Marie	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
Roy, Jean-Yves	Matapédia—Matane	BQ
Saada, Jacques	Brossard—La Prairie	Lib.
Sauvageau, Benoît	Repentigny	BQ
Scherrer, Hélène	Louis-Hébert	Lib.
St-Hilaire, Caroline	Longueuil	BQ
St-Jacques, Diane	Shefford	Lib.
St-Julien, Guy	Abitibi—Baie-James—Nunavik	Lib.
Thibeault, Yolande	Saint-Lambert	Lib.
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean—Saguenay	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski-Neigette-et-la Mitis	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Bruno—Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Anderson, David	Cypress Hills—Grasslands	AC
Bailey, Roy	Souris—Moose Mountain	AC
Breitkreuz, Garry	Yorkton—Melville	AC
Fitzpatrick, Brian	Prince Albert	AC
Goodale, L'hon. Ralph, leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits	Wascana	Lib.
Laliberte, Rick	Rivière Churchill	Lib.
Nystrom, L'hon. Lorne	Regina—Qu'Appelle	NPD
Pankiw, Jim	Saskatoon—Humboldt	Ind.
Proctor, Dick	Palliser	NPD
Ritz, Gerry	Battlefords—Lloydminster	AC
Skelton, Carol	Saskatoon—Rosetown—Biggar	AC
Spencer, Larry	Regina—Lumsden—Lake Centre	AC
Vellacott, Maurice	Saskatoon—Wanuskewin	AC
Yelich, Lynne	Blackstrap	AC
TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR (5)		
Byrne, L'hon. Gerry, ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Humber—St. Barbe—Baie Verte	Lib.
Doyle, Norman	St. John's-Est	PC
Hearn, Loyola	St. John's-Ouest	PC
Matthews, Bill, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Burin—St. George's	Lib.
O'Brien, Lawrence	Labrador	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (1)		
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON		
Bagnell, Larry	Yukon	Lib.

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 19 avril 2002 — 1^{re} Session, 37^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES, DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD ET RESSOURCES NATURELLES

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Nancy Karetak-Lindell
Maurice Vellacott

Larry Bagnell	David Chatters	John Godfrey	Pat Martin	(16)
Gérard Binet	Reed Elley	Richard Marceau	Benoît Serré	
Serge Cardin	John Finlay	Inky Mark	Guy St-Julien	
Jean-Guy Carignan				

Membres associés

Jim Abbott	Bev Desjarlais	Dale Johnston	Gilles-A. Perron
Diane Ablonczy	Norman Doyle	Jason Kenney	Joe Pescholido
Rob Anders	John Duncan	Robert Lanctôt	James Rajotte
David Anderson	Ken Epp	Gary Lunn	Scott Reid
Gérard Asselin	Brian Fitzpatrick	James Lunney	John Reynolds
André Bachand	Paul Forseth	Peter MacKay	Gerry Ritz
Claude Bachand	Ghislain Fournier	Preston Manning	Jean-Yves Roy
Roy Bailey	Cheryl Gallant	Keith Martin	Werner Schmidt
Leon Benoit	Yvon Godin	Philip Mayfield	Carol Skelton
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Joe McGuire	Monte Solberg
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Kevin Sorenson
Rick Borotsik	Gurmant Grewal	Val Meredith	Larry Spencer
Garry Breitkreuz	Deborah Grey	Rob Merrifield	Darrel Stinson
Scott Brison	Art Hanger	Bob Mills	Chuck Strahl
Andy Burton	Richard Harris	James Moore	Greg Thompson
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Anita Neville	Myron Thompson
Bill Casey	John Herron	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Brian Pallister	Randy White
Joe Comartin	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Betty Hinton	Pierre Paquette	John Williams
Stockwell Day	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Lynne Yelich

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Jean Augustine

Vice-présidents: Brian Pallister
Bernard Patry

Sarkis Assadourian	Rick Casson	Stan Keyes	Pat O'Brien	(18)
George Baker	John Duncan	Francine Lalonde	Pierre Paquette	
Aileen Carroll	John Harvard	Diane Marleau	Svend Robinson	
Bill Casey	Marlene Jennings	Keith Martin		

Membres associés

Jim Abbott	Stan Dromisky	Jason Kenney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Antoine Dubé	Gary Lunn	John Reynolds
Rob Anders	Reed Elley	James Lunney	Gerry Ritz
David Anderson	Ken Epp	Peter MacKay	Yves Rocheleau
André Bachand	Mark Eyking	John Maloney	Benoît Sauvageau
Claude Bachand	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
Roy Bailey	Paul Forseth	Richard Marceau	Carol Skelton
Colleen Beaumier	Hedy Fry	Inky Mark	Monte Solberg
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Pat Martin	Kevin Sorenson
Stéphane Bergeron	Peter Goldring	Philip Mayfield	Bob Speller
Bernard Bigras	Jim Gouk	Grant McNally	Larry Spencer
Bill Blaikie	Gurmant Grewal	Val Meredith	Darrel Stinson
Rick Borotsik	Deborah Grey	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Garry Breitzkreuz	Art Hanger	Bob Mills	Greg Thompson
Scott Brison	Mac Harb	James Moore	Myron Thompson
Andy Burton	Richard Harris	Anita Neville	Vic Toews
Chuck Cadman	Loyola Hearn	Lorne Nystrom	Stéphan Tremblay
Serge Cardin	John Herron	Deepak Obhrai	Tony Valeri
David Chatters	Grant Hill	Jim Pankiw	Maurice Vellacott
Joe Clark	Jay Hill	Charlie Penson	Elsie Wayne
Irwin Cotler	Howard Hilstrom	Joe Peschisolido	Randy White
Paul Crête	Betty Hinton	Beth Phinney	Ted White
John Cummins	Rahim Jaffer	David Price	John Williams
Stockwell Day	Dale Johnston	James Rajotte	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gerald Keddy		

SOUS-COMITÉ DU COMMERCE INTERNATIONAL, DES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX ET DES INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX

Président: Mac Harb

Vice-président:

Bill Casey	Mark Eyking	Pierre Paquette	Bob Speller	(9)
Rick Casson	Pat O'Brien	Svend Robinson	Tony Valeri	

SOUS-COMITÉ DES DROITS DE LA PERSONNE ET DU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Président: Beth Phinney

Vice-président:

Sarkis Assadourian	Bill Casey	Antoine Dubé	Deepak Obhrai	(9)
Colleen Beaumier	Irwin Cotler	Marlene Jennings	Svend Robinson	

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Président: Charles Hubbard

Vice-présidents: Murray Calder
Howard Hilstrom

David Anderson
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Claude Duplain

Mark Eyking
Marcel Gagnon
Rick Laliberte

Larry McCormick
Dick Proctor
Bob Speller

Paul Steckle
Suzanne Tremblay
Rose-Marie Ur

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
Paul Crête
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers
Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley

Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Robert Lanctôt

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Gilles-A. Perron
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Jean-Yves Roy
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION

Président: Joe Fontana

Vice-présidents: Paul Forseth
Steve Mahoney

Mark Assad
Yvon Charbonneau
Madeleine Dalphond-Guiral
John Godfrey

Art Hanger
Inky Mark
Anita Neville

Jerry Pickard
David Price
Stéphan Tremblay

Tony Valeri
Judy Wasylcyia-Leis
Lynne Yelich

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Francine Lalonde
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams

COMPTES PUBLICS**Président:** John Williams**Vice-présidents:** Mac Harb
Beth PhinneyRobert Bertrand
John Bryden
Gerry Byrne
Odina DesrochersJohn Finlay
Rahim Jaffer
Sophia Leung
Pat MartinPhilip Mayfield
Shawn Murphy
Gilles-A. PerronAlex Shepherd
Greg Thompson
Myron Thompson

(17)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev DesjarlaisNorman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty HintonDale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Inky Mark
Keith Martin
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Denis Paradis
Charlie Penson
Joe PeschisolidoJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
Lynne Yelich**SOUS-COMITÉ POUR COMBATTRE LA CORRUPTION****Président:** John Williams**Vice-président:**Robert Bertrand
John Bryden
Odina DesrochersPat Martin
Philip MayfieldShawn Murphy
Beth PhinneyAlex Shepherd
Greg Thompson

(10)

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES ET DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Judi Longfield	Vice-présidents:	Carol Skelton Diane St-Jacques	
Eugène Bellemare	Monique Guay	Serge Marcil	Larry Spencer	(18)
Paul Crête	Tony Ianno	Joe McGuire	Greg Thompson	
Libby Davies	Dale Johnston	Anita Neville	Alan Tonks	
Raymonde Folco	Gurbax Malhi	Werner Schmidt		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Rahim Jaffer	Brian Pallister
Diane Ablonczy	Reed Elley	Nancy Karetak-Lindell	Jim Pankiw
Peter Adams	Ken Epp	Gerald Keddy	Charlie Penson
Rob Anders	Brian Fitzpatrick	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Paul Forseth	Robert Lanctôt	Scott Reid
André Bachand	Christiane Gagnon	Wendy Lill	John Reynolds
Roy Bailey	Marcel Gagnon	Gary Lunn	Gerry Ritz
Carolyn Bennett	Cheryl Gallant	James Lunney	Jean-Yves Roy
Leon Benoit	Jocelyne Girard-Bujold	Peter MacKay	Monte Solberg
Rick Borotsik	John Godfrey	Preston Manning	Kevin Sorenson
Diane Bourgeois	Yvon Godin	Richard Marceau	Darrel Stinson
Garry Breitzkreuz	Peter Goldring	Inky Mark	Chuck Strahl
Scott Brison	Jim Gouk	Keith Martin	Myron Thompson
Andy Burton	Gurmant Grewal	Pat Martin	Tony Tirabassi
Chuck Cadman	Deborah Grey	Philip Mayfield	Vic Toews
Bill Casey	Art Hanger	Larry McCormick	Stéphan Tremblay
Rick Casson	Richard Harris	Grant McNally	Maurice Vellacott
David Chatters	Loyola Hearn	Réal Ménard	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Clark	John Herron	Val Meredith	Elsie Wayne
John Cummins	Grant Hill	Rob Merrifield	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Jay Hill	Bob Mills	Ted White
Stockwell Day	Howard Hilstrom	James Moore	John Williams
Norman Doyle	Betty Hinton	Deepak Obhrai	Lynne Yelich
Antoine Dubé			

SOUS-COMITÉ DES ENFANTS ET JEUNES À RISQUE

Président:	John Godfrey	Vice-président:		
Libby Davies	Anita Neville	Diane St-Jacques	Tony Tirabassi	(9)
Monique Guay	Larry Spencer	Greg Thompson	Alan Tonks	

SOUS-COMITÉ DE LA CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Président:	Carolyn Bennett	Vice-président:		
Madeleine Dalphond-Guiral	Nancy Karetak-Lindell	Anita Neville	Greg Thompson	(9)
Raymonde Folco	Wendy Lill	Larry Spencer	Tony Tirabassi	

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidents: Karen Kraft Sloan
Bob Mills

Roy Bailey
Bernard Bigras
Joe Comartin
Paul Forseth

Marcel Gagnon
John Herron
Gar Knutson

Rick Laliberte
Karen Redman
Julian Reed

Andy Savoy
Hélène Scherrer
Alan Tonks

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Bev Desjarlais

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Robert Lanctôt
Clifford Lincoln
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

FINANCES**Président:**

Sue Barnes

Vice-présidents:

Nick Discepola

Ken Epp

Carolyn Bennett
 Scott Brison
 Roy Cullen
 Albina Guarnieri

Rahim Jaffer
 Jason Kenney
 Sophia Leung
 Yvan Loubier

Maria Minna
 Shawn Murphy
 Lorne Nystrom
 Pauline Picard

Gary Pillitteri
 Monte Solberg
 Bryon Wilfert

(18)

Membres associés

Jim Abbott
 Diane Ablonczy
 Rob Anders
 David Anderson
 André Bachand
 Roy Bailey
 Leon Benoit
 Bernard Bigras
 Rick Borotsik
 Garry Breitzkreuz
 Andy Burton
 Chuck Cadman
 Bill Casey
 Rick Casson
 David Chatters
 Joe Clark
 John Cummins
 Stockwell Day
 Odina Desrochers
 Norman Doyle
 Antoine Dubé
 John Duncan

Reed Elley
 Brian Fitzpatrick
 Paul Forseth
 Hedy Fry
 Christiane Gagnon
 Cheryl Gallant
 Jocelyne Girard-Bujold
 Yvon Godin
 Peter Goldring
 Jim Gouk
 Gurmant Grewal
 Deborah Grey
 Monique Guay
 Art Hanger
 Richard Harris
 Loyola Hearn
 John Herron
 Grant Hill
 Jay Hill
 Howard Hilstrom
 Betty Hinton
 Dale Johnston

Gerald Keddy
 Gary Lunn
 James Lunney
 Peter MacKay
 Preston Manning
 Richard Marceau
 Inky Mark
 Keith Martin
 Philip Mayfield
 Alexa McDonough
 Grant McNally
 Val Meredith
 Rob Merrifield
 Bob Mills
 James Moore
 Deepak Obhrai
 Brian Pallister
 Jim Pankiw
 Pierre Paquette
 Charlie Penson
 Gilles-A. Perron

Joe Peschisolido
 James Rajotte
 Scott Reid
 John Reynolds
 Gerry Ritz
 Werner Schmidt
 Carol Skelton
 Kevin Sorenson
 Larry Spencer
 Darrel Stinson
 Chuck Strahl
 Greg Thompson
 Myron Thompson
 Vic Toews
 Stéphan Tremblay
 Maurice Vellacott
 Elsie Wayne
 Randy White
 Ted White
 John Williams
 Lynne Yelich

INDUSTRIE, DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE

Président: Walt Lastewka

Vice-présidents: Dan McTeague
Charlie Penson

Larry Bagnell
Stéphane Bergeron
Scott Brison
Bev Desjarlais

Jocelyne Girard-Bujold
Preston Manning
Serge Marcil

James Rajotte
Andy Savoy
Brent St. Denis

Paddy Torsney
Joseph Volpe
Susan Whelan

(16)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Peter Adams
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Mauril Bélanger
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Pierre Brien
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Stockwell Day
Odina Desrochers

Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer

Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Mario Laframboise
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Réal Ménard
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw

Pierre Paquette
Joe Peschisolido
Dick Proctor
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Peter Stoffer
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

JUSTICE ET DROITS DE LA PERSONNE

Président: Andy Scott

Vice-présidents: Chuck Cadman
John McKay

Carole-Marie Allard	Paul DeVillers	Paul Harold Macklin	Kevin Sorenson	(18)
Michel Bellehumeur	Brian Fitzpatrick	John Maloney	Vic Toews	
Bill Blaikie	Ivan Grose	Lynn Myers	Pierrette Venne	
Irwin Cotler	Peter MacKay	Denis Paradis		

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Derek Lee	Geoff Regan
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gary Lunn	Scott Reid
Rob Anders	Ken Epp	James Lunney	John Reynolds
David Anderson	Paul Forseth	Preston Manning	Gerry Ritz
André Bachand	Cheryl Gallant	Richard Marceau	Svend Robinson
Roy Bailey	Peter Goldring	Inky Mark	Werner Schmidt
Leon Benoit	Jim Gouk	Keith Martin	Carol Skelton
Bernard Bigras	Gurmant Grewal	Philip Mayfield	Monte Solberg
Rick Borotsik	Deborah Grey	Grant McNally	Larry Spencer
Diane Bourgeois	Art Hanger	Réal Ménard	Darrel Stinson
Garry Breitkreuz	Richard Harris	Val Meredith	Chuck Strahl
Scott Brison	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Greg Thompson
Andy Burton	John Herron	Bob Mills	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	James Moore	Suzanne Tremblay
Rick Casson	Jay Hill	Anita Neville	Maurice Vellacott
David Chatters	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Tom Wappel
Joe Clark	Betty Hinton	Brian Pallister	Judy Wasylcyia-Leis
Joe Comartin	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Elsie Wayne
John Cummins	Marlene Jennings	Pierre Paquette	Randy White
Madeleine Dalphond-Guiral	Dale Johnston	Charlie Penson	Ted White
Stockwell Day	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	Bryon Wilfert
Bev Desjarlais	Jason Kenney	David Pratt	John Williams
Norman Doyle	Dominic LeBlanc	James Rajotte	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président:

Bill Blaikie	Lynn Myers	Kevin Sorenson	Pierrette Venne	(11)
Marlene Jennings	David Pratt	Vic Toews	Bryon Wilfert	
Peter MacKay	Geoff Regan			

LIAISON

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Peter Adams	Raymond Bonin	Gurmant Grewal	Judi Longfield	(19)
Jean Augustine	Bonnie Brown	Charles Hubbard	David Pratt	
Sue Barnes	Charles Caccia	Ovid Jackson	Andy Scott	
Mauril Bélanger	Joe Fontana	Clifford Lincoln	John Williams	
Carolyn Bennett				

Membres associés

Jim Abbott	Reed Elley	Walt Lastewka	James Rajotte
Diane Ablonczy	Ken Epp	James Lunney	Scott Reid
Reg Alcock	Brian Fitzpatrick	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Paul Forseth	Steve Mahoney	Gerry Ritz
David Anderson	Cheryl Gallant	Preston Manning	Jacques Saada
Jean Augustine	Yvon Godin	Keith Martin	Werner Schmidt
Roy Bailey	Peter Goldring	Philip Mayfield	Carol Skelton
Leon Benoit	Jim Gouk	Rob Merrifield	Monte Solberg
Bill Blaikie	Michel Guimond	Bob Mills	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Art Hanger	Dennis Mills	Larry Spencer
Pierre Brien	Mac Harb	James Moore	Diane St-Jacques
Andy Burton	Richard Harris	Lorne Nystrom	Paul Steckle
Chuck Cadman	Grant Hill	Deepak Obhrai	Darrel Stinson
Murray Calder	Jay Hill	Brian Pallister	Yolande Thibeault
Rick Casson	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Myron Thompson
David Chatters	Betty Hinton	Denis Paradis	Vic Toews
John Cummins	Rahim Jaffer	Charlie Penson	Maurice Vellacott
Libby Davies	Dale Johnston	Joe Peschisolido	Tom Wappel
Stockwell Day	Nancy Karetak-Lindell	Beth Phinney	Randy White
Nick Discepola	Jason Kenney	David Price	Ted White
John Duncan	Karen Kraft Sloan	Marcel Proulx	Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ SUR LES SALLES DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Charles Hubbard			(4)

SOUS-COMITÉ DES BUDGETS DE COMITÉ

Président:	Wayne Easter	Vice-président:	Walt Lastewka	
Mauril Bélanger	Clifford Lincoln	Judi Longfield	John Williams	(7)
Bonnie Brown				

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

Vice-présidents: Jim Abbott
Dennis Mills

Paul Bonwick
Sarmite Bulte
Rodger Cuzner
Claude Duplain

Christiane Gagnon
Cheryl Gallant
Roger Gallaway

John Harvard
Loyola Hearn
Betty Hinton

Wendy Lill
Caroline St-Hilaire
Tony Tirabassi

(16)

Membres associés

Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Bill Blaikie
Rick Borotsik
Diane Bourgeois
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Serge Cardin
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day

Norman Doyle
Antoine Dubé
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney
Stan Keyes

Robert Lanctôt
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Serge Marcil
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Pierre Paquette
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Dick Proctor
James Rajotte

Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Hélène Scherrer
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

SOUS-COMITÉ DU SPORT

Président: Dennis Mills

Vice-président:

Rodger Cuzner
Cheryl Gallant

John Harvard
Loyola Hearn

Robert Lanctôt
Serge Marcil

Dick Proctor
Hélène Scherrer

(9)

PÊCHES ET OCÉANS**Président:** Wayne Easter**Vice-présidents:** John Cummins
Paul SteckleSarkis Assadourian
Andy Burton
Rodger Cuzner
Georges FarrahLoyola Hearn
Dominic LeBlanc
James LunneyBill Matthews
Lawrence O'Brien
Jean-Yves RoyPeter Stoffer
Suzanne Tremblay
Tom Wappel

(16)

Membres associésJim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
Gérard Asselin
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle
John Duncan
Reed ElleyKen Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Ghislain Fournier
Marcel Gagnon
Cheryl Gallant
Yvon Godin
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott ReidJohn Reynolds
Gerry Ritz
Svend Robinson
Yves Rocheleau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Peter Adams

Vice-présidents: Garry Breitkreuz
Jacques Saada

Rick Borotsik	Yvon Godin	Paul Harold Macklin	John Richardson	(16)
Pierre Brien	Michel Guimond	Carolyn Parrish	Tony Tirabassi	
Marlene Catterall	Joe Jordan	Geoff Regan	Randy White	
Cheryl Gallant				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	James Lunney	Scott Reid
Diane Ablonczy	Reed Elley	Peter MacKay	John Reynolds
Rob Anders	Ken Epp	John Maloney	Gerry Ritz
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Preston Manning	Werner Schmidt
André Bachand	Paul Forseth	Inky Mark	Carol Skelton
Roy Bailey	Peter Goldring	Keith Martin	Monte Solberg
Sue Barnes	Jim Gouk	Philip Mayfield	Kevin Sorenson
Michel Bellehumeur	Gurmant Grewal	Grant McNally	Larry Spencer
Leon Benoit	Deborah Grey	Réal Ménard	Caroline St-Hilaire
Stéphane Bergeron	Art Hanger	Val Meredith	Darrel Stinson
Bill Blaikie	Richard Harris	Rob Merrifield	Chuck Strahl
Scott Brison	John Harvard	Bob Mills	Paul Szabo
Andy Burton	Loyola Hearn	Dennis Mills	Greg Thompson
Chuck Cadman	John Herron	James Moore	Myron Thompson
Bill Casey	Grant Hill	Lorne Nystrom	Vic Toews
Rick Casson	Howard Hilstrom	Deepak Obhrai	Maurice Vellacott
David Chatters	Betty Hinton	Brian Pallister	Elsie Wayne
Joe Clark	Rahim Jaffer	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Dale Johnston	Charlie Penson	Bryon Wilfert
Madeleine Dalphond-Guiral	Gerald Keddy	Joe Peschisolido	John Williams
Stockwell Day	Jason Kenney	Marcel Proulx	Lynne Yelich
Norman Doyle	Gary Lunn	James Rajotte	

SOUS-COMITÉ DU CALENDRIER PARLEMENTAIRE

Président: Marlene Catterall

Vice-président:

Garry Breitkreuz	Pierre Brien	Yvon Godin	Jay Hill	(5)
------------------	--------------	------------	----------	-----

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Président: Marcel Proulx

Vice-président:

Bill Blaikie	Jay Hill	Gerry Ritz	Tony Tirabassi	(6)
Michel Guimond				

SANTÉ

Président: Bonnie Brown**Vice-présidents:** Reg Alcock
Rob MerrifieldDiane Ablonczy
André Bachand
Diane Bourgeois
Jeannot CastonguayBrenda Chamberlain
Stan Dromisky
James LunneyRéal Ménard
Hélène Scherrer
Judy SgroBob Speller
Yolande Thibeault
Judy Wasylcyia-Leis

(16)

Membres associésJim Abbott
Rob Anders
David Anderson
Roy Bailey
Leon Benoit
Bernard Bigras
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Madeleine Dalphond-Guiral
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle
John DuncanReed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jocelyne Girard-Bujold
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale JohnstonGerald Keddy
Jason Kenney
Gary Lunn
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Pat Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Pauline PicardJames Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

TRANSPORTS ET OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Président: Ovid Jackson

Vice-présidents: James Moore
Marcel Proulx

Reg Alcock	Bev Desjarlais	André Harvey	Alex Shepherd	(16)
Gerry Byrne	Norman Doyle	Mario Laframboise	Darrel Stinson	
John Cannis	Peter Goldring	Ghislain Lebel	Paul Szabo	
Joe Comuzzi				

Membres associés

Jim Abbott	John Duncan	Dale Johnston	Joe Peschisolido
Diane Ablonczy	Reed Elley	Gerald Keddy	Dick Proctor
Rob Anders	Ken Epp	Jason Kenney	James Rajotte
David Anderson	Brian Fitzpatrick	Dominic LeBlanc	Scott Reid
Gérard Asselin	Paul Forseth	Gary Lunn	John Reynolds
André Bachand	Ghislain Fournier	James Lunney	Gerry Ritz
Roy Bailey	Christiane Gagnon	Peter MacKay	Werner Schmidt
Leon Benoit	Cheryl Gallant	Preston Manning	Carol Skelton
Bernard Bigras	Jocelyne Girard-Bujold	Richard Marceau	Monte Solberg
Rick Borotsik	Jim Gouk	Serge Marcil	Kevin Sorenson
Garry Breitreuz	Gurmant Grewal	Inky Mark	Larry Spencer
Scott Brison	Deborah Grey	Keith Martin	Peter Stoffer
Andy Burton	Monique Guay	Philip Mayfield	Chuck Strahl
Chuck Cadman	Art Hanger	Grant McNally	Greg Thompson
Serge Cardin	Richard Harris	Réal Ménard	Myron Thompson
Bill Casey	Loyola Hearn	Rob Merrifield	Vic Toews
Rick Casson	John Herron	Bob Mills	Maurice Vellacott
David Chatters	Grant Hill	Deepak Obhrai	Elsie Wayne
Joe Clark	Jay Hill	Brian Pallister	Randy White
Paul Crête	Howard Hilstrom	Jim Pankiw	Ted White
John Cummins	Betty Hinton	Bernard Patry	John Williams
Stockwell Day	Charles Hubbard	Charlie Penson	Lynne Yelich
Odina Desrochers	Rahim Jaffer		

COMITÉS SPÉCIAUX

COMITÉ SPÉCIAL SUR LA CONSOMMATION NON MÉDICALE DE DROGUES OU MÉDICAMENTS

Président: Paddy Torsney

Vice-présidents: Carole-Marie Allard
Randy White

André Bachand	Hedy Fry	Derek Lee	Jacques Saada	(13)
Bernard Bigras	Mac Harb	Réal Ménard	Kevin Sorenson	
Libby Davies	Dominic LeBlanc			

COMITÉS MIXTES PERMANENTS

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Coprésident: Carolyn Bennett

Vice-coprésident: Betty Hinton

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jane Marie Cordy

Donald Oliver
Vivienne Poy

Mauril Bélanger
Robert Bertrand
Rick Borotsik
Marlene Catterall
Marcel Gagnon
Grant Hill
Jim Karygiannis

Raymond Lavigne
Wendy Lill
Jerry Pickard
Louis Plamondon
Jacques Saada
Darrel Stinson
Andrew Telegdi

(21)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Garry Breitkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
John Cummins
Libby Davies
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Howard Hilstrom
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
James Rajotte
Scott Reid

John Reynolds
Gerry Ritz
Benoît Sauvageau
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: Gurmant Grewal
Céline Hervieux-Payette

Vice-coprésident: Tom Wappel

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Bill Casey
Christopher Henderson
Mobina Jaffer

Noël Kinsella
Wilfred Moore
Greg Thompson

Sue Barnes
Paul Bonwick
Pierre Brien
Jean-Guy Carignan
Joe Comuzzi
John Cummins
Jim Gouk
Michel Guimond

Gar Knutson
Derek Lee
Paul Harold Macklin
Lynn Myers
Lorne Nystrom
Greg Thompson
Ted White

(24)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Michel Bellehumeur
Leon Benoit
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Stockwell Day
Norman Doyle

John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Peter Goldring
Deborah Grey
Art Hanger
Richard Harris
Loyola Hearn
John Herron
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy

Jason Kenney
Robert Lanctôt
Ghislain Lebel
Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Charlie Penson
Joe Peschisolido

James Rajotte
Scott Reid
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Myron Thompson
Vic Toews
Maurice Vellacott
Pierrette Venne
Elsie Wayne
Randy White
John Williams
Lynne Yelich

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: Mauril Bélanger
Shirley Maheu

Vice-coprésidents: Scott Reid
Yolande Thibeault

Représentant le Sénat:
Les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gérald Beaudoin
Jean-Robert Gauthier
Laurier LaPierre

Viola Léger
Jean-Claude Rivest
Raymond Setlakwe

Eugène Bellemare
Gérard Binet
Sarmite Bulte
Claude Drouin
Christiane Gagnon
John Godfrey
Yvon Godin

Peter Goldring
Richard Harris
John Herron
Raymond Lavigne
Dan McTeague
Benoît Sauvageau

(23)

Membres associés

Jim Abbott
Diane Ablonczy
Rob Anders
David Anderson
André Bachand
Roy Bailey
Leon Benoit
Stéphane Bergeron
Rick Borotsik
Garry Breitzkreuz
Scott Brison
Andy Burton
Chuck Cadman
Bill Casey
Rick Casson
David Chatters
Joe Clark
Joe Comartin
John Cummins
Stockwell Day

Norman Doyle
John Duncan
Reed Elley
Ken Epp
Brian Fitzpatrick
Paul Forseth
Cheryl Gallant
Jim Gouk
Gurmant Grewal
Deborah Grey
Art Hanger
Loyola Hearn
Grant Hill
Jay Hill
Howard Hilstrom
Betty Hinton
Rahim Jaffer
Dale Johnston
Gerald Keddy
Jason Kenney

Gary Lunn
James Lunney
Peter MacKay
Preston Manning
Richard Marceau
Inky Mark
Keith Martin
Philip Mayfield
Grant McNally
Val Meredith
Rob Merrifield
Bob Mills
James Moore
Lorne Nystrom
Deepak Obhrai
Brian Pallister
Jim Pankiw
Charlie Penson
Joe Peschisolido
Louis Plamondon

James Rajotte
John Reynolds
Gerry Ritz
Werner Schmidt
Carol Skelton
Monte Solberg
Kevin Sorenson
Larry Spencer
Darrel Stinson
Chuck Strahl
Greg Thompson
Myron Thompson
Vic Toews
Suzanne Tremblay
Maurice Vellacott
Elsie Wayne
Randy White
Ted White
John Williams
Lynne Yelich

Le Président de la Chambre

L'HON. PETER MILLIKEN

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des comités pléniers

M. BOB KILGER

Le vice-président des comités pléniers de la Chambre

M. RÉGINALD BÉLAIR

Le vice-président adjoint des comités pléniers de la Chambre

MME ELENI BAKOPANOS

MEMBRE DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Le très hon. Jean Chrétien	Premier ministre
L'hon. David Collenette	ministre des Transports
L'hon. David Anderson	ministre de l'Environnement
L'hon. Ralph Goodale	leader du gouvernement à la Chambre des communes, ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits
L'hon. Sheila Copps	ministre du Patrimoine canadien
L'hon. John Manley	vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
L'hon. Paul Martin	ministre des Finances
L'hon. Art Eggleton	ministre de la Défense nationale
L'hon. Anne McLellan	ministre de la Santé
L'hon. Allan Rock	ministre de l'Industrie
L'hon. Lawrence MacAulay	solliciteur général du Canada
L'hon. Lucienne Robillard	présidente du Conseil du Trésor
L'hon. Martin Cauchon	ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'hon. Jane Stewart	ministre du Développement des ressources humaines
L'hon. Stéphane Dion	président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
L'hon. Pierre Pettigrew	ministre du Commerce international
L'hon. Don Boudria	ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
L'hon. Lyle Vanclief	ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
L'hon. Herb Dhaliwal	ministre des Ressources naturelles
L'hon. Claudette Bradshaw	ministre du Travail et secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)
L'hon. Robert Nault	ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
L'hon. Elinor Caplan	ministre du Revenu national
L'hon. Denis Coderre	ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
L'hon. Sharon Carstairs	leader du gouvernement au Sénat
L'hon. Robert Thibault	ministre des Pêches et des Océans
L'hon. Rey Pagtakhan	ministre des Anciens combattants
L'hon. Bill Graham	ministre des Affaires étrangères
L'hon. Susan Whelan	ministre de la Coopération internationale
L'hon. Gerry Byrne	ministre d'État (Agence de promotion économique du Canada atlantique)
L'hon. Ethel Blondin-Andrew	secrétaire d'État (Enfance et Jeunesse)
L'hon. David Kilgour	secrétaire d'État (Asie-Pacifique)
L'hon. Andy Mitchell	secrétaire d'État (Développement rural) (Initiative fédérale du développement économique dans le Nord de l'Ontario)
L'hon. Maurizio Bevilacqua	secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)
L'hon. Paul DeVillers	secrétaire d'État (Sport amateur) et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes
L'hon. Gar Knutson	secrétaire d'État (Europe centrale et orientale et Moyen-Orient)
L'hon. Denis Paradis	secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) (Francophonie)
L'hon. Claude Drouin	secrétaire d'État (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)
L'hon. John McCallum	secrétaire d'État (Institutions financières internationales)
L'hon. Stephen Owen	secrétaire d'État (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) (Affaires indiennes et du Nord canadien)

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

M. Joe Jordan	du Premier ministre
M. André Harvey	du ministre des Transports
Mme Karen Redman	du ministre de l'Environnement
M. Geoff Regan	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Mme Sarmite Bulte	de la ministre du Patrimoine canadien
M. Steve Mahoney	du vice-premier ministre et ministre de l'Infrastructure et des Sociétés d'État
M. Bryon Wilfert	du ministre des Finances
M. John O'Reilly	du ministre de la Défense nationale
M. Jeannot Castonguay	du ministre de la Santé
M. Serge Marcl	du ministre de l'Industrie
M. Lynn Myers	du solliciteur général du Canada
M. Alex Shepherd	de la présidente du Conseil du Trésor
M. Paul Harold Macklin	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
Mme Raymonde Folco	de la ministre du Développement des ressources humaines
M. Bill Matthews	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
M. Pat O'Brien	du ministre du Commerce international
M. Paul Szabo	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
M. Larry McCormick	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
M. Benoît Serré	du ministre des Ressources naturelles
M. Gurbax Malhi	de la ministre du Travail
M. John Finlay	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Mme Sophia Leung	de la ministre du Revenu national
M. Mark Assad	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
M. Georges Farrah	du ministre des Pêches et des Océans
M. Carmen Provenzano	du ministre des Anciens combattants
Mme Aileen Carroll	du ministre des Affaires étrangères
Mme Marlene Jennings	de la ministre de la Coopération internationale

TABLE DES MATIÈRES

Le vendredi 19 avril 2002

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur la sanction royale

M. Goodale.....	10587
Projet de loi S-34. Deuxième lecture.....	10587
M. DeVillers (Simcoe-Nord).....	10587
M. Reynolds.....	10588
M. Bigras.....	10589
M. Stoffer.....	10591
M. MacKay.....	10591
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité.....	10592

La Loi sur la compensation et le règlement des paiements

Projet de loi S-40. Deuxième lecture.....	10592
M. Wilfert.....	10592

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Les communautés culturelles

Mme Thibeault.....	10593
--------------------	-------

L'agriculture

Mme Skelton.....	10594
------------------	-------

Le multiculturalisme

M. Harb.....	10594
--------------	-------

Les crimes odieux

Mme Catterall.....	10594
--------------------	-------

La tolérance ethnique

Mme Folco.....	10594
----------------	-------

Les anciens combattants

M. Bailey.....	10594
----------------	-------

Le multiculturalisme

M. Finlay.....	10595
----------------	-------

Le Proche-Orient

M. Wilfert.....	10595
-----------------	-------

Les Forces canadiennes

M. Bergeron.....	10595
------------------	-------

L'exploitation des enfants

M. Spencer.....	10595
-----------------	-------

Le racisme

M. Cotler.....	10595
----------------	-------

La défense nationale

M. Stoffer.....	10596
-----------------	-------

La Semaine nationale de l'action bénévole

Mme Guay.....	10596
---------------	-------

La Charte canadienne des droits et libertés

M. Scott.....	10596
---------------	-------

La santé

M. MacKay.....	10596
----------------	-------

La tolérance ethnique

M. Saada.....	10597
---------------	-------

L'âge du consentement

M. Stinson.....	10597
-----------------	-------

QUESTIONS ORALES

La défense nationale

M. Reynolds.....	10597
M. Eggleton.....	10597
M. Reynolds.....	10597
M. Eggleton.....	10597
M. Reynolds.....	10597
M. Eggleton.....	10597
M. Epp.....	10598
M. Eggleton.....	10598
M. Epp.....	10598
M. Eggleton.....	10598

Le bilinguisme

Mme St-Hilaire.....	10598
Mme Robillard.....	10598
Mme St-Hilaire.....	10598
Mme Robillard.....	10598
M. Sauvageau.....	10598
Mme Robillard.....	10598
M. Sauvageau.....	10599
Mme Robillard.....	10599

La défense nationale

Mme McDonough.....	10599
M. Eggleton.....	10599
M. Stoffer.....	10599
M. Eggleton.....	10599
M. Clark.....	10599
M. Eggleton.....	10599
M. Clark.....	10599
M. Eggleton.....	10599

L'environnement

M. Mills (Red Deer).....	10599
M. Anderson (Victoria).....	10599
M. Mills (Red Deer).....	10600
M. Anderson (Victoria).....	10600
M. Guimond.....	10600
M. Anderson (Victoria).....	10600
M. Guimond.....	10600
M. Anderson (Victoria).....	10600
M. Rajotte.....	10600
M. Anderson (Victoria).....	10600
M. Rajotte.....	10600
M. Anderson (Victoria).....	10601

Le Supplément de revenu garanti

M. Gagnon (Champlain).....	10601
Mme Folco.....	10601
M. Gagnon (Champlain).....	10601
Mme Folco.....	10601

Le rapport de la vérificatrice générale

M. Williams.....	10601
M. McCallum (Markham).....	10601

M. Williams	10601
Mme McLellan	10602
La santé	
M. Tirabassi	10602
Mme McLellan	10602
Le Proche-Orient	
Mme McDonough	10602
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10602
Mme McDonough	10602
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10602
L'environnement	
M. Hearn	10602
M. Anderson (Victoria)	10602
Les pêches	
M. MacKay	10603
M. Anderson (Victoria)	10603
Le Proche-Orient	
M. Jaffer	10603
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10603
M. Jaffer	10603
M. Graham (Toronto-Centre—Rosedale)	10603
Le Protocole de Kyoto	
M. Bigras	10603
M. Anderson (Victoria)	10603
M. Bigras	10603
M. Anderson (Victoria)	10604
L'agriculture	
M. Hilstrom	10604
M. Vanclief	10604
M. Hilstrom	10604
M. Vanclief	10604
La recherche et le développement	
M. St. Denis	10604
M. Bevilacqua (Vaughan—King—Aurora)	10604
Les dépenses publiques	
M. Ritz	10604
M. Szabo	10604
M. Ritz	10605
M. Szabo	10605
L'École de médecine vétérinaire de Saint-Hyacinthe	
M. Loubier	10605
M. Vanclief	10605
Le commerce	
M. Easter	10605

M. O'Brien (London—Fanshawe)	10605
------------------------------------	-------

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de documents	
M. Eggleton	10605
Les comités de la Chambre	
Affaires étrangères et commerce international	
M. Harb	10605
Pétitions	
Les sculptures du Parthénon	
Mme Bakopanos	10606
Les affaires autochtones	
M. Martin (Winnipeg-Centre)	10606
Questions au <i>Feuilleton</i>	
Mme Bulte	10606
Questions transformées en ordres de dépôt de documents	
Mme Bulte	10608
Dépôt de document	10608
Travaux de la Chambre	
Mme Catterall	10608
Motion	10608
Adoption de la motion	10608

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur la compensation et le règlement des paiements	
Projet de loi S-40. Deuxième lecture	10608
M. Wilfert	10608
M. Loubier	10609
M. Harris	10610
M. Martin (Winnipeg-Centre)	10613
M. Hearn	10615
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	10617

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

L'épargne-retraite	
M. Duncan	10617
Motion	10617
M. Wilfert	10619
Mme Lill	10620
M. MacKay	10621
M. Epp	10622
M. Duncan	10624

ANNEXE

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :
Communication Canada - Édition
Ottawa (Ontario) K1A 0S9*

*If undelivered, return COVER ONLY to:
Communication Canada - Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9*

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Communication Canada - Édition, Ottawa (Ontario) K1A 0S9

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

Additional copies may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing, Ottawa, Ontario K1A 0S9

**The English version of this publication may be obtained from Communication Canada - Canadian Government Publishing
Ottawa, Ontario K1A 0S9**